

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

« TOUTES LES FEMMES SONT D'ABORD MÉNAGÈRES » :
DISCOURS ET MOBILISATIONS DES FÉMINISTES QUÉBÉCOISES
AUTOUR DU TRAVAIL MÉNAGER (1968-1985)

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR
CAMILLE ROBERT

AVRIL 2017

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire n'aurait pas été possible sans l'apport précieux de plusieurs personnes. Je tiens d'abord à remercier mon directeur, Martin Petitclerc, et ma co-directrice, Marie-Pierre Boucher, qui m'ont fait confiance dès le départ, bien que j'arrivais avec un sujet de mémoire qui sortait des sentiers battus – faire l'histoire des discours sur le travail invisible! Je suis infiniment reconnaissante pour leur patience, leurs commentaires toujours justes, leurs critiques constructives et leur intérêt sincère envers ce projet. Nos rencontres m'ont apporté des échanges intellectuels stimulants et j'en suis toujours ressortie avec encore plus de motivation et de détermination.

Ce mémoire n'aurait sans doute pas été le même si les Éditions du Remue-Ménage ne m'avaient pas proposé, fin 2013, de donner mes impressions de « jeune féministe » sur le manuscrit du livre de Louise Toupin, portant sur le mouvement international du salaire au travail ménager. Ce manuscrit, puis le livre publié en 2014, ont été une véritable révélation et une prise de conscience, parfois douloureuse. En le lisant, j'y ai vu une lutte inachevée, dont les femmes continuent à payer le prix. Bien que Louise Toupin aborde, en partie, les débats au Québec sur la revendication du salaire au travail ménager, je suis restée sur ma faim. C'est cette curiosité, ce désir de comprendre, qui m'ont motivée à choisir mon sujet de mémoire. Les nombreux courriels échangés avec Louise Toupin, pendant deux ans, m'ont également permis d'éclaircir les zones d'ombre, d'ajuster mon tir et de retracer de précieuses sources.

La rédaction a été une épreuve de longue haleine, ponctuée de moments d'épuisement, de doute et de solitude. J'ai été particulièrement bien entourée durant cette aventure. D'abord, par mon amoureux, qui a été mon plus fidèle lecteur, correcteur et réviseur. Dans les passages difficiles, il a toujours trouvé les mots justes pour m'encourager à continuer. Ensuite, par mes ami-e-s, mes camarades et

mes complices féministes, à l'UQAM, dans Centre-Sud ou dans Hochelaga. Mes réflexions ont été nourries de discussions, de débats, de luttes collectives, de grèves, et de soupers en excellente compagnie. Puis, merci à mes collègues du Centre d'histoire des régulations sociales. Bien que je passe (trop) souvent en coup de vent, j'ai la chance d'évoluer dans un centre de recherche encourageant l'histoire sociale, la pensée critique, le partage et la diffusion de connaissances. Échanger avec vous, au courant des différentes étapes de ma scolarité et de ma recherche, m'a donné une grande motivation et une immense fierté. Et, bien qu'elle ne lira pas ces lignes, je remercie également ma Gigi, qui m'a accompagnée du début à la fin de ma rédaction, de l'avant-midi jusqu'à tard dans la nuit. C'est elle qui a rendu l'isolement de l'écriture plus supportable, qui a dissipé mes craintes, qui m'a forcée à sortir de chez moi pour aérer mes idées. Enfin, je remercie sincèrement mes parents, qui m'ont encouragée à poursuivre mes études et qui ont toujours cru en moi.

Pour terminer, je me dois de souligner la contribution financière obtenue au cours de ma rédaction. C'est un privilège et un honneur d'avoir reçu des bourses de la part du Centre d'histoire des régulations sociales, de la Faculté des sciences humaines, de la Fondation UQAM et de Mme Madeleine St-Martin. Les études supérieures impliquent souvent une grande précarité et d'importants sacrifices. Grâce à vous, j'ai pu libérer un peu plus de temps pour lire, réfléchir et écrire – je l'espère – un bon mémoire!

DÉDICACE

À ma mère, à mes grand-mères.

À toutes les ménagères.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
DÉDICACE	iv
LISTE DES FIGURES	viii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	ix
RÉSUMÉ	x
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
BILAN HISTORIOGRAPHIQUE, SOURCES ET MÉTHODOLOGIE.....	9
1.1 Bilan historiographique.....	9
1.1.1 Une histoire des femmes en mouvement	10
1.1.2 Pour une histoire de la pensée féministe.....	18
1.1.3 Le travail invisible comme objet de recherche	22
1.1.4 Un regain d'intérêt pour le salaire au travail ménager.....	27
1.2 Méthodologie et sources	29
1.3 Conclusion	36
CHAPITRE II	
DE L'ASSISTANCE CHARITABLE À L'AIDE SOCIALE : FÉMINISTES, MÉNAGÈRES ET ASSISTÉES SOCIALES FACE À L'ÉTAT (1907-1969)	37
2.1 Émergence du mouvement des femmes.....	38
2.1.1 Le féminisme maternaliste	38
2.1.2 La maternité comme travail	43
2.2 Politiques gouvernementales visant les ménagères	45
2.2.1 L'aide aux mères nécessiteuses	46
2.2.2 Les allocations familiales.....	49
2.2.3 L'aide sociale	52
2.3 Le rapport de la Commission Bird.....	54
2.4 Conclusion	59

CHAPITRE III	
LE TRAVAIL MÉNAGER, D'UNE POSITION SUBORDONNÉE À UNE PERSPECTIVE DE LUTTE (1969-1978)61	
3.1	Le travail ménager vu par les collectifs féministes autonomes64
3.1.1	Le Front de libération des femmes.....65
3.1.1.1	Un travail invisible et sans salaire66
3.1.1.2	Analyse de la famille dans le capitalisme.....67
3.1.1.3	Actions et coups d'éclat.....70
3.1.2	Analyse socio-économique de la ménagère québécoise71
3.1.3	Le Centre des femmes.....75
3.1.3.1	Analyse de la condition des ménagères76
3.1.3.2	Prise en charge sociale du travail ménager78
3.1.3.3	Critique du salaire au travail ménager80
3.1.3.4	Rencontre avec deux féministes marxistes82
3.1.4	Feminist Symposium Féministe.....84
3.1.5	Le Montreal Power of Women Collective86
3.1.6	L'Intergroupe89
3.2	Productions culturelles.....91
3.2.1	Môman travaille pas, a trop d'ouvrage91
3.2.2	D'abord ménagères94
3.3	Conclusion97
CHAPITRE IV	
LE TRAVAIL MÉNAGER COMME PROBLÈME SOCIAL (1973-1985)101	
4.1	La presse féministe autonome.....103
4.1.1	Les Têtes de Pioche103
4.1.2	La Vie en rose108
4.2	Regroupements de femmes nationaux113
4.2.1	La Fédération des femmes du Québec114
4.2.2	L'Action féminine d'éducation et d'action sociale.....118
4.3	Les comités de condition féminine en milieu syndical.....123
4.3.1	La Fédération des travailleurs du Québec.....124
4.2.3	La Confédération des syndicats nationaux127

4.2.4	La Centrale de l'enseignement au Québec.....	128
4.4	Organismes de condition féminine	131
4.4.1	Le Conseil consultatif de la situation de la femme	131
4.4.2	Le Conseil du statut de la femme.....	135
4.4.3	Le Réseau d'action et d'information pour les femmes	137
4.4.4	Les femmes : une force économique insoupçonnée	138
4.4.5	Du travail et de l'amour	140
4.5	Conclusion	148
	CONCLUSION.....	151
	BIBLIOGRAPHIE.....	155

LISTE DES FIGURES

Figure		Page
3.1	Illustration de la journée d'une ménagère	67
3.2	« Aux ânes des carottes... Aux femmes des promesses de liberté... ».....	79
3.3	La reproduction au service des patrons.....	82
3.4	« Mais que c'est qui leur prend à matin? y sont-tu en train de virer folles? ».....	92
3.5	Graffiti : « Toutes les femmes sont d'abord ménagères ».....	94
4.1	Illustration sur l'épuisement des ménagères.....	105
4.2	Couverture du numéro 1 de <i>La Vie en rose</i>	108
4.3	Logo de la campagne « Moi aussi j'travail au foyer ».....	120
4.4	Illustration d'une ménagère préparant un repas.....	124

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AFEAS	Action féminine d'éducation et d'action sociale
CEQ	Centrale de l'enseignement du Québec
CSF	Conseil du statut de la femme
CSN	Confédération des syndicats nationaux
FFQ	Fédération des femmes du Québec
FLF	Front de libération des femmes du Québec
FTQ	Fédération des travailleurs du Québec
RAIF	Réseau d'action et d'information pour les femmes

RÉSUMÉ

Au tournant des années 1970, on assiste à l'émergence d'un renouveau féministe au Québec, marquée par la création du Front de libération des femmes du Québec en 1969. Une part du mouvement féministe envisage alors les activités domestiques non plus comme faisant partie d'une « nature féminine », mais comme un véritable travail. Cette démarche s'inscrit dans la recherche d'une oppression commune à toutes les femmes et dans l'idée d'une « communauté de situation ». Le travail ménager non rémunéré apparaît alors comme le « plus petit dénominateur commun » de la condition de toutes les femmes, et ce peu importe leur statut civil, leur classe sociale ou leur occupation.

Durant les années 1970 et 1980, plusieurs débats ont lieu quant à la reconnaissance de ce travail. Si certaines féministes défendent la revendication d'un salaire au travail ménager, plusieurs d'entre elles revendiquent plutôt une socialisation de ce travail par la mise en place de services collectifs (garderies populaires, cantines, etc.). D'autres féministes, enfin, demandent la mise en place de certaines réformes gouvernementales afin de réduire la précarité financière des mères et des ménagères.

Dans la présente étude, nous proposons une analyse des discours sur le travail ménager, ainsi qu'un examen des différentes avenues de reconnaissance envisagées par les féministes québécoises. En analysant les publications de collectifs féministes, de groupes de femmes et d'organismes liés à la condition féminine, nous pouvons dès lors affirmer que le travail ménager a été un thème marquant pour le cheminement théorique et militant du mouvement des femmes. Bien qu'omniprésent dans les discours féministes des années 1970 et 1980, des collectifs plus radicaux aux associations féminines réformistes, il a été bien rapidement oublié dans les bilans et dans l'historiographie. Nous tenterons alors de mettre de l'avant les discours féministes sur la reconnaissance du travail ménager comme élément de continuité au sein du mouvement féministe.

MOTS-CLÉS : mouvement féministe, féminisme, pensée féministe, histoire des femmes, travail ménager, travail domestique, travail invisible, ménagère, salaire au travail ménager, Front de libération des femmes (FLF), Centre des femmes, Québécoises deboutte!, Intergroupe, Les Têtes de pioche, La Vie en rose, Théâtre des cuisines, Action féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), Fédération des femmes du Québec (FFQ)

INTRODUCTION

Au Québec, le tournant des années 1970 marque une période d'effervescence sociale importante, avec l'émergence et la multiplication des mouvements sociaux. De l'indépendantisme au socialisme, en passant par le mouvement étudiant, le changement social est envisagé à travers un militantisme actif qui se positionne en contre-pouvoir face à l'État. Le mouvement des femmes ne fait pas exception ; en 1969, le Front de libération des femmes est créé, comme premier collectif dans le cadre du renouveau féministe au Québec. Si son nom fait écho aux mouvements de décolonisation, le FLF affirme tout de même que la libération des femmes ne saurait être secondaire à aucune lutte. Ces militantes revendiquent leur autonomie, et cherchent des explications historiques et sociales à leur exploitation. Pour une partie du mouvement féministe, l'assignation des femmes au travail ménager est pensée comme manifestation centrale de leur oppression. La reconnaissance de ce travail est alors posée comme l'une des conditions nécessaires à la libération des femmes. Le présent mémoire est justement consacré à l'étude des discours féministes sur le travail ménager et aux débats entourant sa reconnaissance.

Après la dissolution du FLF, c'est le Centre des femmes qui, à partir de 1972, développe un discours plus élaboré sur le travail ménager, notamment par son journal *Québécoises deboutte!*. En articulant une analyse de rapports de sexes et de classes sociales, le Centre des femmes développe un discours sur le travail ménager qui constitue un apport significatif dans le mouvement féministe québécois. Après la dissolution du Centre des femmes en 1975, plusieurs militantes poursuivent leur engagement dans différents collectifs. En 1976, l'Intergroupe est créé comme lieu de formation, de débats et d'actions concertées entre le Comité de lutte pour l'avortement et la contraception libres et gratuits, le Théâtre des cuisines, les Éditions du Remue-Ménage et le Centre de santé des femmes du Plateau Mont-Royal. En continuité avec le Centre des femmes,

L'Intergroupe reprend certaines préoccupations sur la question du travail ménager. De plus, les Éditions du Remue-Ménage sont notamment fondées pour traduire et offrir au public québécois les publications liées au mouvement du salaire au travail ménager¹.

Alors qu'une majorité de Québécoises est au foyer, cette réflexion sur le travail invisible permet leur inclusion comme actrices politiques à une époque où elles sont considérées comme des citoyennes de seconde zone tant aux niveaux juridique que politique. Puisqu'elles ne sont pas salariées, elles sont considérées comme étant exclues de la production sociale et de la sphère politique. De plus, même si les femmes investissent de plus en plus le marché du travail, elles continuent à assumer la charge du travail ménager en plus de leur emploi ; ce que les féministes nomment la « double journée de travail ».

Le nombre et la variété de regroupements ayant tenu des débats sur la reconnaissance du travail ménager nous poussent à croire qu'il ne s'agissait pas d'une question marginale, mais qu'elle a occupé une place importante dans les organisations féministes et féminines, dans les syndicats, et dans certains partis politiques. De plus, la question du travail ménager a fait l'objet de nombreuses parutions gouvernementales, de rapports, d'études et de mémoires au cours des années 1970 et 1980. Au sein du mouvement féministe, ce thème est récurrent dans les publications de plusieurs groupes, des plus réformistes aux plus radicaux.

L'analyse du travail ménager ne se limite pas uniquement à la situation des épouses au foyer, mais concerne l'ensemble du travail invisible effectué par les femmes, qu'elles aient un emploi ou non : éducation et soin des enfants, préparation des repas, entretien ménager, planification familiale, soutien affectif, etc. Au-delà de la sphère privée, cet

¹ Louise Toupin, *Le salaire au travail ménager. Chronique d'une lutte féministe internationale (1972-1977)*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 2014, p.22.

enjeu touche tous les comportements qui sont attendus des femmes dans la société. Sur le marché du travail,

les métiers que les femmes occupent [...] (infirmières, éducatrices, serveuses, coiffeuses, cuisinières, bonnes, etc.) sont des « extensions », ou des « prolongements » des tâches qu'elles exercent au foyer gratuitement. Telle était donc la raison même des bas salaires féminins : les métiers qu'elles exercent sont exécutés gratuitement dans le cadre de la famille².

Les militantes ne défendent alors plus la « complémentarité des sexes » liée à la première vague féministe, mais réclament l'égalité des sexes et dénoncent du même souffle la hiérarchisation du travail, qui plaçait les femmes en situation subordonnée.

Problématique

Dans ce mémoire, nous souhaitons réaliser une analyse historique des discours et des mobilisations féministes entourant le travail ménager. En premier lieu, nous nous intéresserons à la théorisation du travail ménager par le mouvement féministe. Le travail ménager est d'abord perçu comme *service rendu à la société* au début du XXe siècle, puis comme *travail* au début des années 1970, et enfin comme *problème social* au tournant des années 1980. En second lieu, nous nous pencherons sur les revendications visant à exiger la reconnaissance sociale du travail ménager, soit par les réformes gouvernementales, le versement d'un salaire, ou la socialisation de ces tâches.

Jusqu'à présent, l'historiographie québécoise est demeurée pratiquement silencieuse sur les discours et les débats féministes portant sur le travail ménager et sa reconnaissance. En parcourant les publications de différents collectifs féministes actifs durant les années 1970 et 1980, il semble évident que la question du travail ménager soit centrale dans la pensée féministe. Grâce à ces débats portant sur l'expérience

² *Ibid.*, p.51.

familiale et sociale des femmes, la ménagère émerge progressivement comme un sujet politique contribuant au changement historique à travers son travail de reproduction sociale. Si le mouvement féministe s'appuie d'abord sur le travail des épouses et des mères pour formuler des demandes à l'État, ce travail est ensuite redéfini, au tournant des années 1970, comme jouant un rôle central dans les rapports d'exploitation capitalistes et patriarcaux et, conséquemment, dans leur contestation.

Dans le contexte des mouvements de libération des femmes, l'identité-ménagère est fortement connotée et conflictuelle, puisqu'elle renvoie à une position d'opprimée. « Toutes les femmes sont d'abord ménagères » apparaît ainsi comme une façon de recentrer la critique féministe autour du statut de « universel » de la ménagère. Tout au long des années 1970 et 1980, la politisation du statut de ménagère pose cependant d'importantes questions stratégiques dans les milieux féministes. Ces derniers sont divisés quant à l'organisation de mobilisations sur la base du travail ménager, craignant d'instituer l'exploitation domestique des femmes. Au final, ces divisions minent la possibilité d'un front commun féministe et mènent à un rejet par la majeure partie du mouvement de cette perspective de lutte centrée sur les enjeux du travail ménager.

Dans le cadre de ce mémoire, nous nous pencherons donc sur les discours des différentes actrices et différents acteurs qui ont pris part aux débats sur le travail ménager au Québec entre 1968 et 1985. Plus précisément, nous tenterons de répondre à la question suivante : Comment les féministes québécoises ont-elles développé un discours sur le travail ménager et comment s'est articulé le débat sur la reconnaissance de ce travail? Pour répondre à cette question, nous nous appuierons sur les discours des collectifs féministes autonomes, des regroupements de femmes, des organismes de condition féminine et de comités syndicaux de condition féminine.

Cet examen permettra, d'une part, de jeter un nouveau regard sur le mouvement féministe, jusqu'ici analysé à travers les actions des grandes organisations nationales –

dont la Fédération des femmes du Québec et l'Action féminine d'éducation et d'action sociale –, et d'autre part, de revoir les discours des différents groupes féministes sur le travail ménager, jusqu'ici peu retenu comme dimension théorique du mouvement féministe. Jusqu'à présent, les luttes féministes des années 1970 et 1980 ont été étudiées sous plusieurs angles, notamment en lien avec l'accès à l'avortement et à la contraception, la santé et la sexualité. Toutefois, peu de publications ont rendu compte de l'importance des débats entourant la reconnaissance du travail ménager. Or, ces débats ont touché tout le mouvement féministe pour la période étudiée, des associations plus réformistes aux collectifs autonomes, et des syndicats aux partis politiques. La question du travail ménager constitue donc un élément de continuité dans le mouvement féministe des décennies 1970 et 1980, et même entre la première vague et la deuxième vague féministe.

L'héritage intellectuel et militant de ce pan du mouvement féministe demeure lui-même conflictuel, notamment en raison de l'influence théorique du marxisme dans la conceptualisation des activités domestiques comme *travail*. Une première lecture du féminisme des années 1970, portée par Diane Lamoureux dans *Fragments et collages*³, dresse un portrait très critique du féminisme défendu par le FLF et le Centre des femmes⁴. Concernant le débat sur le salaire au travail ménager, Lamoureux soutient qu'il pose problème en raison de l'analogie économique qu'il suppose : « En fait, la grande ambiguïté de ce débat, c'est qu'il semblerait absolument nécessaire de passer par la sphère économique pour devenir un sujet politique, ce qui ne rompt pas particulièrement avec la logique dominante dans les sociétés industrielles »⁵. Toutefois,

³ Diane Lamoureux, *Fragments et collages. Essai sur le féminisme québécois des années 1970*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 1986, 168 p.

⁴ L'analyse de Diane Lamoureux sera reprise par plusieurs chercheuses, dont Dominique Fougeyrollas-Schwebel dans la *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes*. Cette dernière soutient que « le FLF prend naissance à l'intérieur des organisations de gauche, comme appendice du projet socialiste, et ne connaît de développement proprement autonome que dans un deuxième temps ». Voir : Dominique Fougeyrollas-Schwebel, « Le féminisme des années 1970 », *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, Les belles lettres, 2010, p. 919.

⁵ Diane Lamoureux, *op. cit.*, p.90.

en retraçant les origines du mouvement *Wages for Housework*, Silvia Federici⁶ soutient que l'influence théorique du marxisme est à lier avec le parcours militant des féministes :

" [...] the women who launched *Wages for Housework* came from a history of militancy in Marxist-identified organizations, filtered through the experiences of anticolonial movement, the Civil Rights Movement, the Student Movement, and the "Operaist movement". [...] It was *through* but also *against* the categories articulated by these movements that our analysis of the "women's question" turned into an analysis of housework as the crucial factor in the definition of the exploitation of women in capitalism [...] In sum, we did not passively receive the lessons of the movements I have mentioned, but turned them upside down, exposed their limits, using their theoretical bricks to build a new type of political subjectivity and strategy⁷. "

Au Québec comme ailleurs, les féministes qui ont défendu la revendication du salaire au travail ménager, ou qui ont analysé le travail ménager dans le système capitaliste, s'appuyaient donc sur une analyse marxiste, tout en la dépassant. Elles analysent d'abord le travail ménager à travers un cadre marxiste, mais y ajoutent ensuite une lecture antipatriarcale. Cette posture particulière, entre inspiration et critique du marxisme, les plaçait dans une situation délicate, les exposant à la fois aux critiques des organisations de gauche et des groupes féministes radicaux. Comme nous le montrerons, les débats entourant la reconnaissance du travail ménager, notamment par rapport à la revendication d'un salaire, ont été particulièrement houleux au sein du mouvement féministe.

Afin de répondre à notre question de recherche, nous avons ciblé deux périodes marquantes quant aux débats entourant la reconnaissance du travail ménager, dans le cadre du renouveau féministe au Québec. Nous avons précédé ces deux phases d'un bref retour sur les discours féministes du début du XX^e siècle portant sur le travail

⁶ Silvia Federici est l'une des figures de proue du mouvement international *Wages for Housework*.

⁷ Silvia Federici, *Revolution at Point Zero. Housework, Reproduction and Feminist Struggle*, Oakland, PM Press, 2012, pp. 6-8.

ménager et sur les différentes politiques gouvernementales concernant le travail des ménagères.

Dans un premier temps, nous présenterons un bilan historiographique des publications en lien avec l'histoire des femmes et l'histoire du féminisme, et énoncerons quelle contribution nous souhaitons apporter à ces dernières. Nous exposerons également notre méthodologie ainsi que notre corpus de sources. Ensuite, nous nous pencherons sur les premiers discours féministes portant sur le travail ménager et les revendications formulées, par les féministes de la première vague, en s'appuyant sur les activités maternelles. Nous verrons comment, à la même époque, ont été mises en place de nouvelles politiques gouvernementales afin d'encadrer ou de soutenir les ménagères, et comment celles-ci se sont inscrites tantôt en tension, tantôt en lien avec les revendications du mouvement des femmes. À cet effet, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada (1967-1970), mise en place à la suite d'une campagne de plusieurs mois menée par des groupes de femmes, permet, pour une première fois, de documenter la condition des Canadiennes à l'échelle nationale et de proposer une politique d'ensemble sur leur situation économique, politique, sociale et familiale. Puis, nous entrerons dans la première phase du renouveau féministe, soit la période 1969-1976, qui marque d'abord la formation des premiers collectifs autonomes et le développement d'un discours féministe marxiste sur le travail ménager, notamment dans les pages du journal *Québécoises deboutte!*. C'est également durant cette période que les féministes québécoises entrent en contact avec le mouvement international du salaire au travail ménager, et débattent de cette revendication. Enfin, la seconde période ciblée, qui s'ouvre en 1976 et se termine en 1985, correspond à une certaine reconfiguration du mouvement féministe, entre autres avec la publication du journal féministe radical *Les Têtes de pioche*, puis du magazine *La Vie en rose*. Au cours de ces années, plusieurs regroupements de femmes, organismes gouvernementaux de condition féminine et comités syndicaux de condition

féminine tiennent des consultations et émettent des recommandations sur la reconnaissance du travail ménager, sans qu'un réel consensus n'apparaisse.

CHAPITRE I

BILAN HISTORIOGRAPHIQUE, SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

Afin de cerner le cadre historiographique de notre recherche, nous esquisserons, dans ce premier chapitre, un bilan des principales publications en sciences sociales en lien avec l'histoire des femmes et l'histoire du mouvement féministe. Par ce bilan, nous souhaitons notamment montrer l'importance de l'analyse du travail ménager, d'abord dans le mouvement féministe de deuxième vague, et plus largement, l'influence de ces discours sur la pratique de l'histoire. Jusqu'à présent, les débats entourant la reconnaissance du travail ménager ont été peu étudiés, bien que quelques auteures aient consacré des ouvrages au mouvement *Wages for Housework*. À la suite de ce bilan, nous expliquerons la démarche méthodologique utilisée dans ce mémoire, notamment par rapport à la périodisation choisie, aux termes retenus, et à la grille d'analyse employée pour interpréter les sources. Enfin, nous présenterons le corpus de sources que nous avons consulté afin de mener notre étude.

1.1 Bilan historiographique

Plusieurs études ont, à partir des années 1980, permis de jeter un nouvel éclairage sur le passé des femmes. Dans un premier temps, nous présenterons une revue des publications en histoire des femmes, en histoire du mouvement féministe, et en histoire de la pensée, sous l'angle du travail ménager. Ensuite, nous aborderons l'émergence du travail invisible comme objet de recherche en histoire, ainsi que le regain d'intérêt entourant la revendication du salaire au travail ménager, durant les dernières années.

1.1.1 Une histoire des femmes en mouvement

L'apparition d'une histoire des femmes comme pratique historique est à lier avec l'émergence de la Nouvelle gauche dans les années 1960, qui rompt avec le paradigme d'une gauche représentée par le mouvement syndical et par les partis communistes. On assiste alors à une effervescence dans la mobilisation de nouveaux sujets historiques, comme les femmes, les Noir·e·s, les étudiants et les étudiantes. À travers leurs luttes, ces acteurs et ces actrices comprennent la nécessité de constituer leur mémoire, généralement évacuée de l'histoire dominante, jusque là centrée sur les personnages et événements politiques. Au Québec, les féministes de la deuxième vague¹ se sont interrogées sur les origines de l'oppression des femmes et plusieurs historiennes ont alors cherché des réponses dans le passé².

Un grand pan de l'histoire des mouvements des femmes s'est intéressé à la place que les associations féminines nationales prenaient dans la sphère publique. L'historienne Micheline Dumont critiquait d'ailleurs cette approche, soutenant que cette vision « libérale et masculine » de l'histoire n'offrait de reconnaissance aux femmes que lorsque celles-ci adoptaient des comportements traditionnellement masculins : « faire des discours, des revendications, des réunions, des associations ; publier des revues, des manifestes »³. En ne s'intéressant qu'aux regroupements féministes réformistes ayant occupé une place significative dans l'espace public, comme le *National Council*

¹ Nous utilisons ici le terme de « deuxième vague » avec une certaine réserve, notamment car sa définition ne fait pas consensus au sein des écrits féministes et historiens. Plusieurs théoriciennes féministes ou courants féministes s'inscrivent difficilement dans l'une ou l'autre de ces deux vagues. De plus, cette séparation masque la continuité de certaines revendications entre le début du XXe siècles et le tournant des années 1970. À ce sujet, voir notamment : Mélissa Blais, Laurence Fortin-Pellerin, Ève-Marie Lampron et Geneviève Pagé, « Pour éviter de se noyer dans la (troisième) vague : réflexions sur l'histoire et l'actualité du féminisme radical », *Recherches féministes*, vol. 20, no. 2, 2007, p. 141-162.

² Andrée Lévesque « Réflexions sur l'histoire des femmes dans l'histoire du Québec », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, no. 2, 1997, p.272.

³ Micheline Dumont, *Découvrir la mémoire des femmes. Une historienne face à l'histoire des femmes*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 2001, p.126.

of Women (1893), la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste (1907) ou la Ligue des droits de la femme (1929), cette historiographie a occulté le vécu des femmes « ordinaires ».

C'est essentiellement à partir des années 1970 que des historiennes délaissent l'analyse biographique dominante pour s'intéresser à la situation des femmes dans une perspective plus globale. À cet effet, la publication en 1982 de *L'histoire des femmes au Québec*, du Collectif Clio, constitue une première synthèse qui trace non pas une histoire *de femmes*, ni *de la femme*, mais *des femmes*. Cette volonté d'inclure le vécu des femmes « ordinaires » implique de donner une attention particulière aux circonstances et événements susceptibles de transformer leurs conditions de vie⁴. Dans cet ouvrage, les auteures intègrent donc le travail ménager en tant que composante importante de la vie des femmes. Des débuts de la colonisation à la fin du XX^e siècle, elles constatent que malgré de nombreuses transformations touchant les tâches, les outils ou les normes d'hygiène, ce sont toujours les femmes qui ont assumé cette forme de travail essentielle pour la société.

L'ouvrage collectif *Travailleuses et féministes*⁵, publié en 1982, apporte également une contribution importante à l'histoire du travail salarié et du mouvement des femmes. Il s'agit d'une version révisée et augmentée d'un recueil d'articles, d'abord publié en 1977 sous le titre *Les femmes dans la société québécoise*. Le premier chapitre, « Travail et mouvement des femmes : une histoire visible » dresse un bilan historiographique très complet sur l'état des recherches en histoire des femmes à l'époque. Les auteures constatent que jusqu'à présent, c'est surtout l'histoire institutionnelle du mouvement des femmes sous sa forme organisée et publique qui s'est taillé une place de choix dans

⁴ Collectif Clio (1982), *L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Quinze (rééd. Montréal, Le Jour, 1992), p. 10.

⁵ Marie Lavigne et Yolande Pinard (dir.), *Travailleuses et féministes. Les femmes dans la société québécoise*, Montréal, Boréal Express, 1983, 430 p.

l'historiographie⁶. On en vient au même constat pour le travail des femmes, dont l'analyse se limite à la sphère de la production marchande. Ainsi, les activités des femmes dans la sphère privée s'en retrouvent occultées. Les quinze articles de l'ouvrage abordent la condition des ouvrières, le militantisme dans le mouvement syndical et dans le mouvement des femmes, l'action sociale des religieuses, les discours masculins sur la condition des femmes et enfin, les femmes et la vie politique. Toutefois, le thème du travail ménager n'est abordé dans aucun des articles ; c'est donc, encore une fois, l'action publique des femmes qui est mise de l'avant. Le dernier article de l'ouvrage, « La libération des femmes », signé par Nicole Laurin-Frenette, présente une cartographie des différents courants de pensée mobilisés par la gauche afin d'analyser la condition des femmes. L'auteure dégage certaines pistes de réflexion par rapport à l'organisation du mouvement féministe. Un premier constat concerne les enjeux à partir desquels les femmes peuvent se mobiliser : « il semble bien que la majorité des femmes doivent être sensibilisées à partir de problèmes vécus quotidiennement, très restreints en apparence, à partir desquels une réflexion et une "politisation" plus générales peuvent être amorcées »⁷. En ce sens, le travail ménager peut sembler, de premier abord, être un thème mobilisateur et rassembleur. Un deuxième constat concerne le sectarisme, perçu comme néfaste pour le mouvement féministe. Enfin, Laurin-Frenette appelle à une meilleure concertation entre les individus et les groupes féministes par la communication, le réseautage et la coordination – tout en préservant l'autonomie de chacun. En somme, bien que *Travailleuses et féministes* ne présente que quelques fragments de l'histoire des femmes au Québec, il s'agit d'un ouvrage important qui rend compte de l'état des recherches et des préoccupations féministes des années 1970 et 1980.

⁶ *Ibid.*, p. 8.

⁷ *Ibid.*, p. 386.

L'histoire des femmes s'élargissant à toutes les dimensions de la vie sociale, plusieurs historiennes se sont questionnées sur ce qui était à intégrer dans une histoire du féminisme. Dans *Une histoire du féminisme est-elle possible?*, Louise Toupin posait la question suivante : « doit-on chercher à inclure sous le grand chapeau du féminisme à peu près tout ce que les femmes ont fait et dit dans l'histoire ou, plutôt, chercher à comprendre et à établir la variété de leurs faits et gestes, et à ne qualifier de féministe qu'un type d'agir parmi bien d'autres possibles – c'est-à-dire l'activité publique des femmes? »⁸. Dans cette perspective, nous pouvons nous demander comment établir une distinction entre les organisations féminines et féministes. S'il est généralement admis que les débuts du féminisme québécois sont marqués par le *Montreal Local Council of Women* (1893) et par la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste (1907), des voix dissidentes se font également entendre. Yolande Cohen a soutenu, par exemple, que les Cercles des fermières⁹ (1915) doivent être considérés comme faisant pleinement partie du mouvement féministe québécois¹⁰. Sur ces questions de catégorisations, le maternalisme fournit des pistes de réflexions intéressantes, particulièrement en ce qui a trait au travail ménager.

La question du travail maternel et ménager, réalisé dans la sphère privée de la famille, est au cœur de ces réflexions sur la nature du mouvement féministe. À partir du début des années 1990, le concept de maternalisme est développé afin d'insister sur cet enjeu fondamental, à savoir le défi qu'a représenté la politisation du travail maternel privé dans l'espace public. Selon Seth Koven et Sonya Michel, le maternalisme désigne « l'idéologie et les discours qui exaltent la capacité des femmes d'être mères et qui entendent appliquer à la société toute entière les valeurs rattachées au rôle de mère, soit

⁸ Louise Toupin, « Une histoire du féminisme est-elle possible ? », *Recherches féministes*, vol. 6, no. 1, 1993, p. 25.

⁹ Les Cercles des fermières du Québec apparaissent à partir de 1915 et sont particulièrement actifs en milieu rural. Ils visent l'amélioration des conditions de vie de la femme [*sic*] et de la famille ainsi que la transmission du patrimoine culturel et artisanal.

¹⁰ Micheline Dumont, « Du féminin au féminisme : l'exemple québécois reconsidéré », *Clio*, no. 6, 1997, récupéré de <https://clio.revues.org/388>

les valeurs morales, nourricières et de bien-être »¹¹. Les positions d'associations féminines, qui se revendiquent d'une différenciation entre les sexes, se situent, selon les interprétations de diverses historiennes, entre l'émancipation et le confinement des femmes. Nancy Cott parle de *bonds of womanhood* pour décrire ce paradoxe : « à la fois liens de solidarité avec d'autres femmes (et donc possibilité de pouvoir), mais aussi (et c'est le second sens de *bonds*) chaînes d'esclavage, les femmes se retrouvant, entre elles, otages dans le ghetto de la sphère privée »¹². Certaines féministes ont, dans leur militantisme, à la fois tenu des discours maternalistes, qui insistaient sur les qualités maternelles « intrinsèques » des femmes, tout en arguant qu'il s'agissait d'un travail effectué au bénéfice de l'ensemble de la société. Ainsi, l'historienne Andrée Lévesque affirme que la classification entre féminisme maternaliste et féminisme égalitariste demeure théorique et ne rend pas compte du fait que, dans la pratique, presque aucune féministe n'adoptait exclusivement l'une ou l'autre de ces postures¹³.

Afin d'étudier la question de la maternité, Louise Toupin propose de s'intéresser non pas à la dimension idéologique de la maternité, mais à sa dimension matérialiste en tant que travail. Pour elle, les féministes luttaient « pour faire reconnaître l'activité maternelle comme un *travail* qui, comme tout travail, devait être reconnu socialement et économiquement. C'est l'activité de travail qui fut mise en évidence dans ces luttes, et non d'abord la définition biologique des femmes, qui est un produit idéologique »¹⁴. Ainsi, ce serait dans cette perspective que s'inscrirait, selon Louise Toupin, la revendication de pensions aux mères nécessiteuses ou d'allocations familiales.

¹¹ Seth Koven et Sonia Michel, « Mothers of a New World. Maternalist Politics and the Origins of Welfare States », New York, Routledge, 1993, p.4, traduit et cité dans Louise Toupin, « Des "usages" de la maternité en histoire du féminisme », *Recherches féministes*, vol. 9, no. 2, 1996, p.113.

¹² Louise Toupin, « Une histoire du féminisme est-elle possible ? », *loc. cit.*, p.32.

¹³ Andrée Lévesque, *Éva Circé-Côté : Libre-penseuse. 1871-1949*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 2010, p. 306.

¹⁴ Louise Toupin, « Des "usages" de la maternité en histoire du féminisme », *Recherches féministes*, vol. 9, no. 2, 1996, p.116.

Pour l'historienne Yolande Cohen¹⁵, ce serait d'abord le regroupement de femmes au sein d'organisations philanthropiques, à partir des domaines qu'elles considèrent comme relevant de leur compétence, qui aurait permis de développer une agentivité, à travers la mise en place, entre autres, de politiques sociales. Pour soutenir sa démonstration, l'auteure analyse l'action de trois associations féminines, soit la *Young Women's Christian Association*, le *National Council of Jewish Women*, et la *Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste*. Pour les militantes de ces associations, la spécificité maternelle des femmes a ainsi été un puissant levier d'intervention dans les domaines du travail de soin, mais aussi dans le maintien de la moralité publique¹⁶. À titre d'exemple, le militantisme de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste en faveur du programme de pensions aux mères nécessiteuses constituerait une contribution décisive de la part des femmes dans l'une des premières politiques du gouvernement provincial¹⁷.

Des chercheuses se sont également penchées sur deux associations féminines fondées à l'aube de la deuxième vague, soit l'Action féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) et la Fédération des femmes du Québec (FFQ). En 1993, trois chercheuses publiaient un ouvrage à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'AFEAS¹⁸. Cette association est née en 1966 de la fusion de deux regroupements, l'Union catholique des femmes rurales et des Cercles d'économie domestique. Les militantes ciblent alors deux objectifs, soit l'éducation populaire et l'action sociale. Rapidement, l'AFEAS intervient sur la place publique, notamment en émettant des

¹⁵ Yolande Cohen, *Femmes philanthropes. Catholiques, protestantes et juives dans les organisations caritatives au Québec (1880-1945)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010, 253 p.

¹⁶ *Ibid.*, p. 21.

¹⁷ *Ibid.*, p. 151.

¹⁸ Jocelyne Lamoureux, Michèle Gélinas et Katy Tari, *Femmes en mouvement. Trajectoires de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, AFÉAS, 1966-1991*, Montréal, Éditions du Boréal, 1993, 263 p.

recommandations à la Commission Bird¹⁹ en 1967, et s'intéresse particulièrement à la question des femmes et du travail. En 1976, l'association publie le rapport *La femme collaboratrice du mari dans une entreprise à but lucratif*, afin de rendre visible et de permettre la reconnaissance du travail des épouses dans l'entreprise familiale²⁰. Plus récemment, Flavie Trudel a réalisé une thèse portant sur l'histoire de la FFQ de 1966 à nos jours²¹. Bien que la thèse s'intéresse particulièrement à la question de l'articulation entre nationalisme et féminisme, elle constitue tout de même une première contribution significative dans l'écriture d'une histoire de la FFQ. Dans ce mémoire, nous souhaitons contribuer à l'historiographie du mouvement des femmes en analysant les discours sur le travail ménager de ces associations féminines, peu étudiés jusqu'à présent.

Du côté du militantisme en dehors des associations nationales, l'action des groupes féministes des années 1970 et 1980 a surtout été retenue en lien avec les luttes pour l'accès à la contraception et à l'avortement. Récemment, la publication de *La bataille de l'avortement : Chronique québécoise*²², de Louise Desmarais, a permis de tracer une chronologie de cette lutte, qui s'étend sur plusieurs décennies – et qui demeure actuelle. En introduction, elle déplore que, jusqu'à présent, plusieurs publications aient donné une place centrale au Docteur Henry Morgentaler, laissant les regroupements féministes dans l'ombre. C'est donc face à ce silence que Louise Desmarais propose de retracer l'action féministe pour l'accès à l'avortement, et de montrer toute l'importance de ce militantisme dans les victoires obtenues au fil des décennies. Tout en admettant l'importance, dans le mouvement féministe, des luttes entourant la

¹⁹ La Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, ou commission Bird, est créée en février 1967 afin d'établir un portrait de la condition des femmes canadiennes et d'émettre des recommandations au gouvernement fédéral.

²⁰ Mireille Vallée-Leguier, *La femme collaboratrice du mari dans une entreprise à but lucratif*, AFEAS, 1977, 221 p.

²¹ Flavie Trudel, *L'engagement des femmes en politique au Québec : histoire de la Fédération des femmes du Québec de 1966 à nos jours*, thèse de Ph.D. (histoire), UQAM, 2009, 510 p.

²² Louise Desmarais, *La bataille de l'avortement : Chronique québécoise*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 2016, 548 p.

contraception et l'avortement, il semble toutefois que d'autres enjeux aient eu, durant la même période, une importance significative. Les discours et les revendications entourant le travail ménager, en particulier, ont été peu étudiés comme élément de continuité, dans le mouvement féministe des années 1970 et 1980.

À la lumière des études portant sur les regroupements de femmes nationaux, nous constatons qu'à travers divers moyens d'action, ces derniers tentaient d'entrer dans un dialogue avec les différentes formes de pouvoir et d'exercer une pression pour mettre en place des réformes sociales qui répondraient à ce qu'elles considéraient être les principaux problèmes des femmes en tant que mères. Toutefois, l'historiographie s'est moins penchée sur les groupes féministes de deuxième vague qui se situaient volontairement en marge de cette dynamique de dialogue avec l'État. Or, il nous semble nécessaire de constituer une histoire qui s'intéresse également aux regroupements féministes se situant dans une position de contre-pouvoir, comme le Front de libération des femmes et le Centre des femmes, dans la mesure où ces derniers ont développé un discours sur le travail ménager qui entre en rupture avec les premières associations maternalistes. Par leur point de vue critique du travail ménager, ces collectifs se distinguent du maternalisme, qui naturalisait les fonctions maternelles des femmes, et du féminisme réformiste, qui revendiquait l'égalité politique et juridique des femmes, au risque de négliger les aspects privés de leur exploitation. Si l'identité de ménagère est communément admise, elle est, pour certaines féministes de la deuxième vague, à abolir plutôt qu'à célébrer. Nous souhaitons alors produire une analyse des discours sur le travail ménager qui rende compte des positions des différentes tendances dans le mouvement des femmes.

1.1.2 Pour une histoire de la pensée féministe

Nous nous intéresserons spécifiquement aux discours des féministes québécoises et à l'élaboration d'une pensée critique sur la question du travail ménager. L'histoire de la pensée féministe demeure un champ relativement peu exploré dans l'historiographie québécoise. Plus largement, l'histoire intellectuelle et l'histoire politique au Québec se sont peu penchées sur la place qu'occupaient les femmes. À titre d'exemple, l'*Histoire sociale des idées au Québec*²³, d'Yvan Lamonde, ne s'intéresse qu'aux discours de la bourgeoisie masculine. Bien que les deux tomes se réclament d'une histoire sociale, plusieurs groupes sociaux importants pour l'histoire des idées en sont absents, comme le mouvement du suffrage féminin. Dans *Idéologies au Canada français, 1940-1976*²⁴, les auteurs incluent une plus grande diversité d'acteurs sociaux, notamment les « nationalistes socialistes » de Parti pris, les femmes, le mouvement étudiant et les syndicats. Néanmoins, les femmes n'y sont représentées qu'à travers la presse féminine pour la période 1938-1968, soit avant le renouveau de la deuxième vague féministe. Plus récemment, *Les intellectuel.les au Québec*²⁵ rend un portrait plus diversifié de la figure de l'intellectuel.les en tenant compte de l'apport des femmes et des féministes à l'histoire des idées, ici présentée à travers les axes thématiques de la religion et du nationalisme.

Dans *Visions nationales. Une histoire du Québec*²⁶, Susan Mann Trofimenkoff place le féminisme comme l'un des trois courants de chambardement pour la période de 1966

²³ Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, Ville Saint-Laurent, Fides, 2000, 572 p. et Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 2: 1896-1929*, Ville Saint-Laurent, Fides, 2004, 323 p.

²⁴ Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy (dir.), *Idéologies au Canada français, 1940-1976*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1981, 3 vol.

²⁵ Yvan Lamonde, Marie-Andrée Bergeron, Michel Lacroix et Jonathan Livernois, *Les intellectuel.les au Québec. Une brève histoire*, Montréal, Del Busso, 2015, 158 p.

²⁶ Susan Mann Trofimenkoff, *Visions nationales. Une histoire du Québec*, Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 1986, 455 p.

à 1981, aux côtés du fédéralisme et du séparatisme²⁷. Selon l'auteure, l'émergence de ce mouvement social s'explique notamment par l'entrée sur le marché du travail de plus en plus de femmes, pour la plupart mariées et sous-payées. Celles-ci font alors face à « la discrimination, à la ségrégation des emplois et ne reçoivent aucun soutien dans les tâches domestiques qui leur incombent »²⁸. En effet, bien que beaucoup de femmes occupent désormais un emploi à l'extérieur, elles se retrouvent flouées, devant assumer la « tâche double »²⁹ du travail ménager et du travail salarié. En ce sens, les inégalités persistantes dans la répartition du travail ménager sont porteuses d'une prise de conscience chez les femmes, traduite dans un militantisme féministe actif.

En 1998, la politologue Louise Toupin publie un document de synthèse sur les courants d'idées dans le mouvement féministe québécois³⁰. Trois tendances marquantes de la seconde moitié du XX^e siècle y sont décrites, soit le féminisme libéral, le féminisme marxiste et le féminisme radical. Toupin précise qu'au sein même du mouvement féministe de l'époque, les divers groupes catégorisaient les tendances différemment. Selon le Centre des femmes, qui se réclamait d'un féminisme révolutionnaire, il existait un féminisme « réformiste », un féminisme culturaliste, qui combattait les aspects culturels de l'oppression des femmes, et un féminisme « opportuniste ou individualiste », lié aux femmes qui tentaient de faire carrière dans les milieux à prédominance masculine. Le Centre de formation populaire identifie, en 1982, sensiblement les mêmes courants : le courant réformiste libéral, le courant marxiste (orthodoxe et non-orthodoxe) et le courant radical³¹. Notons qu'avant la seconde moitié des années 1970, le qualificatif de féminisme « radical » n'était pas utilisé par les

²⁷ *Ibid*, p.423.

²⁸ *Ibid*, p.425.

²⁹ *Ibid*, p.427.

³⁰ Louise Toupin, « Les courants de pensée féministe », dans *Qu'est-ce que le féminisme ? Trousse d'information sur le féminisme québécois des vingt-cinq dernières années*, Montréal, Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine/Relais-femmes, 1997, 34 p.

³¹ Violette Brodeur *et al.*, *Le mouvement des femmes au Québec, étude des groupes montréalais et nationaux*, Montréal, Éditions Centre de formation populaire, 1982, p.9.

militantes – d’où la catégorie « culturaliste ». Selon Louise Toupin, le féminisme libéral se présente comme le courant le plus modéré du mouvement, tant dans ses revendications que dans ses moyens d’action ; pour corriger les inégalités hommes-femmes, une éducation plus égalitaire et des réformes sont mises de l’avant. Les féministes marxistes, quant à elles, s’inspirent d’auteurs comme Friedrich Engels pour critiquer à la fois le capitalisme et le patriarcat comme causes de l’oppression des femmes. La dimension économique occupe une place importante dans le discours féministe marxiste ; d’où la centralité de la question du travail ménager, considéré comme nécessaire au capitalisme. Enfin, les féministes radicales présentent l’oppression des femmes – et le patriarcat – comme phénomène traversant toutes les classes sociales, toutes les « races » et toutes les sociétés. Elles visent, à long terme, le renversement du patriarcat ; cela passe d’abord par une « réappropriation par les femmes du contrôle de leur propre corps »³², notamment en ce qui a trait à la sexualité et à la contraception. Ainsi, le travail ménager est perçu comme l’une des manifestations du patriarcat.

Dans ce mémoire, nous avons retenu cette dernière classification – soit féminisme marxiste, féminisme radical, et féminisme réformiste – afin d’identifier les différentes tendances dans le mouvement des femmes au sujet du travail ménager. Il est à noter que les féministes marxistes se distinguaient des « femmes marxistes », comme elles les appelaient, c’est-à-dire des femmes militant dans les organisations marxistes-léninistes, mais qui ne reconnaissaient pas la légitimité de l’organisation autonome des femmes, en non-mixité. De plus, les féministes marxistes avaient une lecture dite « non orthodoxe » du marxisme, en situant l’oppression des femmes à l’intersection du capitalisme, du colonialisme et du patriarcat, et non comme résultant uniquement du capitalisme. Plus spécifiquement, ces féministes ont mobilisé un cadre d’analyse marxiste pour penser la condition des femmes de manière spécifique, en lien avec leur

³² *Ibid*, p.22.

rapport à la production et au travail. Dans cette perspective, le travail ménager des femmes était à la fois exploité par les hommes et par le système capitaliste. Ces deux visions distinctes, entre féminisme marxiste et marxisme-léninisme, ont mené, dans la pratique, à des tensions stratégiques présentes tout au long des années 1970.

En 2003, une première anthologie de la pensée féministe au Québec est publiée par Micheline Dumont et Louise Toupin, couvrant la période de 1900 à 1985³³. Dans cet ouvrage, les auteures présentent 186 textes féministes regroupés en trois périodes thématiques : « Le féminisme et les droits de la femme » (1900-1945) ; « Le féminisme comme groupe de pression » (1945-1985) et « Le féminisme comme pensée radicale » (1969-1985). Dans le cadre de notre mémoire, c'est ce dernier courant de pensée qui a retenu notre attention. Les auteures précisent d'abord que le terme « radical », bien qu'utilisé pour décrire l'ensemble de ce nouveau courant féministe, détient en fait plusieurs sens selon l'époque ou le lieu. Tel que nous l'avons mentionné plus tôt, ce n'est qu'à partir de 1975 que des féministes québécoises se décrivent comme « radicales ». Paradoxalement, celles-ci délaissent l'un des éléments du radicalisme de départ, c'est-à-dire l'analyse des classes sociales³⁴. Dans cette perspective, Dumont et Toupin proposent le terme « autonome » pour désigner les groupes féministes de cette mouvance. C'est ce qualificatif que nous avons également retenu pour désigner ces collectifs. Parmi les documents présentés en première section de chapitre, on retrouve des textes du FLF, du Centre des femmes, de l'Intergroupe et des *Têtes de pioche*. La troisième section est entièrement consacrée à la question du travail invisible, considéré comme « l'un des apports théoriques les plus importants du renouveau féministe en Occident »³⁵. Le premier texte présenté dans cette section provient des *Têtes de pioche* (1977), ce qui est surprenant considérant l'abondance des publications à ce sujet, avant

³³ Micheline Dumont, et Louise Toupin, *La pensée féministe au Québec. Anthologie: 1900-1985*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 2011, 752 p.

³⁴ *Ibid.*, p.462.

³⁵ *Ibid.*, p. 602.

1977. Le deuxième texte présenté par les deux historiennes est extrait d'un dossier thématique sur le salaire au travail ménager, publié par *La Vie en rose* en 1981. Par ce dossier, l'équipe du journal féministe souhaitait relancer le débat au Québec sur cette question, en traduisant quelques textes du Réseau international pour le salaire au travail ménager. Néanmoins, ce sont les deux seuls textes portant sur le travail ménager ; les autres textes, sous la catégorie « travail invisible », concernent le travail domestique et le travail du sexe. Cette anthologie jette un nouvel éclairage sur la longue tradition de la pensée féministe au Québec qui « n'a pas seulement trente ans, mais plonge loin ses racines au tournant du XIX^e et du XX^e siècle »³⁶. Ainsi, le féminisme ne s'inscrit pas comme un mouvement marginal, mais comme un vecteur de changement social qui a donné lieu à des réformes législatives et politiques, ainsi qu'à des transformations profondes des rapports sociaux de sexe. En ce sens, cette pensée féministe mérite d'être reconnue au rang de l'histoire des idées sociales et politiques³⁷. Dans le présent mémoire, nous souhaitons alors analyser la théorisation du travail ménager comme apport significatif à la pensée féministe. En ce sens, nous souhaitons contribuer à une histoire de la pensée qui ne s'intéresse pas uniquement aux élites intellectuelles, mais qui soit ancrée dans les discours et les pratiques des mouvements sociaux et qui tienne compte des apports théoriques du féminisme.

1.1.3 Le travail invisible comme objet de recherche

À la suite de l'émergence d'un discours féministe critique sur le travail ménager, le dissociant de son caractère féminin, des chercheuses ont commencé à s'en saisir en tant qu'objet de recherche. Ce sont d'abord des études en sociologie qui ont permis de donner une visibilité au travail ménager dans un cadre plus académique. En 1974, la

³⁶ *Ibid.*, p. 717.

³⁷ *Idem.*

sociologue Ann Oakley publiait *The Sociology of Housework*³⁸, où, à partir d'entrevues avec des ménagères anglaises, elle présentait les tâches domestiques comme un travail, et non comme une caractéristique intrinsèque à la « nature féminine ». En s'appuyant sur le point de vue des ménagères, ses conclusions révèlent que globalement, les femmes étaient plutôt insatisfaites par rapport au travail ménager. Au foyer, elles effectuaient des tâches répétitives et monotones dans un certain isolement et sans reconnaissance sociale. Son étude permet également de quantifier le temps moyen consacré au travail ménager, estimé à 77 heures par semaine³⁹.

Durant les années 1980, des historiennes ont commencé à s'intéresser au rôle des ménagères dans différents moments historiques : industrialisation, crise des années 1930, Deuxième Guerre mondiale. Cette remise en question d'un travail ménager « naturel » a permis de jeter un éclairage plus politique sur la contribution des femmes au sein des ménages, comme l'a souligné Denyse Baillargeon⁴⁰ ; d'une part en reconnaissant l'apport social de ce travail et d'autre part en dénaturant le caractère féminin de ce travail. Dès la fin des années 1970, plusieurs chercheuses en histoire des femmes et en histoire de la famille ont mené des recherches sur le travail des ménagères, en s'appuyant notamment sur des sources orales – méthode développée à travers l'histoire sociale. Bettina Bradbury, pour sa part, reconnaît directement l'apport des chercheuses féministes, qui permettent de penser la contribution spécifique des femmes et la conflictualité dans la famille :

[...] jusqu'à ce que des féministes se mettent à étudier le rôle des femmes dans l'économie familiale, ces historiens ont eu tendance à considérer les familles comme des unités élaborant collectivement des stratégies de survie, d'héritage ou de transmission du patrimoine, stratégies que l'on supposait profiter également à tous leurs membres. [...] Même si l'on mentionnait la division sexuelle du travail, on n'accordait pas d'attention sérieuse au genre en soi. Bien

³⁸ Ann Oakley, *The Sociology of Housework*, London, Robertson, 1974, 242 p.

³⁹ *Idem*.

⁴⁰ Denyse Baillargeon, *Ménagères au temps de la crise*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 1993, p.14.

plus, on se bornait trop souvent à ne prendre en compte que le travail déclaré et rémunéré des membres d'une famille, tel que rapporté dans les recensements. Le travail des féministes montre que c'est en les analysant dans le cadre de l'économie familiale que l'on peut mieux comprendre le travail des femmes et les modèles de reproduction. [...] Les familles ouvrières étaient des unités de subsistance, de solidarité et de soutien, en même temps que le lieu et la source de tensions, de conflits et d'inégalités entre les sexes.⁴¹

L'histoire du travail invisible des femmes a été relativement étudiée au Québec. En 1981, Geneviève Auger et Raymonde Lamothe publient *De la poêle à frire à la ligne de feu*⁴², un ouvrage qui porte sur le rôle des femmes dans l'effort de guerre entre 1939 et 1945. Le premier chapitre traite spécifiquement du « front domestique », en abordant la valorisation du mariage et de la maternité, les nouvelles responsabilités des femmes en lien avec l'enrôlement des hommes et les normes d'hygiène. Dans le second chapitre, les auteures se penchent sur les stratégies de lutte contre l'inflation et contre la pénurie de denrées alimentaires employées par les femmes, principales consommatrices. Dans une certaine mesure, nous pourrions affirmer que la période de la guerre a permis de rendre visible et de reconnaître l'importance du travail des femmes au foyer. Peu à peu, les ménagères prennent également conscience de la valeur de leur travail. Pour la période d'après-guerre, l'historienne Magda Fahrni avance le terme d'*economic citizenship* pour qualifier l'intervention des femmes dans la sphère publique, en lien avec la consommation des ménages⁴³. Cette citoyenneté économique mène à des actions plus ou moins concertées⁴⁴, notamment à une « grève silencieuse »⁴⁵ – un boycott des épiciers et des

⁴¹ Bettina Bradbury, *Familles ouvrières à Montréal. Âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*, Montréal, Éditions du Boréal, 1995, p.17.

⁴² Geneviève Auger et Raymonde Lamothe, *De la poêle à frire à la ligne de feu : la vie quotidienne des Québécoises pendant la guerre '39-'45*, Montréal, Éditions du Boréal, 1980, 232 p.

⁴³ Magda Fahrni, *Household Politics : Montreal Families and Postwar Reconstruction*, Toronto, University of Toronto Press, 2005, p. 109.

⁴⁴ Selon Magda Fahrni, « [m]ost of women's consumer "activism", in fact, was probably informal and unorganized : simply not buying when prices were too high ». Voir : *Ibid.*, p. 123.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 122.

bouchers – en réaction aux prix trop élevés des denrées, et à des pressions pour la légalisation de la margarine, qui constituait une alternative économique au beurre⁴⁶. Par ces mobilisations, les ménagères faisaient émerger dans l'espace public les préoccupations de la sphère privée, et formulaient des demandes quant aux politiques publiques à mettre en place.

Dans *Familles ouvrières à Montréal*, Bettina Bradbury s'intéresse à la division sexuelle du travail ainsi qu'aux stratégies de survie quotidienne dans les ménages ouvriers montréalais de la fin du XIXe siècle. Au croisement de l'histoire ouvrière, de l'histoire de la famille et de l'histoire des femmes, les recherches de Bradbury, qui ont débuté au milieu des années 1970, visent à comprendre les impacts de l'industrialisation sur la famille ouvrière. Sa thèse de doctorat, *The Working Class Family Economy*, publiée en 1984, a ouvert la voie à l'analyse du travail féminin en dehors du marché de l'emploi formel, tout en développant des méthodes de recherche pour comprendre l'apport des ménagères à la production sociale⁴⁷. Le cinquième chapitre de *Familles ouvrières à Montréal*, porte sur les conditions de vie et sur les différentes stratégies employées par les ménagères afin de rentabiliser au maximum les revenus des membres de la famille. Si elles travaillaient rarement dans le marché formel, les femmes mariées n'étaient pas inactives pour autant. Bradbury présente une conception du travail qui n'est plus limitée au salariat et qui permet, dès lors, de penser la contribution des femmes dans les foyers ouvriers. Plusieurs conditions et événements viennent transformer le travail des ménagères : l'accès à l'eau courante, le travail des enfants, la maladie d'un membre de la famille, un retard dans la paie du mari, la fraîcheur des aliments, l'élevage d'animaux ou la culture d'un potager, l'hébergement de pensionnaires, etc. Ainsi, Bradbury contribue à inclure, dans l'historiographie, un nouveau regard sur le travail ménager, considéré dans sa dimension économique et sociale.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 110.

⁴⁷ Comme le mentionne Bradbury dans sa thèse, cette étude de l'histoire par le bas sollicite une approche et des outils différents de ceux traditionnellement utilisés pour écrire l'histoire des élites.

Enfin, avec *Ménagères au temps de la Crise*, Denyse Baillargeon jette la lumière sur le travail domestique des femmes et sur les stratégies d'économie qui se situaient en dehors du marché formel. Cet ouvrage est issu de la thèse de doctorat de Baillargeon⁴⁸, déposée en 1990. Construit en sept chapitres, *Ménagères au temps de la Crise* permet de cerner le quotidien des femmes mariées des années 1930 et surtout, de comprendre comment elles ont su traverser un contexte économique particulièrement difficile à travers différentes stratégies domestiques. Par le biais d'entrevues menées en 1986 et 1987 avec une trentaine de femmes, Baillargeon lève le voile sur plusieurs informations que les sources traditionnelles ne permettaient pas d'obtenir. En ce sens, l'histoire orale nous permet d'en apprendre davantage sur la division sexuelle du travail au sein du foyer. Selon les informatrices, la Crise n'a pas provoqué de changement au niveau de la division sexuelle des tâches : le fait qu'un homme soit au chômage ne se traduisait pas en une plus grande contribution de sa part au travail domestique. Dans *Ménagères au temps de la Crise*, Denyse Baillargeon soutient que le travail domestique des femmes, même s'il n'était pas salarié, contribuait tout autant à assurer la survie des familles ouvrières que le salaire du pourvoyeur. Cette forme de travail a longtemps été laissée dans l'ombre par le capitalisme et le patriarcat ; son étude vise donc à le revaloriser et à en dévoiler toute l'importance pour la survie des familles. Ainsi, le travail ménager apparaît comme objet pour l'histoire et permet d'interpréter l'action des ménagères, comme sujets agissants.

Bien que nos travaux ne portent pas spécifiquement sur le travail des ménagères dans l'histoire, il nous semblait pertinent de souligner la contribution de ces historiennes féministes dans le développement de ce champ de recherche. Cet apport a permis de jeter un nouveau regard sur l'histoire ouvrière, sur l'histoire de la famille et sur

⁴⁸ Denyse Baillargeon, *Travail domestique et crise économique : Les ménagères montréalaises durant la crise des années trente*, thèse de Ph.D. (histoire), Université de Montréal, 1990, 465 p.

l'histoire des femmes, en intégrant une analyse du travail invisible. Toutefois, les historiennes se sont peu intéressées, jusqu'à présent, à la façon dont les féministes de la deuxième vague ont problématisé ce travail, et ont envisagé sa reconnaissance. Or, c'est précisément l'apparition – ou du moins l'actualisation – de la ménagère comme sujet politique, au tournant des années 1970, qui a rendu possible sa reconnaissance en tant que sujet historique.

1.1.4 Un regain d'intérêt pour le salaire au travail ménager

Sur le plan des discours féministes entourant le travail ménager, jusqu'à présent, c'est surtout la revendication du salaire au travail ménager qui a été étudiée, particulièrement par d'anciennes militantes. Les féministes favorables au salariat ménager ont su développer une théorisation originale du travail ménager qui a grandement contribué à mettre au jour la situation des femmes au foyer et à reconnaître, partiellement, leur travail invisible. En cela, notre étude s'inspire d'ouvrages récents qui ont fait un retour sur cet épisode méconnu de l'histoire du féminisme, notamment ceux de Silvia Federici et de Louise Toupin.

Dans *Revolution at Point Zero : Housework, Reproduction and Feminist Struggle*⁴⁹, Silvia Federici s'intéresse à l'histoire du mouvement *Wages for Housework*, en présentant une anthologie de textes écrits entre 1974 et 2010. La première partie de l'ouvrage rassemble des textes publiés entre 1975 et 1984, au cœur de la campagne pour le salaire au travail ménager. Plusieurs des textes présentés visent à défaire le caractère soi-disant naturel et féminin du travail ménager et posent la perspective du salaire au-delà de sa dimension strictement économique. Le premier texte de

⁴⁹ Silvia Federici, *Revolution at Point Zero. Housework, Reproduction and Feminist Struggle*, Oakland, PM Press, 2012, 188 p.

l'anthologie, *Wages against Housework*, est un texte d'introduction à la perspective du salaire au travail ménager publié en 1975. Au Québec, des extraits de ce texte sont traduits en français et présentés en 1981 dans un numéro de *La Vie en rose*. À notre connaissance, il s'agit du premier texte en faveur du salaire au travail ménager qui soit traduit et diffusé pour le public féministe québécois francophone. Quant aux deux dernières sections de l'ouvrage, Federici y présente des textes plus contemporains, qui portent surtout sur le travail de reproduction et la mondialisation.

Plus récemment au Québec, Louise Toupin publiait en 2014 *Le salaire au travail ménager. Chronique d'une lutte féministe internationale (1972-1977)*⁵⁰. Cet ouvrage constitue l'aboutissement de plusieurs années de recherches ainsi que d'un postdoctorat. Toupin y retrace un courant féministe pratiquement oublié, soit le réseau du salaire au travail ménager. Bien que cette lutte soit présentée dans sa dimension internationale, l'auteure effectue un retour sur son expérience personnelle, en tant que militante, et sur la difficulté, au Québec, à tenir un débat sur le salaire au travail ménager dans les années 1970. À partir des publications de collectifs nationaux (journaux, livres, brochures, communiqués et tracts), de publications du Collectif féministe international, d'archives personnelles, d'archives de militantes, d'entretiens et des Archives canadiennes du mouvement des femmes, Toupin réalise ce qu'elle décrit modestement comme une « *esquisse historique* ». En fait, *Le salaire au travail ménager* constitue un premier ouvrage complet qui rend compte de ce mouvement international dans toute sa complexité. En somme, cet ouvrage permet à la fois d'aborder des perspectives contemporaines liées au travail ménager, notamment grâce aux deux textes en épilogue⁵¹, et de faire un retour historique sur une mobilisation importante – et pratiquement oubliée – du renouveau féministe. Toupin remet

⁵⁰ Louise Toupin, *Le salaire au travail ménager. Chronique d'une lutte féministe internationale (1972-1977)*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 2014, 451 p.

⁵¹ Il s'agit d'entrevues avec Mariarosa Dalla Costa et Selma James, deux militantes influentes du mouvement *Wages for Housework*.

également de l'avant toute la complexité et la dimension intersectionnelle de la revendication du salaire au travail ménager, souvent mise à mal dans certaines analyses qui la réduisent à sa dimension monétaire. Bien que l'auteure aborde, dans une partie de chapitre, les débats et les mobilisations au Québec, l'ensemble de l'ouvrage porte avant tout sur la perspective du salaire au travail ménager dans sa dimension théorique et sur le mouvement international qui y est associé.

Il est donc intéressant de nous pencher, dans le cadre de notre mémoire, sur le cas particulier du Québec, où la revendication du salaire n'a jamais été ouvertement défendue, malgré plusieurs parutions sur le travail ménager et de nombreuses consultations au sein d'organisations de gauche et de groupes féminins et féministes. Néanmoins, les revendications sur la reconnaissance du travail ménager ne se sont pas limitées à la perspective d'un salaire. D'autres services, mesures fiscales et politiques publiques ont été envisagés par les féministes, et c'est en ce sens que nous souhaitons porter un regard sur l'ensemble de ces débats entourant le travail ménager, au sein du mouvement féministe.

1.2 Méthodologie et sources

Nous avons ciblé la période 1968-1985 afin de couvrir l'ensemble des discours sur le travail ménager et des débats entourant sa reconnaissance, dans le cadre du renouveau féministe au Québec. Bien que nos recherches ne s'y limitent pas, elles s'insèrent tout de même dans l'étude de la deuxième vague féministe qui a permis la problématisation de nouveaux aspects de l'oppression des femmes, auparavant jugés privés. Ce courant se manifeste par l'émergence de nouvelles revendications dont l'accès à la contraception et à l'avortement, d'actions contre le viol et la violence conjugale et la reconnaissance du travail invisible des femmes au sein du foyer non comme expression de la nature féminine, mais comme *travail*. La subordination des femmes est alors

pensée de manière systémique et analysée sous l'angle du patriarcat. Nous avons privilégié le terme « travail ménager », plutôt que « travail domestique », qui peut renvoyer au travail d'entretien salarié accompli par une personne extérieure au ménage⁵². Sauf exception, ce sont les termes « travail ménager » et « ménagère » qui sont utilisés, par les féministes, dans les sources que nous avons consultées. La définition de ce travail est variable selon les discours, mais elle comprend généralement les tâches d'entretien ménager du logis, l'achat de biens pour le ménage, les tâches de planification, la préparation des repas, l'éducation des enfants et le soin des membres du ménage. Certaines féministes incluent également dans cette définition l'affection, la sexualité et la grossesse.

Pour mieux comprendre la particularité des discours sur le travail ménager dans le cadre du renouveau féministe, nous avons inclus, dans le deuxième chapitre, une courte présentation des premiers discours du mouvement des femmes sur ce thème, au début du XX^e siècle. Si le travail ménager occupe, tout au long du XX^e siècle, une place importante dans l'analyse et les revendications du mouvement féministe, la différence principale réside dans le caractère « naturellement féminin » de ce travail, admis par les premières féministes, et contesté par les secondes, à partir des années 1970. Dans ce chapitre, nous reviendrons également sur les premières politiques publiques visant le travail des mères et des ménagères, notamment afin de mieux situer dans quel contexte historique s'inscrivent, par la suite, les différentes réformes et revendications réclamées par le mouvement des femmes à l'endroit du travail des ménagères.

Afin de déterminer la périodisation de notre étude, nous avons ciblé deux documents marquants, qui ont coïncidé avec l'ouverture du renouveau féministe au Québec, puis avec la conclusion des débats entourant la reconnaissance du travail ménager. La

⁵² Au courant des dernières années, le terme « travail domestique » a été notamment utilisé dans les recherches sur la condition des travailleuses domestiques philippines.

période que nous avons ciblée s'ouvre avec la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, qui avait pour mandat d'émettre des recommandations au gouvernement fédéral afin de favoriser l'égalité des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la société. L'enquête débute en 1968 et compte des audiences publiques partout à travers le Canada. L'inclusion de la commission Bird dans notre mémoire est pertinente, dans la mesure où il s'agit de la première enquête nationale qui s'intéresse à la condition des femmes dans son ensemble. De plus, les données du rapport, de même que les recommandations émises, auront une influence importante sur le mouvement des femmes. Ces informations seront par la suite reprises par différents groupes féministes afin d'aborder la condition sociale et économique des ménagères.

Notre période se termine en 1985 avec la publication du rapport *Du travail et de l'amour. Les dessous de la production domestique*. D'abord édité par le Conseil du statut de la femme, cet ouvrage étudie l'articulation de la reproduction domestique avec la reproduction marchande. En parcourant les différentes stratégies revendicatrices liées au travail ménager, les auteures en viennent à rejeter la stratégie du salaire au travail ménager, et plus largement, délaissent les débats entourant les moyens de reconnaissance du travail ménager. Cet ouvrage pose plutôt le travail ménager comme un objet de recherche, et l'analyse en tant que rapport social. Les débats pratiques et stratégiques entourant la reconnaissance de cette forme de travail, jusque là centraux pour le mouvement féministe, sont ainsi mis à l'écart. La seconde moitié des années 1985 marque également un tournant dans le féminisme québécois, appelé à se redéfinir. Micheline Dumont et Louise Toupin parlent de « nouvelle conjoncture », alors que les nouvelles politiques néolibérales de l'État visent la mise au pas du mouvement des femmes⁵³. Après 1985, le travail ménager continue d'être analysé par les organismes

⁵³ Micheline Dumont et Louise Toupin, *op. cit.*, p.722.

gouvernementaux de condition féminine, mais ce thème est globalement délaissé au sein du mouvement féministe.

Afin d'analyser les différents discours féministes sur le travail ménager et les débats entourant la reconnaissance de ce travail, nous avons constitué un corpus de sources, essentiellement écrites, composé de journaux, de rapports, d'analyses et de programmes, entre autres. Ces documents ont été sélectionnés, en premier lieu, car ils présentaient un point de vue féministe⁵⁴ sur le travail ménager, la condition des ménagères, et proposaient différentes formes de reconnaissance du travail ménager. Puisqu'ils considéraient le travail ménager comme naturel, nous n'avons pas étudié les discours conservateurs ou masculinistes sur le sujet. Nous avons donc analysé des documents produits par des collectifs féministes autonomes, par des organisations féminines, par des organismes gouvernementaux et par des comités syndicaux de condition féminine, en plus de deux œuvres culturelles. Pour chaque document, nous avons tenté de dégager le point de vue donné sur le travail ménager ; les termes qui le désignent et l'analysent ; la description de la condition des ménagères, et les moyens mis de l'avant afin de favoriser la reconnaissance de ce travail. À travers les sources dépouillées, trois principales avenues de reconnaissance du travail ménager se dégagent : les réformes gouvernementales ; la socialisation, c'est-à-dire la prise en charge collective du travail ménager à travers la mise en place de services ; et, enfin, le salaire au travail ménager. Nous avons également tenté de tracer les liens existant entre ces documents. Ces collectifs, organisations et organismes n'agissaient pas en vase clos ; nous souhaitons alors montrer comment ces discours se complètent, s'influencent, se répondent, ou s'opposent.

⁵⁴ Nous considérons ici comme féministe tout discours se revendiquant comme tel, et visant l'amélioration de la condition des femmes.

Pour l'étude des discours des collectifs féministes autonomes, nous avons procédé au dépouillement de deux journaux et d'un magazine produits par quatre collectifs durant la période étudiée. Il s'agit, respectivement, du journal *Québécoises deboutte!*, publié par le Front de libération puis le Centre des femmes, du journal *Les Têtes de pioche* et du magazine *La Vie en rose*. Créé par le Front de libération des femmes, *Québécoises deboutte!* est le premier journal féministe québécois. Le FLF ne publie qu'un seul numéro, en novembre 1971, avant de se saborder. Dans cette première édition, le discours mis de l'avant par les militantes constitue « une tentative d'articulation d'une position à la fois féministe, indépendantiste et socialiste qui s'appuie sur la grille d'analyse marxiste »⁵⁵. Le Centre des femmes prend la relève du journal en novembre 1972 et publie neuf numéros supplémentaires, jusqu'en mars 1974. Par divers articles dans *Québécoises deboutte!*, le Centre des femmes a contribué à théoriser le travail ménager comme véritable travail. Les militantes estiment qu'il s'agit d'une question essentielle, à la fois parce que ce travail est nécessaire au capitalisme, mais aussi parce que la majorité des Québécoises sont des ménagères. Pour le dépouillement de *Québécoises deboutte!*, nous avons consulté les deux anthologies réunissant tous les numéros de ce journal, publiées aux Éditions du Remue-Ménage en 1982 et 1983.

Deux ans après le dernier numéro de *Québécoises deboutte!*, *Les Têtes de pioche* publient leur premier numéro en mars 1976. Le journal délaisse l'analyse anticapitaliste et met plutôt de l'avant un discours féministe radical, qui cible le patriarcat comme principale cause de l'oppression des femmes. Le dernier numéro des *Têtes de pioche* paraît en juin 1979, après le départ de plusieurs membres du collectif. Tous les numéros des *Têtes de pioche* ont également été publiés sous forme d'anthologie en 1980, aux Éditions du Remue-Ménage. *La Vie en rose* prend ensuite la relève de la presse féministe, avec un premier numéro en mars 1980. En mai 1981, le magazine publie un

⁵⁵ Manon Thibert. « Le courant radical du féminisme au Québec de 1969 à 1984 ». Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en histoire, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1986, p.34.

dossier de treize pages sur le travail ménager afin de relancer le débat sur sa rémunération. Hormis la position défendue par le FLF dans un document interne⁵⁶, il s'agit, à notre connaissance, de la seule publication féministe québécoise et francophone qui prenne ouvertement parti en faveur de la revendication du salaire au travail ménager. Pour le dépouillement de *La Vie en rose*, nous avons consulté les numéros numérisés par Bibliothèque et archives nationales du Québec, disponibles en ligne.

Nous incluons également dans notre corpus des publications gouvernementales dans le cadre de consultations et d'études sur la situation des femmes, sur les femmes au foyer, sur l'estimation de la valeur du travail ménager et sur les allocations familiales. Comme nous l'avons mentionné, le rapport de la Commission Bird⁵⁷ a permis de mettre au jour la situation des femmes avec de nombreuses données empiriques à l'appui. Plusieurs des recommandations des commissaires, présentes dans le rapport, concernaient directement les ménagères. Au niveau fédéral, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme a également publié un rapport sur la situation des femmes au foyer en 1978⁵⁸. Au niveau provincial, le Conseil du statut de la femme a abordé la situation des ménagères dans son rapport *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*⁵⁹, et a commandé plusieurs études portant sur le travail ménager à partir de 1981⁶⁰. Celles-ci ont éventuellement mené à la publication de l'étude *Du travail et de l'amour. Les dessous de la production domestique*.

⁵⁶ Comme nous l'avons mentionné, le FLF revendiquait un salaire pour les femmes qui désiraient travailler à la maison.

⁵⁷ Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1970, 540 p.

⁵⁸ Monique Proulx, *La femme et le travail : cinq millions de femmes : une étude de la femme canadienne au foyer*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1978, 98 p.

⁵⁹ Conseil du statut de la femme, *Pour les Québécoises : Égalité et indépendance*, Québec, Gouvernement du Québec, 1978, 335 p.

⁶⁰ Louise Vandelac, *Recherche sur la production domestique : Rapport d'étape*, Montréal, Québec, Conseil du statut de la femme, 1981 ; Diane Bélisle et Louise Vandelac, *Le temps de travail ménager sous le prisme et l'emprise du temps marchand*, Québec, Conseil du statut de la femme, 1983, 75 p. ;

À cela s'ajoutent des rapports, des documents d'analyse et des bulletins des différents groupes féministes ayant produit des réflexions et tenu des consultations sur la reconnaissance du travail ménager. En 1972, une première étude⁶¹, réalisée grâce à une subvention gouvernementale, est publiée par le Centre de recherche sur la femme. Elle servira de référence pour les années à venir, notamment pour le Centre des femmes qui s'en saisit afin d'aborder la condition des ménagères. L'AFEAS s'est également penchée, en 1977, sur la situation des femmes collaboratrices du mari dans les entreprises lucratives⁶² et en, 1984, sur celle des femmes au foyer⁶³. En dehors du mouvement des femmes, plusieurs organisations ont abordé, dans leur programme ou dans leurs documents d'orientation, la situation des ménagères et ont envisagé des manières de réduire leur précarité financière. Nous avons donc consulté les programmes du Parti Québécois de 1973 à 1978 par rapport à la proposition de rémunération du conjoint au foyer – dont le Centre des femmes a produit une critique –, ainsi que les documents publiés par les comités de condition féminine des trois grandes centrales syndicales – la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)⁶⁴, la

Diane Bélisle, *Certains courants de pensée : la magie des mots ou l'art de nous faire avaler notre mission domestique*, Montréal, Conseil du statut de la femme, 1983, 55 p. ; Louise Vandelac et Anne Gauthier, *Les politiques sociales et le travail domestique ou une liaison entre les femmes et l'État*, Québec, Conseil du statut de la femme, 1983, 126 p. ; Louise Vandelac, *Les dessous domestiques de l'histoire. Quelques aspects de la production domestique au Québec de 1850 à 1960. À la lumière des influences américaines, françaises et anglaises, et éléments d'analyse théorique*, Montréal, Conseil du statut de la femme, 1983, 12 p. ; Louise Vandelac, *Le partage des tâches domestiques : mythe ou réalités*, Québec, Conseil du statut de la femme, 1983, 112 p. ; Louise Vandelac, *L'économie domestique à la sauce marchande ou les évaluations monétaires du travail domestique*, Québec, Conseil du statut de la femme, 1984, 35 p.

⁶¹ Centre de recherche sur la femme, *Analyse socio-économique de la ménagère québécoise*, sans éditeur, 1972, 287 p.

⁶² Mireille Vallée-Leguerrier, *op. cit.*

⁶³ Rita Therrien et Louise Coulombe-Joly, *Rapport de l'AFEAS sur la situation des femmes au foyer*, Montréal, Boréal Express, 1984, 214 p.

⁶⁴ Fédération des travailleurs du Québec, *Travailleuses et syndiquées*, Rapport du Comité FTQ sur la situation de la femme, FTQ, 13^e congrès, 3-7 décembre 1973, 87 p.

Confédération des syndicats nationaux (CSN)⁶⁵ et la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)⁶⁶.

Enfin, nous avons procédé à l'analyse de deux sources culturelles de l'époque, soit une pièce de théâtre et un documentaire. La pièce *Môman travaille pas, a trop d'ouvrage*, écrite et jouée par le Théâtre des cuisines, mettait en scène une grève des ménagères qui exigeaient d'abord que leur soit versé un salaire pour leur travail, puis que soit mis en place des services pour prendre en charge le travail ménager. Quant au documentaire *D'abord ménagères*, il a été réalisé par la comédienne Luce Guilbeault et, dans l'esprit du cinéma direct, montrait le quotidien des ménagères québécoises dans les années 1970.

1.3 Conclusion

À la lumière de ce bilan historiographique, il semble donc justifié de nous pencher sur l'histoire des discours sur le travail ménager et des débats entourant sa reconnaissance, dans le cadre du renouveau féministe au Québec. Cette démarche s'inscrit à la fois dans une étude du mouvement des femmes et d'une histoire de la pensée féministe. Toutefois, il est important de rappeler que les discours féministes sur le travail ménager prennent racine dès le début du XX^e siècle. Comme nous le montrerons au chapitre suivant, c'est précisément sur cette base que plusieurs militantes revendiquent de nouveaux droits pour les femmes. Les fonctions maternelles sont également reconnues par l'État au courant du XX^e siècle, notamment par la mise en place de premières politiques sociales destinées aux mères.

⁶⁵ Hélène David, *La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs*, Rapport du comité de la condition féminine, Confédération des syndicats nationaux, 47^e congrès, juin 1976, 72 p.

⁶⁶ Centrale des enseignants du Québec, *Le droit au travail social pour toutes les femmes*, 27^e congrès général, 26-30 juin 1980, 43 p.

CHAPITRE II

DE L'ASSISTANCE CHARITABLE À L'AIDE SOCIALE : FÉMINISTES, MÉNAGÈRES ET ASSISTÉES SOCIALES FACE À L'ÉTAT (1907-1969)

Le travail ménager est un thème récurrent et transversal dans les discours des militantes, dès les débuts du mouvement féministe au tournant des années 1900. Pour plusieurs femmes, et malgré les différences d'époque, c'est précisément le travail des mères qui sert de base pour revendiquer l'extension de leurs droits civils et politiques. Parallèlement, les gouvernements mettent en place quelques programmes, et notamment les allocations familiales, visant à offrir un soutien financier aux mères de jeunes enfants. Ces politiques témoignent d'une certaine reconnaissance de la valeur sociale du travail au foyer des mères, mais surtout de la prise en compte des coûts associés à l'éducation des enfants. Toutefois, elles impliquent une part de contrôle moral sur la vie des mères et visent généralement à les inciter à rester au foyer.

Dans un premier temps, nous analyserons les discours portant sur le travail ménager des féministes du début du XX^e siècle et les revendications qui y sont associées. Nous présenterons, dans un second temps, les différentes politiques d'assistance aux mères afin de mieux comprendre en quoi ces politiques sociales se distinguent du salaire au travail ménager, revendiqué plus largement à partir des années 1970. Enfin, nous verrons comment, à la fin des années 1960, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada a permis de documenter, à l'échelle nationale, la situation des Canadiennes, et quelle a été l'influence de ce rapport sur le mouvement des femmes.

2.1 Émergence du mouvement des femmes

Au Québec, des femmes se réunissent dès le tournant du XX^e siècle pour revendiquer des droits élargis, notamment le suffrage féminin. En 1893, Lady Aberdeen, épouse du gouverneur général du Canada, fonde le Conseil national des femmes du Canada qui réunit d'abord des Canadiennes anglaises et des Canadiennes françaises¹. Toutefois, les Québécoises francophones choisissent éventuellement de fonder leur propre association, tant pour des raisons religieuses que d'identité nationale. Celles qui militent alors pour les droits des femmes adoptent, globalement, deux postures distinctes. Alors que certaines réclament des droits au nom d'une *égalité* juridique avec les hommes, d'autres revendiquent plutôt des droits spécifiques pour les femmes, au nom de leur *différence* et de leur *complémentarité* avec les hommes². Cette posture différentialiste a eu une résonance importante chez les regroupements féminins du début du XX^e siècle qui s'appuient sur les capacités maternelles des épouses afin de revendiquer des droits et élargir le champ d'action politique des femmes.

2.1.1 Le féminisme maternaliste

En 1907, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste est fondée, avec pour mandat de « grouper les Canadiennes françaises catholiques en vue de fortifier par l'union leur action dans la famille et dans la société »³. Pour ces femmes issues de la bourgeoisie, l'action sociale catholique est une première manifestation de leur militantisme

¹ Micheline Dumont et Louise Toupin, *La pensée féministe au Québec. Anthologie: 1900-1985*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 2011, p. 27.

² Diane Lamoureux, « Un combat pour l'égalité et la justice sociale », *Relations*, no. 762, 2013, p. 13.

³ « La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste veut avoir sa maison », *La Bonne parole*, no. 11-12, décembre 1923, p. 4, cité dans Karine Hébert. « Une organisation maternaliste : La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste et la lutte des femmes pour le droit de vote », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 52, n° 3, hiver 1999, p. 2.

féministe⁴. La Fédération milite non seulement pour le suffrage féminin, mais également pour l'instruction civique, les pensions aux mères nécessiteuses, la réforme du Code civil, et pour un meilleur encadrement du travail des femmes⁵. Au sein de la Fédération, « [l]es revendications au premier abord plus politiques ou économiques sont régulièrement accompagnées de réflexions sur l'importance de l'institution familiale et sur le rôle que les femmes y jouent »⁶. Cette tendance à mettre de l'avant des discours insistant sur les qualités maternelles des femmes a été qualifiée par certains historiens et certaines historiennes, dont Seth Koven et Sonia Michel, de posture *maternaliste*⁷. À la différence du féminisme égalitariste, le maternalisme met de l'avant la « spécificité maternelle » des femmes comme justification principale dans l'extension de leurs rôles, et éventuellement de leurs droits⁸.

Dans le cadre d'un mémoire de maîtrise soumis en 2007, Catherine Charron s'est intéressée au rapport qu'entretient la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste avec le travail domestique, les aides familiales et l'enseignement ménager. Les féministes de la Fédération « posent les femmes en sujets agissants [et] affirment que les femmes (et le féminisme) ne sont pas à l'origine des problèmes, [mais qu'elles sont plutôt] les agentes de cette mission sociale de rénovation de la famille »⁹. Ainsi, ces premières militantes vont au-delà d'une conception hermétique des sphères privée et publique, donnant ainsi au travail ménager « naturel » une dimension proprement politique. En effet, cette vision permet de considérer « la société comme une famille élargie dans

⁴ Catherine Charron, *La question du travail domestique au début du XXe siècle au Québec : Un enjeu à la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, 1900-1927*, mémoire de M.A. (histoire), Université Laval, 2007, p. 30.

⁵ Yolande Cohen, *Femmes philanthropes. Catholiques, protestantes et juives dans les organisations caritatives au Québec (1880-1945)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010, p. 60.

⁶ Catherine Charron, *op. cit.*, p. 21.

⁷ Aux États-Unis, Molly Ladd-Taylor distingue trois types de maternalisme dans les organisations étudiées : sentimental, progressiste et féministe. Malgré une rhétorique semblable, les objectifs varient considérablement d'une organisation à l'autre. Voir : *Mother-Work : Women, Child Welfare, and the State, 1890-1930*, Chicago, University of Illinois Press, 1994, 211 p.

⁸ *Ibid.*, p. 22.

⁹ *Ibid.*, p. 26.

laquelle [les femmes] [peuvent] jouer le rôle maternel qu'elles remplissaient déjà auprès de leur mari et de leurs enfants »¹⁰.

La maternité n'est donc pas, pour ces femmes, une fonction limitative. Au contraire, et comme l'a souligné l'historienne Karine Hébert, cette vocation d'être mère constituerait, pour les militantes de la Fédération, une ouverture vers d'autres tâches sociales¹¹. Ces militantes en faveur du suffrage féminin soutiennent, de plus, que la supériorité morale des femmes, ancrée dans l'expérience familiale du travail ménager, permettrait d'assainir la politique¹². Plus que leur ressemblance avec les hommes, c'est précisément la soi-disant différence des femmes, c'est-à-dire la maternité, qui justifie pour plusieurs l'obtention du droit de vote, en raison des connaissances particulières des mères en matière d'éducation, de santé et d'assistance sociale¹³.

Catherine Charron note, chez les féministes de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, une « conscience, embryonnaire, du problème de la non-reconnaissance du travail domestique »¹⁴. Dans une conférence prononcée en 1907, Marie Gérin-Lajoie reconnaît que les activités domestiques constituent bien un travail, qui, payé lorsqu'il est effectué par une inconnue, devient gratuit dès qu'il s'inscrit dans les rapports du mariage¹⁵. Selon Catherine Charron, le recours aux valeurs traditionnellement associées à la féminité et à la maternité doit être compris alors comme une « stratégie rhétorique » afin que le discours des militantes puisse se faire entendre au sein de la

¹⁰ Karine Hébert. « Une organisation maternaliste : La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste et la lutte des femmes pour le droit de vote », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 52, n° 3, hiver 1999, p. 8.

¹¹ *Ibid.*, p. 12.

¹² *Ibid.*, p. 25.

¹³ *Ibid.*, p. 20.

¹⁴ Catherine Charron, *op. cit.*, p. 34.

¹⁵ Marie Gérin-Lajoie, « Conférence sur la condition économique de la femme mariée. Sa condition légale. Paroles de clôture du Congrès », dans *Premier Congrès de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste*, Montréal, Paradis, Vincent & Cie, 1907, p. 199-200 ; cité in Catherine Charron, *op. cit.*, p. 47.

société. Cependant, malgré des positions en faveur du suffrage féminin et pour l'intervention des femmes dans la société, le caractère féministe de la Fédération est contesté. Selon Karine Hébert, cette fois, il s'agit davantage d'un mouvement exclusivement maternaliste¹⁶, dans la mesure où c'est la nature maternelle, plus que la citoyenneté des femmes, qui y est mise de l'avant.

L'historienne Yolande Cohen remarque une plus grande préoccupation, à partir de la Première Guerre mondiale, portée aux mères démunies, aux veuves et aux épouses de soldats¹⁷. Ainsi, les formes d'aide étatique aux mères « ouvrent la possibilité de penser l'assistance non plus comme une relation de dépendance (ce qui est le cas pour l'assistance charitable), mais comme un droit. Ces aides traduisent clairement l'apparition d'un nouveau droit des mères, en fonction d'un service rendu à la société (service maternel dans ce cas) »¹⁸. Selon Cohen, ce serait la reconnaissance de cette citoyenneté sociale des mères qui aurait d'abord permis de mettre de l'avant la revendication du suffrage féminin¹⁹, et qui aurait finalement mené à l'octroi, par les gouvernements, du droit de vote aux femmes²⁰. L'assignation des femmes aux enjeux liés au travail de soin ne se ferait pas, pour l'auteure, à travers une démarche essentialiste, dans la mesure où les militantes doivent constamment faire la preuve de leurs compétences dans ce domaine, afin d'obtenir plus de droits dans la sphère publique²¹.

Selon Nancy Christie, qui s'est penchée sur les aspects genrés des politiques sociales canadiennes²², l'argument de la citoyenneté des mères a surtout été mobilisé, par le

¹⁶ Karine Hébert, *loc. cit.*, p. 29.

¹⁷ *Ibid.*, p. 153.

¹⁸ *Ibid.*, p. 155.

¹⁹ *Ibid.*, p. 180.

²⁰ *Ibid.*, p. 185.

²¹ *Ibid.*, p. 195.

²² Susan Pedersen a également étudié la mise en place de l'État providence en lien avec les rapports de genre, en France et en Angleterre. Voir : Susan Pedersen, *Family, Dependence, and the Origins of the Welfare State: Britain and France, 1914-1945*. Cambridge: Cambridge University Press, 1993. 478 p.

mouvement des femmes, au sortir de la Première Guerre mondiale. Les *social feminists*, comme Christie les désigne, utilisent alors les préoccupations natalistes d'après-guerre pour faire valoir que la procréation et l'éducation des enfants constituaient des services à l'État tout aussi importants que le service militaire. Selon le *National Council of Women* par exemple, l'État devait, en guise de reconnaissance du travail des mères pour la nation, mettre en place des cliniques pour le bien-être des enfants, des points de distribution de lait gratuit, des programmes d'éducation à la maternité, et des pensions aux mères²³. Toutefois, ce mouvement de revendication a été récupéré, notamment par le gouvernement ontarien, comme un programme d'allocations aux veuves ou aux maris inaptes au travail, qui rendait plutôt les mères redevables à l'État :

In relabelling their approach 'mothers' allowances' (instead of 'mothers' pensions), policymakers were converting the idea of service into a notion of women's obligation to the State. This severely eroded the integrity of the notion of social citizenship advanced by Canadian feminists. In this new equation between motherhood and the State, women performed 'a piece of work in co-operation with the State' as employees of government, and the focus was no longer on the independent contribution of the citizen but rather on the State.²⁴

Selon Christie, la crise des années 1930 a déplacé, aux yeux de la population et des gouvernants, la question de l'assistance sociale. Désormais, les femmes n'étaient plus considérées comme première catégorie sociale nécessitant un soutien financier de la part de l'État ; il s'agissait plutôt des chômeurs, dont le rôle de pourvoyeur était menacé par la pénurie d'emploi²⁵. Ce glissement aurait donc coupé court aux discours maternalistes qui mettaient de l'avant les services rendus par les mères, pour plutôt accorder une place centrale à la figure de l'homme pourvoyeur, et à sa capacité de subvenir aux besoins familiaux.

²³ Nancy Christie, *Engendering the State. Family, Work, and Welfare in Canada*, University of Toronto Press, Toronto, 2000, p. 113.

²⁴ *Ibid.*, p. 138.

²⁵ *Ibid.*, p. 246.

2.1.2 La maternité comme travail

Face au concept historique de maternalisme, la politologue Louise Toupin propose une nouvelle lecture de l'action de certaines féministes, qui envisagent la maternité comme travail, plutôt que comme nature. Les féministes matérialistes revendiquent des droits sociaux sur la base du « rapport à la production des femmes, sur la base de la totalité de leur travail »²⁶, et non sur la base de leur constitution biologique. C'est, par exemple, en s'appuyant sur ce travail que certaines féministes revendiquent des allocations familiales, à verser aux mères. Bien que les associations féminines du début du XX^e siècle adoptent surtout une posture différentialiste, d'autres voix présentes durant la même période proposent déjà un point de vue plus radical sur le labeur des femmes. Dès la fin des années 1910, la journaliste Éva Circé-Côté, signant sous le pseudonyme de Julien Saint-Michel²⁷, aborde ainsi la question du travail des femmes et du travail ménager dans l'hebdomadaire syndical *Le Monde ouvrier*²⁸.

En 1919, alors que de nombreuses grèves sont déclenchées à Montréal, Circé-Côté lançait l'idée d'un débrayage – fictif – des mères de famille : « La dernière [grève] à l'horizon, [après] celle des barbiers, des vidangeurs, c'est celle des femmes mariées, contre leurs maris [*sic*], le boss de la maison, mais celles-là ont des griefs sérieux »²⁹. Elle explique que les épouses travaillent au service d'un homme qui ne les paie pas, et qui n'honore pas le contrat de mariage. Elle lance ensuite un ultimatum :

Nous sommes lasses de dépenser notre jeunesse, nos forces pour servir ce maître impitoyable, et si d'ici huit jours il ne nous paie pas un salaire d'au moins

²⁶ Louise Toupin, « Des “usages” de la maternité en histoire du féminisme », *Recherches féministes*, vol. 9, no. 2, 1996, p. 126.

²⁷ L'utilisation d'un pseudonyme masculin était courante chez les femmes de lettres canadiennes-françaises au tournant du XX^e siècle. À ce sujet, voir : Chantal Savoie (dir.), *Histoire littéraire des femmes. Cas et enjeux*, Nota Bene, Québec, 2010, 338 p.

²⁸ Au sujet d'Éva Circé-Côté, voir : Andrée Lévesque, *Éva Circé-Côté : Libre-penseuse. 1871-1949*, Éditions du Remue-Ménage, Montréal, 2010, 478 p.

²⁹ Julien Saint-Michel, *The Labor World/Le Monde ouvrier*, 10 juillet 1919, reproduit dans Micheline Dumont et Louise Toupin, *op. cit.*, p. 210.

vingt-cinq dollars par mois, qui n'est pas exorbitant, nous nous mettons en grève. Nous mettrons la marmaille chez les [S]œurs grises, et nous flanquons la maison là. Tous les jours, nous sortirons en procession et nous irons aux comités. Nous casserons des vitres, nous aussi. [...] Prenez vite vos dispositions, c'est notre ultimatum, payez-nous [...], ou bien, nous interrompons notre service, nous changeons de "job", nous louerons des chambres, nous organiserons des tag-day et des kermesses, nous tirerons les cartes, nous ferons les modèles aux expositions de mode, c'est à prendre ou à laisser.³⁰

Ainsi, Circé-Côté avance-t-elle l'idée que les épouses effectuent un véritable travail qui mérite rétribution et qui fonde la légitimité de leurs revendications. Dans ces articles, elle s'adresse avant tout aux ouvriers et, en comparant la condition des ménagères à celle des prolétaires, cherche sans doute à éveiller de potentielles alliances.

En 1926, elle revient, dans le même hebdomadaire, sur la question du travail domestique, en revendiquant cette fois une législation qui assurerait un revenu fixe aux épouses³¹. Circé-Côté compare à nouveau le travail des épouses au travail salarié. Elle se demande :« [p]ourquoi [...] les femmes sous puissance de mari n'auraient-elles pas les mêmes droits que celles qui travaillent pour des patrons »³². En 1930, toujours sous le pseudonyme de Julien Saint-Michel, elle « s'offusque du fait que des hommes se croient "déchus dans leur virilité" lorsqu'ils participent aux travaux ménagers »³³. À ses yeux, il est urgent que les ménagères aient à leur disposition un certain revenu afin de réduire leur précarité économique ; elle souligne, dans plusieurs articles, la nécessité qu'une pension soit versée aux mères nécessiteuses³⁴. Ces textes confirment qu'il y avait différents points de vue féministes sur la nature même du travail ménager, de même que sur les moyens d'en exiger la reconnaissance.

³⁰ *Ibid.*, p. 211.

³¹ *Ibid.*, p. 213.

³² Julien Saint-Michel, *The Labor World/Le Monde ouvrier*, 4 septembre 1926, p. 1, reproduit dans Micheline Dumont et Louise Toupin, *op. cit.*, p. 214.

³³ Andrée Lévesque, *Éva Circé-Côté : Libre-penseuse. 1871-1949*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, Montréal, 2010, p. 306.

³⁴ *Ibid.*, p. 304.

Le mouvement féministe se caractérise, au début du XX^e siècle, par une multiplicité de discours sur le travail ménager. Ceux-ci sont mobilisés comme arguments pour revendiquer de nouveaux droits politiques pour les mères, tout en montrant la dimension politique et sociale du travail ménager. Au-delà de la stricte reconnaissance du travail de maternage, la mise en place par l'État, durant cette même période, de mesures de soutien financier pour les mères pose la question de la vulnérabilité économique des femmes, et de leur manque d'autonomie face aux hommes.

2.2 Politiques gouvernementales visant les ménagères

Au Québec, les premières politiques sociales considèrent les femmes non pas comme travailleuses, mais comme personnes dépendantes d'un homme pourvoyeur. Avec la Loi des accidents du travail, adoptée en 1909, la veuve et les enfants d'un travailleur décédé peuvent toucher une indemnité, dans la mesure où ils sont privés du salaire du principal pourvoyeur. Durant la Première Guerre mondiale, les veuves de soldats touchent également une pension. Éva Circé-Côté revendique d'ailleurs, en 1916, l'octroi de pensions pour toutes les veuves, peu importe la profession de leur défunt mari³⁵. En 1937, le gouvernement provincial québécois met en place les pensions aux mères nécessiteuses. En 1945, ce sont les allocations familiales qui sont adoptées au niveau fédéral. Enfin, à la fin des années 1960, un premier programme d'aide sociale est mis en place, avec un impact significatif pour plusieurs mères seules. Ces mesures représentent l'essentiel des mesures gouvernementales visant directement les femmes.

³⁵ Micheline Dumont et Louise Toupin, *op. cit.*, p. 207.

2.2.1 L'aide aux mères nécessiteuses

Les préoccupations quant à l'assistance aux mères nécessiteuses remontent, en Amérique du Nord, au début du XX^e siècle. Dès 1911, certains États américains mettent en place des programmes publics d'assistance aux mères nécessiteuses, sous la pression de la campagne menée par le *Mothers' Pension Movement*³⁶. Au début des années 1910, le mouvement gagne le Canada, notamment au Manitoba, « où des groupes de femmes (dont le *Mothers' Association of Winnipeg*) et de travailleurs sociaux s'intéressèrent à la formule du salaire au travail ménager (*State salaries for Mothers*) et la diffusèrent »³⁷. Entre 1916 et 1920, à la suite des pressions d'un mouvement de groupes de femmes, d'organisations syndicales, de professionnels et de pasteurs impliqués dans l'action sociosanitaire, des programmes provinciaux sont mis en place au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario. Selon Yves Vaillancourt, le décalage du Québec dans l'adoption d'une telle politique – plus de vingt ans après le Manitoba – s'explique par un rapport de force moins important des organisations progressistes, notamment les groupes de femmes³⁸. Il soutient qu'au Québec, les revendications favorables à la mise en place d'un programme d'assistance ont surtout été le fait de « personnalités, d'organismes et de mouvements sociaux influencés par la vision propre aux élites de la petite bourgeoisie traditionnelle cléricale »³⁹. L'importance de ces interlocuteurs, au détriment des groupes de femmes, aurait mené à l'adoption d'une politique beaucoup moins progressiste et plus restrictive auprès des mères, que dans les provinces de l'Ouest. Plus largement, Nancy Christie affirme qu'en s'inspirant du modèle d'assistance sociale américain, plutôt que britannique, et en l'absence d'une figure féminine importante

³⁶ Yves Vaillancourt, *L'évolution des politiques sociales au Québec. 1940-1960*, Les Presses de l'université de Montréal, Montréal, 1988, p. 266.

³⁷ *Ibid.*, p. 267.

³⁸ *Ibid.* p. 271.

³⁹ *Ibid.*, p. 272.

comme Eleanor Rathbone⁴⁰, les politiques sociales canadiennes étaient moins centrées sur la reconnaissance du travail ménager des femmes et leur indépendance économique, et davantage cadrées sur le maintien de l'idéal de l'homme pourvoyeur⁴¹.

Au Québec, les recommandations de la Commission sur les assurances sociales de Québec (Commission Montpetit) mènent à la mise en place de la Loi des mères nécessiteuses, adoptée en 1937⁴². Plutôt que d'adopter le principe des pensions universelles aux mères seules, tel que recommandé par la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, les commissaires choisissent d'ajouter des critères d'ordre économique et moral⁴³. Ces premières allocations ne protégeaient que les mères de jeunes enfants, veuves, ou dont le mari avait une incapacité physique permanente, ou était absent depuis plus de cinq ans. Les demanderessees devaient être sans ressources, et présenter la garantie d'offrir aux enfants de bons soins, à temps plein. Au moment de leur mise en place, le gouvernement de Duplessis déclarait à cet effet que :

Ce n'est pas une loi d'assistance [...] mais une chose due aux mères pour le travail accompli et l'enrichissement de la province. Nous voulons payer des allocations maternelles pour conserver notre capital humain, pour conserver dans les familles où le chef est parti le lien familial si essentiel pour l'éducation, pour la formation morale et spirituelle. Nous voulons que la mère reste au foyer pour garder et élever ses enfants au lieu de les disperser aux quatre coins de la province.⁴⁴

⁴⁰ Entre 1924 et 1945, Eleanor Rathbone, une travailleuse sociale irlandaise, a mené une campagne pour la mise en place, en Angleterre, d'allocations familiales directement versées aux mères. Ces allocations étaient pensées comme une rémunération pour les services rendus, par les femmes, dans la famille. Ce faisant, Rathbone allait à l'encontre de la notion communément partagée de « salaire familial », centrée sur l'idéal du mari pourvoyeur – notion qui perpétuait, selon elle, la dépendance économique des femmes. À ce sujet, voir : Louise Toupin, *Le salaire au travail ménager. Chronique d'une lutte féministe internationale (1972-1977)*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 2014, p. 74.

⁴¹ Nancy Christie, *op. cit.*, p. 95.

⁴² Denyse Baillargeon, « Les politiques familiales au Québec. Une perspective historique », *Lien social et Politiques*, no. 36, 1996, p. 23.

⁴³ Denyse Baillargeon, « Maternalisme et État-providence : le cas du Québec », *Sextant*, no. 20, 2003, p. 113-147.

⁴⁴ Alexis Gagnon, *Le Devoir*, 28 mars 1937, p. 1-2, cité dans Anne Gauthier, « État-mari, État-papa. Les politiques sociales et le travail domestique », *Du travail et de l'amour : les dessous de la production domestique*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1985, p. 258. p. 278.

Malgré cette déclaration, il s'agit tout de même d'un programme résiduel d'assistance charitable auquel seulement une infime minorité de mères avait accès, sous des restrictions importantes. Les enquêtes pour s'assurer de l'éligibilité économique et morale des demandereses sont en quelque sorte une première forme de contrôle étatique de la prestation de travail des mères au foyer. L'Office de l'assistance aux mères nécessiteuses est ainsi chargé d'appliquer la loi, et d'exclure toute femme dont la conduite pouvait être jugée anormale ou amoral. Ces critères, vaguement définis et hautement subjectifs, permettent aux inspecteurs masculins de « traquer ces femmes » dans leur vie privée pour juger de leurs capacités d'éducatrices et de leurs liens affectifs et sexuels par rapport aux hommes, leur donnant un « droit de vie ou de mort »⁴⁵ sur les mères monoparentales. Sylvie Morel note l'émergence d'un dispositif de surveillance semblable lors de la mise en place d'un programme américain à peu près équivalent, l'*Aid to Dependent Children* :

[L]a règle du foyer convenable visait donc à développer des comportements permettant aux allocataires de remplir leurs obligations sociales, relatives non au travail salarié, mais au travail domestique. Elle représentait ainsi un jugement social sur l'« aptitude au travail domestique ». Tout comme dans le cas de l'employabilité, s'établissait ainsi une classification des mères pauvres, permettant d'identifier, parmi les mères seules avec enfants, celles qui « méritaient » une aide financière de l'État. [...] L'État assignait à des travailleuses sociales un rôle de supervision face à ces « employées ».⁴⁶

Si cette aide permet de soulager financièrement certaines mères, ce soutien économique s'effectue donc au prix d'une intrusion et d'une surveillance de l'État dans le travail maternel, par l'entremise entre autres des fonctionnaires et des travailleurs sociaux. Yves Vaillancourt pose un regard critique sur ces pensions, qui, selon lui,

⁴⁵ Yves Vaillancourt, *op. cit.*, p. 296.

⁴⁶ Sylvie Morel, « La transformation des obligations de travail pour les mères touchant l'assistance sociale : quels enseignements tirer pour les féministes ? », *Lien social et politiques*, no. 47, 2002, p. 174.

condamnaient les familles bénéficiaires à la pauvreté⁴⁷ en octroyant des sommes insuffisantes à leurs besoins et en limitant la possibilité – déjà quasi inexistante – des mères à occuper un emploi à l’extérieur. Pour Vaillancourt, donc, l’État remplaçait, par ces pensions, le rôle du mari pourvoyeur auprès de ces femmes, mais au prix d’une « vie rangée définie et surveillée par des mâles et qu’elles renoncent, somme toute, à la possibilité d’avoir une existence propre »⁴⁸. Jusque dans les années 1960, la Loi des mères nécessiteuses est demeurée l’une des seules politiques, adoptée par le gouvernement provincial, visant explicitement le soutien économique à la famille⁴⁹.

2.2.2 Les allocations familiales

Au Québec, l’idée d’un régime d’allocations familiales est d’abord mise de l’avant, dès 1927, par le père Léon Lebel. Il voit dans ce projet une manière de compenser les risques encourus par les pères de familles nombreuses, défavorisés par rapport aux travailleurs sans enfant⁵⁰. Puisque, pour une même prestation de travail, le salaire d’un père de famille ne saurait être plus élevé que celui d’un célibataire, c’était le « travail familial non rémunéré de reproduction qui [devait] donner droit aux allocations »⁵¹. Selon Martin Petitclerc, même si Léon Lebel « ne reconnaît pas l’autonomie de la mère dans la famille, [il] contribue néanmoins à un élargissement considérable du concept de travail productif, habituellement limité au travail rémunéré »⁵². Toutefois, comme Lebel souhaitait que ces allocations soient versées aux pères, nous pouvons nous questionner à savoir si c’était bien le travail dans la sphère privée qui était compensé,

⁴⁷ Yves Vaillancourt, *op. cit.*, p. 291.

⁴⁸ *Ibid.* p. 298.

⁴⁹ Denyse Baillargeon, *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Éditions du Boréal, 2012, p. 24.

⁵⁰ Martin Petitclerc, « La naissance comme accident providentiel. Le risque et les allocations familiales au début du XXe siècle au Québec », *Globe*, vol. 16, no. 2, 2013, p. 119-142.

⁵¹ *Ibid.*, p. 131.

⁵² *Idem.*

ou alors les charges financières liées à la présence d'enfants. À court terme, cette proposition d'allocations familiales n'est pas envisagée par le gouvernement, et n'est pas retenue, non plus, parmi les recommandations de la Commission Montpetit.

C'est à la fin de la Deuxième Guerre mondiale que la question des allocations familiales ressurgit, notamment avec la formation d'un Comité consultatif sur la reconstruction d'après-guerre. L'un des sous-comités ciblait directement « les problèmes spéciaux des femmes dans l'après-guerre »⁵³. Le rapport de ce Comité, portant le nom du conseiller spécial à la recherche Leonard C. Marsh, se présente comme un plan d'ensemble de la sécurité sociale pour le Canada d'après-guerre. Pour faire face aux « risques sociaux » inhérents à l'emploi – tels que le chômage ou les accidents –, ou universels – tels les charges d'enfants, la retraite ou la maladie –, le rapport Marsh propose la mise en place de plusieurs programmes d'assurance sociale⁵⁴. C'est dans l'esprit keynésien de ces recommandations que le gouvernement libéral de Mackenzie King adopte, en 1944, la Loi des allocations familiales. Pour Yves Vaillancourt, ces allocations familiales représentent une opportunité de désamorcer les luttes syndicales pour des augmentations salariales, qui avaient été suspendues durant la guerre⁵⁵. Enfin, ce programme vise également à soutenir la consommation d'après-guerre, en stabilisant le pouvoir d'achat d'une population cible⁵⁶. Les objectifs poursuivis par la mise en place des allocations sont donc multiples, et ne se limitent pas au seul bien-être des familles.

Ces allocations se présentent comme un programme universel pour l'entretien d'enfants de moins de 16 ans, en fournissant des sommes d'argent selon le nombre

⁵³ Yves Vaillancourt, *op. cit.*, p. 93.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 99.

⁵⁵ Yves Vaillancourt, *op. cit.*, p. 352.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 378.

d'enfants à charge⁵⁷. Selon les barèmes établis en 1945, les allocations couvraient environ 25% des dépenses liées à l'entretien des enfants d'une famille⁵⁸. Au Québec, l'octroi des allocations aux mères de famille, plutôt qu'aux pères, provoque d'abord une vague de protestations chez les nationalistes canadiens-français, qui y voient une menace à la puissance paternelle⁵⁹. Le gouvernement fédéral accepte d'abord, exceptionnellement, de verser les allocations au père. Un groupe de femmes, sous la direction de Thérèse Casgrain, se mobilise alors, et obtient finalement le versement des allocations aux mères, en vertu du mandat tacite des femmes à gérer les affaires de la famille, garanti par le Code civil⁶⁰.

Selon Denyse Baillargeon, les allocations familiales visaient d'abord à convaincre les mères de retourner au foyer, tout en soutenant la consommation d'après-guerre. Leur mise en place coïncide également avec la fermeture des garderies d'État, mises sur pied durant la guerre pour faciliter le travail des femmes et soutenir l'effort de guerre⁶¹. Le versement des allocations aux mères est notamment présenté « comme une forme de substitut aux salaires qu'elles gagnaient durant [la Deuxième Guerre mondiale], une manière de leur permettre d'avoir assez d'argent pour bien éduquer leurs enfants sans avoir à quitter le foyer »⁶². De plus, les allocations sont mises en place à la suite de la diminution progressive du recours au travail des enfants, dont les soins et l'éducation représentent alors des dépenses de plus en plus importantes⁶³. Pour Dominique Marshall, cette dimension du bien-être des enfants est centrale : la loi sur les allocations

⁵⁷ Dans l'article 3 de la loi sur les allocations familiales, les sommes allouées par enfant diminuaient au-delà du quatrième enfant, ce qui pouvait désavantager les familles nombreuses. Voir Yves Vaillancourt, *op. cit.*, p. 368.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 375.

⁵⁹ Anne Gauthier, « État-mari, État-papa. Les politiques sociales et le travail domestique », *Du travail et de l'amour : les dessous de la production domestique*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1985, p. 156.

⁶⁰ Denyse Baillargeon, *loc. cit.*, p. 25.

⁶¹ Denyse Baillargeon, *op. cit.*, p. 24.

⁶² *Ibid.*, p. 156.

⁶³ *Idem.*

« constituait ni plus ni moins qu'une "charte de l'enfance" », en fournissant à chaque enfant des chances égales de réussite⁶⁴. Malgré certaines critiques, le programme des allocations familiales demeure beaucoup moins stigmatisant que l'assistance charitable. Pour les femmes qui reçoivent ces sommes d'argent, il s'agit d'un « commencement de reconnaissance symbolique de l'indépendance économique à laquelle elles avaient droit »⁶⁵, si minime soit-il, et d'une amorce de reconnaissance matérielle de leur « travail social »⁶⁶.

2.2.3 L'aide sociale

La loi sur l'aide sociale, adoptée en 1969, vise pour sa part à assurer un revenu vital aux personnes démunies, sans toutefois imposer de critères relatifs au sexe ou aux qualités morales – contrairement aux pensions aux mères nécessiteuses. Selon Denyse Baillargeon, il s'agit alors d'un gain majeur pour les femmes, car l'aide sociale permet à certaines d'entre elles d'échapper à des situations de violence familiale, ou encore à des mères célibataires de conserver la garde de leur enfant, tout en recevant un soutien financier de l'État⁶⁷. Louise Toupin souligne que pour certains groupes féministes, l'aide sociale représentait une première forme de salaire au travail ménager, car non obligatoire à la présence d'enfants⁶⁸. Toutefois, le calcul des montants alloués variait en fonction des coûts impliqués pour satisfaire les besoins de base, et non selon le temps de travail effectué. Pour Anne Gauthier, « le programme d'aide sociale reconnaît implicitement [le] temps de travail domestique [des mères seules] en les considérant

⁶⁴ Dominique Marshall, *Aux origines sociales de l'État-providence : familles québécoises, obligations scolaires et allocations familiales, 1940-1955*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1998, p. 25.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 375.

⁶⁶ *Idem.*

⁶⁷ Denyse Baillargeon, *loc. cit.*, p. 29.

⁶⁸ Louise Toupin, *op. cit.*, p. 213.

comme inaptés à l'emploi »⁶⁹. Puisqu'une grande part des bénéficiaires de l'aide sociale sont des mères monoparentales, il n'est pas surprenant de constater des liens entre le mouvement féministe et la question de l'accès à l'aide sociale. Le journal *Québécoises deboutte!* y consacre, par exemple, un dossier dans son édition de juin 1973. Dans une entrevue avec l'Association pour la défense des droits sociaux, les militantes dénoncent le manque d'argent, les coupes à l'aide sociale et le contrôle des fonctionnaires sur la vie privée des femmes.

Plusieurs femmes bénéficiaires de l'aide sociale subissent une certaine surveillance, par des enquêtes sur leur vie privée et sur leur vie sexuelle, « visant à s'assurer qu'elles n'avaient pas un conjoint qui aurait pu les faire vivre »⁷⁰. En effet, à partir du moment où une femme bénéficiant de l'aide sociale se marie ou cohabite avec un conjoint, elle perd sa prestation, si son ou sa partenaire gagne un revenu jugé suffisant pour entretenir le ménage⁷¹. Ces restrictions ont entraîné

de véritables chasses à l'amant, qu'il s'agisse de chambreurs, d'hommes partageant un logement avec une assistée ou d'amis dont les visites plus ou moins régulières peuvent être dénoncées par les voisins. [...] Vis-à-vis d'une plainte reçue au bureau de l'aide sociale, la bénéficiaire doit faire la preuve de liens non maritaux entretenus avec un homme.⁷²

Face à l'effritement progressif du modèle de l'homme-pourvoyeur au tournant des années 1970, les femmes ne sortent donc pas pour autant d'une certaine précarité économique.

Ainsi, les premières politiques gouvernementales destinées aux ménagères sont d'abord axées sur la consolidation de leur rôle maternel, en considérant les montants alloués comme des sommes consacrées exclusivement à l'entretien et à l'éducation des

⁶⁹ Anne Gauthier, *op. cit.*, p. 282.

⁷⁰ *Idem.*

⁷¹ *Ibid.*, p. 285.

⁷² *Ibid.*, p. 287.

enfants. Les pensions aux mères nécessiteuses ou les allocations familiales, bien qu'elles offrent des sommes d'argent aux femmes, perpétuent une division sexuelle du travail qui confine les femmes au foyer, et décourage le travail salarié ; cet objectif est même ouvertement admis dans le rapport Marsh⁷³. À cela s'ajoutent plusieurs formes de surveillance par les fonctionnaires et travailleurs sociaux, qui constituent un certain dispositif de contrôle exercé sur la prestation de travail des ménagères. Dans le cas de l'aide sociale, les faibles montants offerts ne parviennent pas réellement à tirer les femmes hors de la précarité, les contraignant plutôt à faire le « choix » entre une dépendance envers l'État, ou envers un homme pourvoyeur. Tout comme dans le cas des pensions aux mères nécessiteuses et des allocations familiales, ce programme ne permet pas de rompre avec une division sexuelle du travail qui assigne les femmes à la sphère privée et au travail de soin.

2.3 Le rapport de la Commission Bird

À la fin des années 1960, la condition des femmes est étudiée plus attentivement par le gouvernement fédéral, avec la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, instituée en 1967 par le premier ministre Lester B. Pearson, et présidée par la journaliste torontoise Florence Bird. Cette annonce fait suite à une campagne de pression menée dès 1966 par une coalition de trente-deux groupes de femmes qui exigeait une commission d'enquête sur la situation des femmes au Canada⁷⁴. Les sept commissaires, cinq femmes et deux hommes, avaient pour mandat de « faire enquête et rapport sur le statut des femmes au Canada et de présenter des recommandations quant aux mesures pouvant être adoptées par le gouvernement

⁷³ *Ibid.*, p. 274.

⁷⁴ Denyse Baillargeon, *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Éditions du Boréal, 2012, p. 199.

fédéral afin d'assurer aux femmes des chances égales à celles des hommes dans toutes les sphères de la société canadienne [...] »⁷⁵.

La commission aborde plusieurs aspects de la condition des femmes, notamment les lois et les droits politiques, le rôle des femmes sur le marché de la main-d'œuvre, l'éducation et le « recyclage des femmes mariées »⁷⁶, les impôts fédéraux par rapport aux femmes, le mariage et le divorce, et les questions de citoyenneté. Dans leur rapport, les commissaires affirment s'appuyer sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, en postulant que les femmes méritent des possibilités, des libertés et des droits égaux à ceux des hommes⁷⁷. Le rapport porte à la fois une analyse féministe égalitariste et une pensée « plus scientifique et plus moderne sur cette question »⁷⁸, en s'appuyant sur les travaux de jeunes universitaires s'intéressant à la condition des femmes.

L'enquête de la Commission débute en 1968 et s'appuie sur des audiences publiques tenues partout à travers le Canada. Au total, la commission examine plus de 1000 lettres et 468 mémoires. Ces statistiques témoignent de l'engouement pour une telle enquête. Le rapport de la Commission rompt d'emblée avec un certain essentialisme, en soutenant que les caractéristiques attribuées aux femmes comme relevant de leur « nature » sont en général fondées sur des habitudes culturelles, parfois transformées en idéologie⁷⁹. Selon les commissaires, c'est la capacité d'enfanter des femmes qui a permis « tout un échafaudage de généralisations simplistes d'où résultent des contraintes et des pratiques discriminatoires »⁸⁰. Ainsi, les femmes seraient systématiquement assignées à certaines tâches, comme tenir une maison, élever les

⁷⁵ Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, *op. cit.*, p. vii.

⁷⁶ *Ibid.*, p. viii.

⁷⁷ *Ibid.*, p. xi.

⁷⁸ Collectif Clio, *L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour, 1992 (1982), p. 471.

⁷⁹ Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, *op. cit.*, p. 13.

⁸⁰ *Idem.*

enfants, et être dévouée pour autrui. Cette division sexuelle du travail aurait également eu des répercussions sur le marché de l'emploi, où certains métiers sont « par défaut » attribués aux femmes : « secrétaire, sténographe, dactylographe, téléphoniste, femme de charge, domestique, serveuse et coiffeuse. Ce sont également des femmes qui enseignent les enfants [*sic*], qui soignent les malades, qui se spécialisent en diététique et en sciences ménagères »⁸¹. Le fait que le salaire des femmes soit souvent considéré comme un revenu d'appoint participe également à maintenir de bas salaires dans plusieurs secteurs d'emploi à grande concentration féminine.

Dans le second chapitre du rapport, qui porte sur l'économie canadienne, une section est consacrée au « travail non rémunéré ». Il est d'ailleurs assez intéressant que les commissaires insistent sur son caractère de travail, et ce, bien qu'il soit accompli sans salaire. On mentionne que « la ménagère qui reste au foyer fournit tout autant de biens et de services que la travailleuse salariée »⁸². Il s'agit d'un phénomène non négligeable, car pour les commissaires, il apparaît que « plus de la moitié de la population féminine adulte, soit en gros, l'équivalent de 45 pour cent de la main-d'œuvre salariée, s'occupe à plein temps de tâches ménagères et familiales »⁸³. Bien que ce travail ne soit pas comptabilisé dans la production nationale, quelques études ont tenté d'en estimer la valeur monétaire. Selon une étude effectuée pour le compte de la Commission⁸⁴, le travail des ménagères représentait 11% du produit national brut, soit huit milliards de dollars pour la seule année 1968. Selon d'autres études, la durée quotidienne du travail ménager, pour une femme qui ne travaille pas à l'extérieur, varierait entre six heures, si elle n'a pas d'enfants, et onze heures si elle en a deux et plus⁸⁵. Quant aux femmes

⁸¹ *Ibid.*, p.68.

⁸² *Ibid.*, p.43.

⁸³ *Ibid.*, p.35.

⁸⁴ François D. Lacasse, *Femmes au foyer : aspects économiques. Le coût pour l'économie canadienne de l'absence d'une partie importante de la population féminine sur le marché du travail*. Une liste complète des études effectuées pour la Commission figure aux pages 508 et 509 du rapport.

⁸⁵ Alain Girard, « Le budget-temps de la femme mariée dans les agglomérations urbaines », *Population*, Paris, l'Institut national d'études démographiques, vol. 13, no. 4, octobre-décembre 1958,

qui occupent un emploi à temps plein, elles consacraient environ quatre heures par jour aux travaux ménagers. Ces calculs posent toutefois plusieurs défis, notamment parce qu'il est difficile de connaître le nombre d'heures travaillées et le temps consacré à chaque tâche. De plus, plusieurs tâches n'ont pas d'équivalent sur le marché du travail, compliquant d'autant leur estimation monétaire. Enfin, les commissaires mentionnent que le travail des femmes ne saurait être réduit à sa dimension économique. Plusieurs aspects du travail ménager ne peuvent être quantifiés monétairement, comme les relations affectives avec les autres membres de la famille.

Sur le plan de l'urbanisme, l'étalement urbain, phénomène croissant dans les années 1950 et 1960 avec l'apparition de la banlieue et de son aménagement pavillonnaire, a également eu des conséquences sur la vie des femmes. Celles-ci se retrouvent parfois isolées des activités urbaines et des services communautaires auxquels elles pourraient avoir recours. Les mères de famille ayant un emploi à l'extérieur sont enfin présentées comme les « sous-privilégiées » de la civilisation des loisirs⁸⁶. Afin d'assurer aux femmes un accès aux loisirs, on prône la mise en place de « certains services communautaires essentiels »⁸⁷ et des attitudes « plus modernes »⁸⁸ quant à la répartition des tâches au sein du couple. À cet effet, plusieurs déclarations de femmes faites à la Commission révèlent qu'un « grand nombre d'entre elles veulent, par un travail rémunéré, contribuer à leur propre subsistance et à celle de la famille. Elles souhaitent en retour que leurs maris partagent avec elles les soins du ménage et la responsabilité des enfants »⁸⁹.

pp. 591-618 ; Edmunt Dahlström, *The Changing Roles of Men and Women*, Londres, Gerald Duckworth and Co. Limited, 1967, p. 31.

⁸⁶ *Ibid.*, p.10.

⁸⁷ *Idem.*

⁸⁸ *Idem.*

⁸⁹ *Ibid.*, p.259.

Au niveau des recommandations, plusieurs d'entre elles visent à mettre fin aux inégalités salariales, d'avancement et de promotion entre les hommes et les femmes, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Selon les commissaires, l'absence de revenu d'emploi pour les ménagères engendre une situation de dépendance financière des femmes vis-à-vis leur mari. À cet effet, les commissaires recommandent l'octroi d'une pension de vieillesse aux maîtresses de maison, en vertu du Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec⁹⁰. La Commission recommande également que la loi sur l'assurance-chômage soit modifiée afin que les femmes puissent bénéficier d'un congé de maternité d'au moins dix-huit semaines⁹¹; ce qu'elles obtiendront en 1971. Sur le plan de l'éducation, quelques recommandations ont pour objectif d'abolir différentes formes de sexisme dans la scolarisation primaire, secondaire et universitaire. Plusieurs mesures proposées touchent la famille et visent à protéger les femmes en cas de divorce. Les commissaires se positionnent, par exemple, en faveur de la mise en place d'un réseau de garderies financé par le fédéral – programme qui ne voit jamais le jour. Quant à la contraception et à l'avortement, les commissaires recommandent la mise sur pied de services de planification familiale, ainsi que la modification du Code criminel pour permettre aux médecins de pratiquer l'avortement à 12 semaines et moins de grossesse, ou plus si la grossesse représente un risque pour la santé physique ou mentale de la femme⁹². Enfin, la Commission recommande « l'adoption du revenu annuel garanti versé par le gouvernement fédéral à tout chef de famille qui est seul au foyer et qui a des enfants à sa charge »⁹³. L'octroi de ce revenu serait effectué par un système d'impôt négatif, « grâce auquel ceux dont le revenu est inférieur à un minimum fixé par la loi ont droit à une allocation, tandis que ceux dont le revenu dépasse un montant maximum, également fixé par la loi, doivent payer des impôts »⁹⁴. Bien qu'une telle mesure aurait représenté un changement

⁹⁰ Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, *op. cit.*, p.43.

⁹¹ *Ibid.*, p. 448.

⁹² *Ibid.*, p. 464.

⁹³ *Ibid.*, p. 466.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 366.

significatif dans les conditions de vie des mères monoparentales, et malgré l'ampleur d'une telle politique sociale, cette dernière recommandation a été peu étudiée et reprise par les groupes de femmes, si on la compare à celles visant à mettre en place un réseau de garderies et à décriminaliser l'avortement.

Somme toute, le rapport de la Commission Bird est un document important pour le mouvement des femmes des années 1970. Selon le Collectif Clio,

[l]a Commission, par les mémoires, les rencontres et les réflexions qu'elle suscite, aura une influence majeure sur l'articulation de la pensée et de l'action féministes des années à venir. Elle va traquer le sexisme dans des secteurs nouveaux et révéler la présence de celui-ci dans les sports, l'éducation des filles, les attitudes, les manuels scolaires, etc. [...] Coïncidant avec une nouvelle vague de féminisme, le rapport Bird allait fournir à des centaines de femmes les données statistiques et les études « sérieuses » qui leur avaient cruellement fait défaut au cours des années précédentes. L'ampleur du problème était mis en forme pour la première fois, et des solutions concrètes proposées.⁹⁵

2.4 Conclusion

En effectuant un retour sur les conditions d'émergence du mouvement féministe, il semble donc que le travail ménager ait été problématisé par les militantes dès la première heure et aux origines du mouvement, soit au début du XX^e siècle. Bien que le travail des mères ait été pensé en des termes surtout essentialistes, il n'en demeure pas moins que la vocation maternelle a servi de base sur laquelle les femmes ont pu s'appuyer pour revendiquer plus de droits, souvent en guise de reconnaissance pour les services rendus à la société. D'autres féministes comme Éva Circé-Côté ont présenté à la même époque une analyse beaucoup plus radicale du travail des épouses, lançant même l'idée, bien que fictive, d'une grève pour obtenir une rémunération de la part des maris. Si la menace d'une grève des épouses ne s'est pas concrétisée, d'autres

⁹⁵ Collectif Clio, *op. cit.*, p. 470.

féministes reprendront, plus de cinquante ans plus tard, ce moyen de pression, pour des revendications semblables. Durant les années 1970, certaines féministes réclament un salaire pour toutes les ménagères, exigé cette fois de l'État. Ce changement d'« interlocuteur » s'explique par le fait que l'État est devenu, au fil du XX^e siècle, l'un des acteurs déterminants de la régulation de l'accumulation capitaliste par le recours à des mesures sociales qui ont fait éclater la fiction d'une séparation entre les sphères privée et publique.

CHAPITRE III

LE TRAVAIL MÉNAGER, D'UNE POSITION SUBORDONNÉE À UNE PERSPECTIVE DE LUTTE (1969-1978)

Au Québec, l'année 1969 est ponctuée de grèves et de manifestations durement réprimées par la police, la Sûreté du Québec et l'armée. En octobre, la tension atteint un nouveau sommet à Montréal, alors que se déroulent les grèves des pompiers et des policiers. Le 29 novembre, 200 femmes, rassemblées en 48 heures, défient le règlement anti-manifestation¹ en prenant la rue et en s'enchaînant les unes aux autres. Réunies sous la bannière du Front commun des Québécoises, ces syndicalistes, étudiantes, ouvrières et ménagères² tentent d'ébranler le vieux préjugé qui voudrait que les policiers protègent les femmes. Environ 165 manifestantes sont arrêtées et, après une nuit au poste, une trentaine d'entre elles se réunissent pour former le Front de libération des femmes (FLF)³. Ce geste est retenu par plusieurs historiennes comme le coup d'envoi du mouvement de libération des femmes au Québec, porteur d'un féminisme spécifique et autonome⁴ : « l'expérience féminine sera vue comme spécifique et non plus comme un sous-produit de celle des hommes, et son organisation autonome décidera, selon le besoin, de se joindre ou non à d'autres plates-formes pour défendre certains objectifs »⁵.

¹ En novembre, l'administration Drapeau-Saulnier fait adopter un règlement anti-manifestation, qui empêche la tenue de manifestations et de certaines assemblées publiques.

² Solange Chalvin, « Le Front commun des Québécoises descendra dans la rue, ce soir », *Le Devoir*, 28 novembre 1969.

³ Sean Mills, *Contester l'empire : pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, Montréal, Hurtubise, 2011, p. 150.

⁴ Les nouveaux collectifs féministes, issus de ce renouveau, se revendiquent comme étant « autonomes ». C'est le qualificatif utilisé, d'abord par le Front de libération des femmes, pour marquer son autonomie face aux groupes politiques mixtes.

⁵ Collectif Clio, *op. cit.*, p. 472.

Ces groupes autonomes se distinguent également des associations féminines déjà existantes, comme l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) et la Fédération des femmes du Québec (FFQ), tant dans leurs revendications que dans leurs tactiques. Les militantes de ces collectifs autonomes ne se limitent donc plus à la revendication d'une égalité juridique et politique, ni à une complémentarité des sexes⁶, mais réclament au contraire une transformation profonde et radicale des rapports sociaux de sexe. Un pan du mouvement féministe développe alors un discours radical qui cible spécifiquement le patriarcat comme cause intrinsèque de la domination des femmes⁷. Denyse Baillargeon décrit ainsi ce renouveau du mouvement féministe :

Beaucoup plus subversif que son équivalent du début du XX^e siècle qui, sauf exception, acceptait la complémentarité des rôles et des fonctions, le féminisme de la "deuxième vague", comme on l'a aussi baptisé, entreprend une dénonciation en règle des inégalités entre les hommes et les femmes, de la discrimination sexuelle et de la domination masculine tant dans l'espace public que dans la sphère privée et réclame une autonomie complète pour les femmes sur tous les plans, y compris et surtout en ce qui concerne la reproduction.⁸

Cette période est contemporaine d'un certain éclatement du modèle familial, dont l'image idéale reposait sur le couple hétérosexuel composé de la ménagère, confinée au foyer, et du mari pourvoyeur. La famille se transforme de manière significative, sous l'effet notamment des unions de fait, des divorces, et de la baisse du taux de natalité⁹. L'entrée accélérée de femmes, et particulièrement de femmes mariées, sur le marché du travail, permet également de réduire la dépendance économique de ces dernières à l'égard du mari. Toutefois, les travailleuses nouvellement admises sur le marché du travail se concentrent surtout dans certains secteurs d'emploi traditionnellement féminins, et reçoivent généralement des salaires encore inférieurs à ceux des hommes,

⁶ C'est le terme « sexes », plutôt que « genres », qui est utilisé par les militantes. Nous avons donc privilégié ce terme afin de ne pas dénaturer leur propos.

⁷ Dans son second bulletin de liaison, le FLF identifie trois luttes nécessaires à la libération des femmes : contre le patriarcat ; contre l'impérialisme américain et le colonialisme anglo-saxon ; et pour un socialisme.

⁸ Denyse Baillargeon, *op. cit.*, p.181.

⁹ Denyse Baillargeon, *op. cit.*, pp.181-182.

malgré un travail équivalent. Ce constat encourage plusieurs groupes féministes et syndicats à revendiquer l'équité salariale dès les années 1970¹⁰. Plusieurs femmes réalisent également que, bien qu'elles occupent un emploi à l'extérieur, elles continuent à assumer la plus grande part du travail ménager une fois à la maison ; ce que les féministes nomment la « double journée de travail ».

Les féministes de cette période s'inspirent fortement des discours anticolonialistes et socialistes pour penser l'oppression des femmes. Le Front de libération des femmes, puis le Centre des femmes contribuent à la théorie et à la mobilisation féministes avec leur journal *Québécoises deboutte!*. C'est essentiellement le Centre des femmes qui élabore un discours sur le travail ménager à travers un cadre d'analyse féministe marxiste. Après la fin du Centre des femmes, de nouveaux groupes féministes se forment¹¹ et se réunissent sous la bannière de l'Intergroupe. Les collectifs qui le composent¹² continuent à mettre de l'avant une analyse du travail ménager comme dimension centrale de l'oppression des femmes. Du côté anglophone, le *Montreal Power of Women Collective* défend, durant sa courte existence, la revendication du salaire au travail ménager, en entretenant des liens avec le Réseau international du salaire au travail ménager¹³. Dans un premier temps, nous analyserons les discours des différents collectifs féministes au sujet du travail ménager, et les moyens mis de l'avant

¹⁰ *Ibid.*, p.185.

¹¹ Plusieurs anciennes membres du Centre des femmes composent ces nouveaux groupes. Cette présence explique sans doute une certaine continuité dans les discours et dans les luttes de ces collectifs.

¹² L'Intergroupe rassemble le Comité de lutte pour l'avortement et la contraception libres et gratuits, le Théâtre des cuisines, les Éditions du Remue-Ménage et le Centre de santé des femmes du Plateau Mont-Royal.

¹³ À partir de 1972, plusieurs collectifs féministes revendiquent la rémunération du travail ménager. Des groupes sont formés dans plusieurs pays, en Europe et en Amérique du Nord, et réseautés au sein du Collectif féministe international, ou Réseau international du salaire au travail ménager. Il s'agit alors d'une instance de coordination, de réflexion, d'échange et d'organisation. Des collectifs locaux sont implantés dans le Canada anglais, aux États-Unis, en Angleterre et en Italie. La revendication d'un salaire au travail ménager se distingue considérablement des différentes politiques gouvernementales déjà en place, telles que les allocations familiales ou l'aide sociale ; il vise spécifiquement le travail accompli par les femmes, qu'elles aient des enfants ou non. Il ne s'agit donc pas d'une allocation de subsistance, mais d'un salaire donné en échange d'une prestation de travail.

pour en gagner la reconnaissance. Ensuite, nous présenterons deux productions culturelles ayant comme thème central le travail ménager. Il s'agit de la pièce du Théâtre des cuisines *Môman travaille pas, a trop d'ouvrage*, dans laquelle des ménagères organisent une grève, et du documentaire *D'abord ménagères*, de Luce Guilbeault. Ces deux œuvres présentent les ménagères comme des actrices et défendent, à leur manière, la nécessité que les femmes s'organisent sur la base du travail ménager. C'est notamment l'émergence de la ménagère comme figure d'avant-garde de la lutte féministe qui caractérise la période étudiée dans ce chapitre.

3.1 Le travail ménager vu par les collectifs féministes autonomes

Durant la première moitié des années 1970, plusieurs collectifs féministes mettent de l'avant un discours sur le travail ménager, tant du côté anglophone que francophone. Les militantes s'inspirent des théories de la décolonisation et du socialisme, largement partagées par les mouvements sociaux de l'époque, pour penser plus spécifiquement l'émancipation des femmes. Elles parlent de relation maître-esclave¹⁴, ou patron-prolétaire, pour qualifier la situation subordonnée des femmes au foyer. L'utilisation du terme *travail* pour qualifier l'activité des ménagères vise également à inclure ces dernières dans une analyse marxiste des rapports économiques et sociaux sous le capitalisme.

Dans un premier temps, le travail ménager est surtout analysé pour son caractère socialement productif, et à travers le prisme de son utilité pour le capitalisme. Toutefois, après la rencontre du Centre des femmes avec Mariarosa Dalla Costa et

¹⁴ À l'instar du mouvement nationaliste, les militantes féministes récupèrent la pensée postcoloniale pour réfléchir à leur oppression spécifique, comparant la situation des femmes à celle des Noir-e-s ou des esclaves – non sans susciter l'étonnement et les critiques des militantes et des militantes noir-e-s. Cette attitude témoigne plus largement d'un désintérêt et d'une méconnaissance de la condition des femmes racisées au sein du mouvement féministe. Voir : Sean Mills, *op. cit.*

Selma James, deux théoriciennes du mouvement du salaire au travail ménager, les militantes ajoutent à leurs discours une nouvelle perspective de lutte à partir du statut de ménagère. On retrouve d'ailleurs cette nouvelle dimension d'agentivité dans un discours présenté par l'Intergroupe, une coalition de collectifs féministes, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, en 1976. Pour cette période, seules des féministes anglophones s'intéressent au mouvement international *Wages for Housework*, une campagne de revendication du salaire au travail ménager, et organisent deux rassemblements de grande envergure à Montréal, en 1973 et en 1975.

3.1.1 Le Front de libération des femmes

Si les militantes du FLF luttent entre autres pour l'accès à la contraception et à l'avortement¹⁵, en offrant un service clandestin de référence pour avortement, elles sont les premières féministes québécoises à proposer une analyse qui permette de dissocier le travail ménager de la « nature féminine ». À la fin de l'été 1970, elles publient *Nous nous définissons comme esclaves des esclaves...*¹⁶, un premier texte diffusé à plus large échelle, qui était destiné aux médias et aux femmes souhaitant s'impliquer dans

¹⁵ Le FLF est d'abord composé de militantes anglophones et francophones, avec des parcours théoriques et militants distincts. Les premières sont inspirées par le mouvement américain de libération des femmes, alors que les secondes sont surtout issues des mouvements de gauche « dominés par les hommes », dans lesquels les femmes n'étaient pas prises au sérieux et étaient assignées aux rôles subordonnés. Malgré leur posture critique envers la place des femmes dans les groupes mixtes, le FLF demeure, tout au long de son existence, fortement en faveur du socialisme et de l'indépendance du Québec, en faisant même de cette libération nationale une condition pour la libération des femmes, comme en témoigne son slogan : « Pas de libération du Québec sans libération des femmes, pas de libération des femmes sans libération du Québec ». La question de l'indépendance du Québec occupe donc une place importante dans le discours et dans le militantisme du FLF. En mai 1970, les membres du FLF refusent de participer à la caravane de l'avortement vers Ottawa, en soutenant qu'elles ne reconnaissent pas le pouvoir du parlement canadien. Puis, à l'automne 1970, les militantes francophones expulsent les militantes anglophones du groupe, sous prétexte que ces dernières exercent un contrôle idéologique et colonialiste en s'appuyant sur la littérature féministe anglo-saxonne, sans égard à la situation spécifique des Québécoises. À ce sujet, voir : Denyse Baillargeon, *op. cit.*, p. 202.

¹⁶ « Nous nous définissons comme esclaves des esclaves... », dans Véronique O'Leary et Louise Toupin, *op. cit.*, 1982, p.66.

l'organisation. Dans ce document, le FLF revendique « un salaire pour les femmes qui désirent travailler à la maison »¹⁷ et des garderies d'État ouvertes 24 heures par jour et sept jours par semaine « pour libérer les femmes de leurs tâches de gardiennes et de ménagères »¹⁸ ; la cellule garderie¹⁹ est d'ailleurs formée afin de défendre ces revendications. Dans le premier numéro de *Québécoises deboutte!*, le thème du travail ménager est très présent. Quelques articles évoquent les problèmes liés à la condition des ménagères, tels que l'essoufflement, la fatigue, l'absence de salaire, l'isolement et le manque de congés. Dans les numéros suivants de *Québécoises deboutte!*, publiés par le Centre des femmes, le travail ménager s'impose comme thème récurrent dans les chroniques, aux côtés de l'éducation sexuelle, des luttes des femmes et de l'humour féministe²⁰.

3.1.1.1 Un travail invisible et sans salaire

Dans le second bulletin de liaison interne du FLF, publié en août 1971, les militantes des différentes cellules proposent chacune une première analyse de l'exploitation spécifique des femmes, comprise à travers le spectre large du travail domestique. Suivant une analyse marxiste, la Cellule 2 du FLF explique en ces termes le caractère invisible du travail ménager : « [L]es femmes ne vendent ni leur force de travail ni le produit de leur travail. [...] Puisque les produits de leur travail sont consommés immédiatement par la famille, ne sont pas échangés contre des marchandises, contre de l'argent, *le travail des femmes n'est pas considéré comme un vrai travail productif, il devient un travail invisible*. La preuve en est qu'il n'est pas inclus dans la comptabilité

¹⁷ *Idem.*

¹⁸ *Idem.*

¹⁹ Tout comme le Front de libération du Québec, le FLF fonctionne par cellules qui exécutent des mandats distincts. Il n'y avait pas nécessairement d'unanimité entre ces cellules qui étaient autonomes. Lorsque nécessaire, nous avons spécifié à quelle cellule se rapportent les discours mis de l'avant.

²⁰ « Bilan du Centre des femmes à Montréal. Janvier 1972 à septembre 1974 », dans Véronique O'Leary et Louise Toupin, *op. cit.*, 1982, p.171.

nationale »²¹. Néanmoins, ce travail, même s'il est invisible, demeure nécessaire à la reproduction de la force de travail, car les ménagères fournissent des services et transforment des produits qui devraient autrement être payés sur le marché. Leur situation de dépendance économique à l'égard du mari s'explique ainsi par l'absence de salaire pour le travail qu'elles accomplissent.

Quant aux femmes qui travaillent à l'extérieur, elles « *sont aux prises avec une seconde journée de travail non salariée*. Après leur travail à l'usine ou au bureau, elles doivent accomplir leurs tâches ménagères à leur retour au foyer. [...] Dans certains cas, elles doivent donner une partie de leur salaire pour payer les services (gardiennes) qu'elles sont obligées d'acheter en remplacement de leurs propres services gratuits »²². Cette division sexuelle du travail au sein de la famille a également des répercussions sur les types d'emplois qu'occupent les femmes : « La grande majorité des femmes sur le marché du travail est orientée vers des secteurs peu productifs où les salaires sont bas. Ces secteurs sont associés aux tâches ménagères (industrie textile, industrie alimentaire, infirmières, serveuses de restaurant, secrétaires, assistantes du patron, etc.) »²³. Cette première analyse, bien que brève, permet donc de révéler l'étendue des implications de l'assignation des femmes au travail ménager.

3.1.1.2 Analyse de la famille dans le capitalisme

La Cellule 2 du FLF présente, dans *Québécoises deboutte!*, une analyse de la famille qui s'inspire directement de l'*Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État* de Friedrich Engels, l'un des seuls documents accessibles en français à ce moment, et

²¹ « Bulletin de liaison FLFQ », no. 2, août 1971, dans Véronique O'Leary et Louise Toupin, *op. cit.*, 1982, p.107.

²² *Idem.*

²³ *Ibid.*, p. 108.

qui propose de penser l'oppression des femmes de manière transhistorique²⁴. Selon cette lecture, la triple émergence de la famille patriarcale, de la sphère privée et de l'inégalité entre les sexes serait à situer avec l'apparition de la propriété. En effet, pour assurer la transmission de leur propriété à leur descendance, les hommes devaient d'abord s'assurer de la paternité de leurs enfants à travers le mariage et la monogamie des femmes. Au Québec, selon le FLF, le passage du travail agraire au travail industriel aurait contribué à écarter les femmes de la production marchande, les confinant au foyer et les rendant dépendantes du salaire de leur mari.

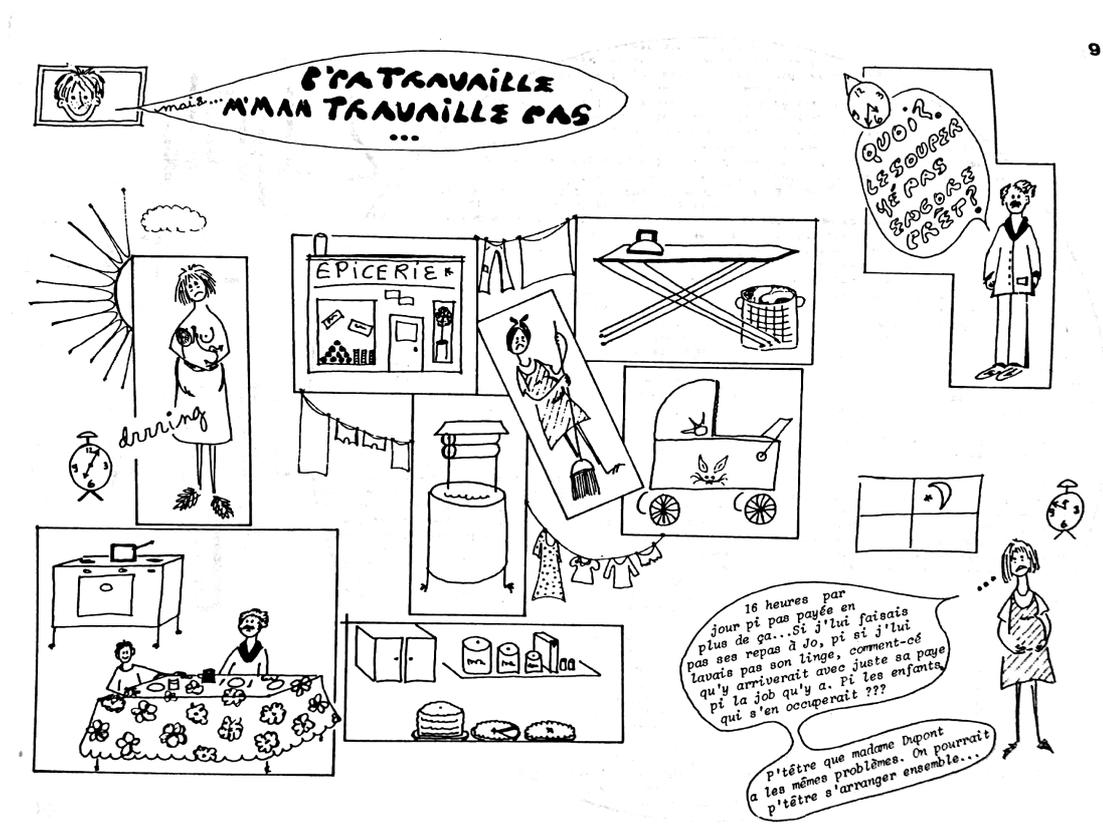


Figure 3.1 Illustration de la journée d'une ménagère²⁵

²⁴ *Idem.*

²⁵ « P'pa travaille... Mais... M'man travaille pas », *Québécoises deboutte!*, no. 1, novembre 1971, p. 9, dans Véronique O'Leary et Louise Toupin, *op. cit.*, 1982, p.139.

Les rapports entre mari-pourvoyeur et femme-ménagère sont pour leur part analysés par la Cellule 2 du FLF à travers une lecture qui semble inspirée de *La femme mystifiée*, de Betty Friedan. Dans la famille capitaliste nord-américaine, la ménagère serait à la fois confinée aux tâches domestiques, présentées comme naturelles et valorisantes, et isolée dans le cadre de son domicile, ayant peu de contacts sociaux hormis avec son mari et ses enfants. À travers une image idéalisée du couple et de la vie au foyer,

[o]n essaie ainsi de masquer le vide de leur vie en dehors du foyer et leur absence des sphères importantes de l'activité sociale; ce vide se manifeste avec le départ du dernier enfant par l'ennui. [...] La situation de dépendance économique et l'isolement des femmes créent chez elles une dépendance émotive face à leur mari. Les filles élevées dans cette ambiance en viennent à considérer cette dépendance naturelle et pour s'assurer un avenir intéressant, elles se lancent dans la course au beau mariage.²⁶

La libération des femmes est alors pensée à travers une double émancipation : la transformation de la famille nucléaire et une socialisation du travail ménager²⁷, envisagée comme une « prise en charge par la collectivité du soin des enfants et le développement des services indispensables à la reconstitution collective de la force de travail sociale »²⁸. Puisque la socialisation du travail ménager exige « une large redistribution des ressources et l'abolition de toutes les formes de travail aliéné »²⁹, elle est considérée comme irréalisable dans la société capitaliste. Les militantes d'une autre cellule du FLF, la Cellule Journal, identifient trois terrains de lutte, soit le renversement du patriarcat, de l'impérialisme américain et du colonialisme anglo-saxon et la mise en place du socialisme³⁰. Dans la logique de ce double renversement de la famille patriarcale et du capitalisme, il est nécessaire, selon la Cellule 2, de mobiliser « les

²⁶ « Bulletin de liaison FLFQ », no. 2, août 1971, dans Véronique O'Leary et Louise Toupin, *op. cit.*, 1982, p.109.

²⁷ *Ibid.*, p.110.

²⁸ *Ibid.*, p. 111.

²⁹ *Idem.*

³⁰ *Ibid.*, p. 117.

femmes dont les conditions matérielles sont les plus inacceptables »³¹, soit les ménagères et les ouvrières. Le FLF lance d'ailleurs un appel afin que les femmes s'organisent collectivement pour, par exemple, mettre sur pied des garderies³².

3.1.1.3 Actions et coups d'éclat

Bien que le FLF n'ait pas mené d'action concernant directement les ménagères, plusieurs initiatives visaient à ébranler les comportements socialement attendus des femmes et les limites juridiques ou culturelles qui les encadraient. Le 10 mai 1970, à l'occasion de la Fête des mères, les militantes organisent une manifestation pour exiger la légalisation et la gratuité de l'avortement. Dans un tract distribué à cette occasion, on peut lire :

La Fête des Mères célèbre la femme épouse et mère. Aujourd'hui choyée et dorlotée, demain elle retournera à sa popote et à ses torchons. Pourquoi limiter la vie de la femme à la famille??? Serons-nous toujours les machines à consommer les produits de : "General Food", "General Electric", "Baby's Own", "Wonder-Bra" [...] Reine 1 jour, esclave 364 jours³³.

En mai 1971, certaines militantes décident de perturber le Salon de la femme de Montréal en défilant avec des objets géants : rouge à lèvres, chaudrons, vadrouilles, etc. Dans le tract qu'elles ont distribué à l'occasion, les militantes expliquent qu'avec ce genre de salon, on fait miroiter aux femmes « un monde qui ne sera jamais le leur sauf pour quelques privilégiées »³⁴. Pendant ce temps, affirme-t-on, on ne parle pas des enjeux qui concernent directement leurs conditions de vie, comme les garderies gratuites, les cafétérias familiales, les logements de qualité ou l'égalité salariale, et

³¹ *Ibid.*, p. 112.

³² « Une chance pour souffler », *Québécoises deboutte!*, no. 1, novembre 1971, p. 8, dans Véronique O'Leary et Louise Toupin, *op. cit.*, 1982, p.138.

³³ Tract distribué à l'occasion de la fête des mères, dans Véronique O'Leary et Louise Toupin, *op. cit.*, 1982, p.72.

³⁴ « Votre culture de salon, on n'en veut pas! », dans Véronique O'Leary et Louise Toupin, *op. cit.*, 1982, p. 98.

donc plusieurs des enjeux relatifs à la charge de travail ménager des femmes. Quelques semaines plus tard, quatre membres du FLF participent aux occupations de tavernes avec des femmes de Longueuil. Alors que la loi interdit encore aux femmes l'accès à ces établissements, les féministes sont arrêtées après une quatrième occupation et accusées d'avoir troublé la paix dans un lieu public³⁵.

3.1.2 Analyse socio-économique de la ménagère québécoise

Dans leur second document de liaison, faisant suite aux constats de la Commission Bird, la Cellule Garderie du FLF affirme de son côté la nécessité de documenter la situation des femmes au Québec. Il faudrait en particulier :

faire une étude sérieuse sur la femme québécoise, ses aliénations en tant que femme ; pourquoi la retrouve-t-on, par exemple, sur le marché du travail davantage dans le domaine tertiaire? Sur la ménagère, son rôle par rapport à la famille, son rôle économique dans la société capitaliste.³⁶

En ajout au travail déjà entrepris par la Commission Bird, les militantes du FLF souhaitaient documenter l'exploitation spécifique des Québécoises. L'angle d'analyse est également différent du rapport de la Commission Bird, puisque le FLF adoptait une posture ouvertement anticapitaliste et révolutionnaire. Bien que certaines recommandations de la Commission rejoignent celles du mouvement des femmes, la perspective générale en demeure une de réformes et d'intégration des femmes à la société salariale.

³⁵ « Féministes vs tavernes », *Journal de Montréal*, 11 juin 1971, dans Véronique O'Leary et Louise Toupin, *op. cit.*, 1982, p.99.

³⁶ « Bulletin de liaison, FLFQ », *no. 2, août 1971*, dans Véronique O'Leary et Louise Toupin, *Québécoises deboutte!*, tome 1 : *Une anthologie de textes du Front de libération des femmes (1969-1971) et du Centre des femmes (1972-1975)*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 1982, p.118.

Le projet d'étude sur les ménagères québécoises est réalisé en juin 1972, alors que le Centre de recherche sur la femme, dont font partie d'anciennes militantes du FLF, publie *l'Analyse socio-économique de la ménagère québécoise*, une première compilation globale des données sur les ménagères à temps plein au Québec. Ce rapport de recherche aborde, en quatre chapitres, le profil démographique de la ménagère, puis ses rapports à l'économique, à l'idéologique et au politique. Selon les auteures, l'exploitation économique des ménagères proviendrait essentiellement de la division sexuelle du travail entre la production marchande et le travail privé domestique. Elles reprennent plusieurs constats de la Commission Bird, notamment l'invisibilité du travail domestique dans la production nationale, la dépendance des ménagères à l'égard du mari, l'isolement social et la pression sociale face à la consommation. Cette situation de subordination économique entraînerait ainsi l'absence des ménagères de la sphère politique et, historiquement, leur incapacité juridique. Bien que la plupart des données de l'étude proviennent du recensement de 1961 – les résultats de celui de 1971 n'étant pas encore publiés – elles révèlent tout de même qu'une grande proportion des Québécoises, soit plus de la moitié, seraient des ménagères à temps plein³⁷.

Si, sur le plan économique, les ménagères sont exclues de la production, on affirme dans *l'Analyse socio-économique de la ménagère* qu'elles seraient néanmoins « réintégrées à la société par le biais de la consommation »³⁸. Les femmes, en effet, achètent environ 80% des biens de consommation destinés à l'usage domestique. S'inspirant d'une lecture marxiste, les auteures reprennent une analyse du « mode de production » du travail ménager ; chaque ménage utilise « du travail (ménager), des machines (les biens durables) et des matières premières (les produits intermédiaires, directement achetés aux firmes productrices) qui sont transformés par le ménage lui-

³⁷ Centre de recherche sur la femme, *Analyse socio-économique de la ménagère québécoise*, sans éditeur, 1972, p.26.

³⁸ *Ibid.*, p.54.

même à l'aide d'une certaine quantité de travail et de capital »³⁹. Tout comme les prolétaires, les ménagères seraient dépossédées des moyens de production – capital, infrastructures, machines – et contraintes à vendre leur force de travail. Toutefois, elles seraient limitées à un seul patron, en vertu du contrat de mariage⁴⁰.

Selon les auteures, le travail ménager se décline en trois caractéristiques principales. Il s'agit d'abord d'un travail *invisible* car ce qu'il produit est écarté du marché et n'est pas comptabilisé dans le revenu national. Le travail ménager revêt également un caractère *privé* car son produit est consommé dans la cellule familiale, masquant la valeur sociale de ce travail. Les femmes doivent ainsi assumer cette charge de manière isolée et individuelle, plutôt que de façon sociale et collective. En troisième lieu, puisqu'il est *gratuit*, le travail des femmes permet aux patrons de maintenir les salaires des travailleurs plus bas, car ces derniers n'ont pas à payer pour se procurer ces mêmes services sur le marché. Si, pour certaines femmes des classes plus aisées, le travail à l'extérieur peut être émancipateur, c'est notamment grâce à la possibilité financière de déléguer les tâches de soin des enfants et d'entretien domestique à d'autres, et au recours à différents appareils pour alléger le travail ménager⁴¹. Celles pour qui le travail à l'extérieur est une nécessité économique se trouvent quant à elle à cumuler de 13 à 16 heures de travail par jour⁴².

Sur le plan idéologique, cette fois, plusieurs institutions perpétuent et contribuent à reproduire l'exploitation des ménagères. D'abord, la famille les isole à travers une division sexuelle du travail. À cet effet, Betty Friedan s'est intéressée au phénomène dans son ouvrage *La femme mystifiée*⁴³, relevant que cet isolement serait l'une des

³⁹ Alain Wolfelsperger, *Les biens durables : dans le patrimoine du consommateur*, Presses universitaires de France, 1970, dans Centre de recherche sur la femme, *Analyse socio-économique de la ménagère québécoise*, sans éditeur, 1972, p. 56.

⁴⁰ Centre de recherche sur la femme, *op. cit.*, p.59.

⁴¹ *Ibid.*, p. 83.

⁴² *Ibid.*, p. 89.

⁴³ Betty Friedan, *La femme mystifiée*, Paris, Gonthier, 1964, 2 vol.

causes des sentiments de déprime et d'exclusion sociale chez les femmes⁴⁴. L'appareil familial contribuerait aussi à perpétuer « des idéologies traditionnelles et conservatrices »⁴⁵, au profit des classes dominantes. Selon les auteures, l'école joue également un rôle dans la reproduction des classes sociales et dans la division sexuelle du travail. Enfin, l'Église aurait laissé un héritage non négligeable dans la teneur des valeurs transmises dans le cadre de l'éducation familiale, à savoir la pression sociale à enfanter, l'enfermement des femmes dans la sphère privée, et la subordination à l'autorité du mari.

Au fil de cette étude, les auteures constatent l'existence d'une forme d'exploitation commune aux femmes de toutes les classes. Cette communauté de situation repose sur leur isolement au sein de la famille et leur exclusion sociale, malgré que les ménagères du prolétariat subissent une oppression additionnelle. Bien que ce rapport de recherche ne propose pas de plan de mobilisation et n'envisage pas d'avenue de reconnaissance du travail ménager, il demeure important car il sera utilisé comme argumentaire par une partie du mouvement féministe. En effet, les analyses présentes dans ce document sont largement reprises par le Centre des femmes dans les années suivantes. Il s'agit, à l'époque, de la première compilation globale des données objectives sur les ménagères à temps plein, pour le Québec. Ce travail de recherche s'inscrit dans une démarche de documentation de l'oppression des femmes qui, au début des années 1970, est entièrement à construire. Cet ouvrage constitue donc un cadre de référence important pour plusieurs militantes, mais cette édition ronéotée n'a toutefois pas la même portée, pour le mouvement des femmes, que le rapport de la Commission Bird.

⁴⁴ Centre de recherche sur la femme, *op. cit.*, p.137.

⁴⁵ *Ibid.*, p.158.

3.1.3 Le Centre des femmes

Après la dissolution du FLF à l'automne 1971, le Centre des femmes poursuit, de 1972 à 1975, la lutte pour la contraception et le service de référence – toujours illégal – d'avortement, ainsi que la publication d'un journal féministe, en reprenant le nom *Québécoises deboutte!*. En continuité avec la réflexion entreprise par le FLF, l'une des contributions importantes du Centre, dans le cadre de la pensée féministe, est la théorisation du travail ménager comme forme d'exploitation spécifique aux femmes et le recours à une analyse marxiste pour penser l'oppression des femmes⁴⁶.

À la fin du printemps 1972, les militantes du Centre des femmes produisent un *Dossier sur la situation des femmes au Québec*, à la suite d'une demande formulée par des militantes du Parti québécois de la Rive-Sud de Montréal. Pour ce faire, elles utilisent le rapport de la Commission Bird comme référence principale pour penser la marginalisation des femmes dans la société⁴⁷. Les militantes analysent la condition des femmes à travers trois aspects, soit le travail salarié, la sexualité et la reproduction, et enfin le travail ménager. Selon le Centre, les femmes auraient deux lieux de travail : l'usine et la maison. Les luttes des travailleuses comportent donc deux fronts et, en ce sens, le militantisme des femmes à l'usine dépendrait des conditions qu'elles vivent à la maison. Ainsi, comme l'écrit le journal *Québécoises deboutte!*,

Tant que les ménagères ne seront pas organisées sur la base de leurs revendications spécifiques (prise en charge collective des enfants, socialisation des tâches ménagères, etc.), les travailleuses en usine auront toujours une double journée de travail à assumer. Et il sera de plus en plus important pour elles, que leurs luttes à l'usine visent non seulement leur condition de

⁴⁶ « Bilan du Centre des femmes à Montréal. Janvier 1972 à septembre 1974 », dans Véronique O'Leary et Louise Toupin, *op. cit.*, 1982, p.174.

⁴⁷ « Dossier sur la situation des femmes au Québec », dans Véronique O'Leary et Louise Toupin, *op. cit.*, 1982, p.178.

travailleuse mais aussi leur condition de ménagères : ces 2 luttes sont interdépendantes⁴⁸.

Quant aux différents appareils ménagers censés « libérer » les ménagères, ils sont, d'une part, seulement accessibles aux ménages plus aisés⁴⁹, et d'autre part, ne permettent pas de remettre en cause l'exécution du travail ménager exclusivement par ces dernières⁵⁰. Ce dossier a été largement diffusé et proposait une première analyse de ce genre pour la situation spécifique des Québécoises. Tout en poursuivant l'analyse du travail ménager entreprise par le FLF, le Centre des femmes accorde une place importante à la mobilisation des ménagères dans son plan d'action. Par ailleurs, cette approche se distingue des discours du mouvement socialiste durant la même période, pour lequel les luttes politiques ne se déroulaient qu'à l'usine. En faisant du foyer un terrain de contestation, le Centre des femmes rappelle la spécificité de la condition des femmes, qui ne saurait être réduite à la lutte des classes.

3.1.3.1 Analyse de la condition des ménagères

Un premier article sur le travail ménager, inspiré de l'*Analyse socio-économique de la ménagère québécoise*, paraît dans le troisième numéro de *Québécoises deboutte!*, dans la rubrique « Sur notre condition ». Les militantes choisissent ce thème, avant même de parler des travailleuses salariées, car, justifient-elles, « la majorité des femmes au Québec (les 2/3) sont ménagères ; même si elles travaillent à l'extérieur, elles sont tout de même ménagères (c'est elles qui s'occupent des travaux ménagers et des soins aux enfants) »⁵¹. De plus, leur assignation au travail ménager aurait des conséquences sur

⁴⁸ « Les travailleuses à St-Henri », *Québécoises deboutte!*, vol. 1, no. 6, juin 1973, p. 51, dans Véronique O'Leary et Louise Toupin, *Québécoises deboutte!*, tome 2 : *Collection complète des journaux (1972-1974)*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 1983, p.215.

⁴⁹ Les auteures s'appuient sur les statistiques données par le rapport de la Commission Bird.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 181.

⁵¹ « Sur notre condition », *Québécoises deboutte!*, vol. 1, no. 3, février 1973, p.15, dans Véronique O'Leary et Louise Toupin, *op. cit.*, 1983, p.75.

le marché du travail, à la fois dans la rémunération et dans les types d'emplois qu'elles occupent. Reprenant les constats de l'*Analyse socio-économique de la ménagère québécoise*, les militantes du Centre définissent le travail ménager comme étant invisible, privé et gratuit. Bien que ce travail ne soit pas rémunéré, certaines études ont estimé sa « valeur » ; selon la Commission Bird, il représenterait 11% du produit national brut, soit 8 milliards de dollars pour l'année 1968.

Le Centre des femmes propose également une critique de la représentation culturelle des femmes. La télévision, en particulier, occupe une place importante dans les foyers, où les ménagères l'utilisent pour briser la solitude. En observant les émissions proposées en journée, les militantes du Centre observent quatre caractéristiques : un appel à l'« instinct » de la mère-épouse-ménagère ; de l'information de piètre qualité ; un paternalisme permanent ; et un conditionnement publicitaire à la féminité. En présentant une image idéalisée de la femme au foyer, ce modèle s'impose comme seule avenue naturelle et possible pour les femmes. De plus, les publicités qui passent à la télévision durant la journée s'adressent à elles en tant que consommatrices d'aliments, de produits d'entretien ménager, de cosmétiques et de vêtements. Dans les télé-romans, elles sont généralement présentées comme des sujets passifs qui mènent leur vie au fil de leurs relations amoureuses, subissant des événements provoqués par leur contrepartie masculine. D'autres éléments culturels, comme la Fête des Mères, auraient pour but de renforcer l'assignation des femmes au travail ménager. Cette fête viserait à convaincre les ménagères

qu'elles font leur travail uniquement par amour pour leur mari et leurs enfants. On escamote ainsi le fait que le travail qu'elles font, c'est effectivement un travail [*sic*] qui demande beaucoup de temps et d'énergie. On passe sous silence le fait qu'il n'y a pas de garderies et que donc les mères n'ont pas réellement le choix de rester à la maison avec les enfants, ou de prendre un travail à l'extérieur.⁵²

⁵² « Pour une vraie fête des mères & ménagères », *Québécoises deboutte!*, vol. 1, no. 6, juin 1973, p. 5, dans Véronique O'Leary et Louise Toupin, *op. cit.*, 1983, p.169.

Sans revendiquer l'abolition de cette fête, les membres du Centre des femmes appellent plutôt à célébrer la lutte des mères et des ménagères, qui sont d'abord des travailleuses.

3.1.3.2 Prise en charge sociale du travail ménager

Dans les discours du Centre des femmes, une place importante est accordée à la mise sur pied de services pour décharger les femmes de leurs lourdes responsabilités familiales. Parmi ceux-ci, il est question, à plusieurs endroits dans *Québécoises deboutte!*, des garderies populaires. Ces dernières sont mises en place au début des années 1970, d'abord avec le soutien financier du gouvernement fédéral. Malgré tout, elles sont insuffisantes, en nombre, pour faire face à la demande croissante. Entre le voisinage, la parenté, les gardiennes et les garderies privées, les femmes trouvent peu d'alternatives pour placer leurs enfants lorsqu'elles travaillent. D'autant plus qu'elles doivent généralement payer cher pour ces services, réduisant ainsi un salaire déjà peu élevé. Dans le troisième numéro du journal, un article dénonce l'inaction du gouvernement en matière de financement des garderies. Le Centre des femmes revendique alors « des garderies permanentes, ouvertes 24 heures par jour, gratuites, autogérées par les parents et ce dans tous les quartiers comme sur les lieux de travail. Cette revendication, nous le savons, un gouvernement capitaliste ne nous l'accordera pas »⁵³.

Cette méfiance face à l'État, sur la question des garderies, provient notamment du fait que, selon les militantes, le gouvernement et les patrons préfèrent garder les femmes à la maison, comme armée de réserve, les rendant disponibles au travail ou les renvoyant au foyer selon les fluctuations économiques. Cette pénurie de garderies populaires, ou

⁵³ « Les garderies : une lutte politique », *Québécoises deboutte!*, vol. 1, no. 3, février 1973, p. 4, dans Véronique O'Leary et Louise Toupin, *op. cit.*, 1983, p.64.

publiques, ne nuit pas seulement aux travailleuses salariées, mais met également un frein à l'épanouissement des ménagères à temps plein :

Certaines aimeraient travailler à l'extérieur à mi-temps. D'autres voudraient s'engager dans la vie de leur quartier et participer aux activités organisées par des groupes populaires (cliniques médicales, juridiques etc.) Elles retrouveraient dans ces groupes le sentiment d'être utiles et appréciées, sentiment que souvent elles ont perdu en restant toujours à la maison. Mais à qui confier les enfants sans que ça coûte trop cher et sans qu'on doive toujours s'inquiéter?⁵⁴

Selon le Centre des femmes, la lutte pour les garderies concerne donc aussi les ménagères, qui se retrouvent généralement isolées et sans possibilité de prendre une pause : « peut-être qu'elles penseraient aux garderies comme un moyen de les libérer d'une partie de leurs soucis. Car les garderies leur permettraient certainement d'avoir du temps pour elles, du temps pour faire autre chose, du temps pour sortir des quatre murs »⁵⁵. Selon cette proposition, les garderies ne visent pas qu'à accélérer l'accès des femmes au marché du travail afin de les « libérer », mais bien de les décharger d'une part de leur travail ménager afin qu'elles puissent avoir accès à la vie communautaire, à la vie politique et aux loisirs.

Les garderies populaires sont présentées comme une alternative aux garderies privées, avec une monitrice ou un moniteur par sept enfants, des repas de qualité, des réunions ouvertes aux parents et des très bas tarifs. Avec ces revendications sur les garderies populaires, le Centre des femmes se positionne donc dans une perspective de prise en charge sociale, ou socialisation, du travail ménager, par la mise en place de services gérés par les usagers et les usagères.

⁵⁴ « Est-ce qu'on veut vraiment des garderies? », *Québécoises deboutte!*, vol. 1, no. 9, mars 1974, p.13, dans Véronique O'Leary et Louise Toupin, *op. cit.*, 1983, p.315.

⁵⁵ *Ibid.*, p.316.

3.1.3.3 Critique du salaire au travail ménager

Dans le cinquième numéro de *Québécoises deboutte!*, le Centre des femmes propose une analyse des résolutions pro-féminines adoptées au congrès du Parti québécois, à la fin de février 1973. Les militantes sont particulièrement critiques de la proposition de rémunérer celui des deux conjoints qui assume le travail au foyer. Pour expliquer ce rejet de la proposition d'un salaire au travail ménager, les militantes exposeront trois principaux arguments. Elles estiment premièrement qu'il serait impossible de salarier ce travail dans un État capitaliste – car le capitalisme a besoin de ce travail gratuit pour se reproduire. Deuxièmement, les militantes considèrent que le travail ménager devrait d'abord être socialisé avant d'être salarié. Cette prise en charge collective impliquerait de fait la disparition de la famille nucléaire et sa cellule de reproduction, le foyer, perçus comme nécessaires au maintien du capitalisme. Les militantes craignent finalement que la rémunération du travail ménager ait pour effet d'institutionnaliser le travail privé des femmes, plutôt que de l'abolir⁵⁶.

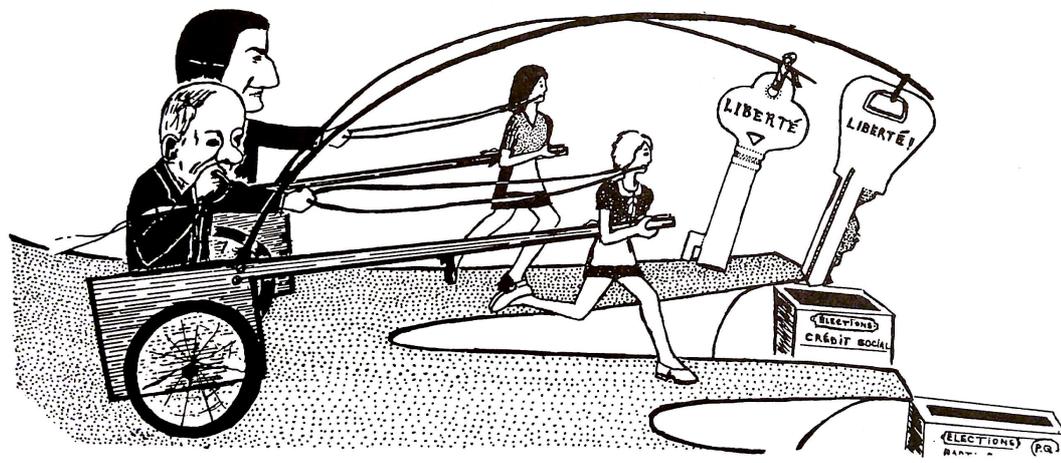


Figure 3.2 « Aux ânes des carottes... Aux femmes des promesses de liberté... »
Caricature représentant René Lévesque et Yvon Dupuis sur deux chars, tirés par des femmes⁵⁷

⁵⁶ « Le P.Q. : Espoir ou illusion » *Québécoises deboutte!*, vol. 1, no. 5, avril 1973, p.5, dans Véronique O'Leary et Louise Toupin, *op. cit.*, 1983, p.129.

⁵⁷ « Aux ânes des carottes... Aux femmes des promesses de liberté... », *Québécoises deboutte!*, vol. 1, no. 5, avril 1973, p.5, dans Véronique O'Leary et Louise Toupin, *op. cit.*, 1983, p.133.

Dans le même numéro, le Centre propose un article qui traite spécifiquement du « salaire à la ménagère ». Les mesures financières destinées aux mères proposées par le Crédit Social et le Parti québécois ne sont, à leur avis, qu'un écran de fumée qui vise à rallier l'électorat féminin tout en perpétuant l'enfermement des femmes dans la sphère privée. Bien que le Parti québécois propose de rémunérer l'un ou l'autre des conjoints, dans la pratique, ce serait les femmes qui continueraient à assumer cette charge de travail : « pour nous, il est clair que derrière la phraséologie péquiste du “conjoint au foyer” se retrouve toute l'idéologie nationaliste du “retour au foyer” avec l'éternelle revalorisation du rôle de mère-épouse par le biais de la rémunération du travail ménager »⁵⁸. Selon le Centre, la « rémunération de la ménagère » n'aurait pour fonction que de retarder la socialisation du travail ménager. Dans son programme de 1973, le Parti québécois présentait en effet cette mesure, parmi d'autres, comme une façon de réduire la charge financière qui pesait sur les parents, afin de contrer la dénatalité et la difficulté d'accès des femmes aux activités culturelles, sociales et professionnelles. Cette politique familiale était accompagnée de la mise en place d'un régime d'allocations aux enfants, d'allocations aux personnes seules avec des charges familiales, de prestations lorsque la femme « met au monde des enfants », de garderies publiques et de services d'aides familiales pour « satisfaire aux besoins domestiques essentiels »⁵⁹. Cette rémunération ne s'inscrivait donc pas dans la même perspective révolutionnaire que celle mise de l'avant par les féministes réclamant le salaire au travail ménager, c'est-à-dire comme moyen de lutter contre le capitalisme, mais s'inscrivait plutôt dans le cadre de politiques familiales⁶⁰. Toutefois, le Centre des

⁵⁸ « Sur notre condition. Un salaire à la ménagère? » *Québécoises deboutte!*, vol. 1, no. 5, avril 1973, p.10, dans Véronique O'Leary et Louise Toupin, *op. cit.*, 1983, p.134.

⁵⁹ « Un gouvernement du Parti Québécois s'engage... Programme officiel », Les Éditions du Parti Québécois, 1973, pp.77-78.

⁶⁰ Les mêmes propositions sont reproduites, pratiquement mot pour mot, dans le programme de 1975, avant d'être retirées dans le programme suivant. Dans le programme de 1978, la rémunération du conjoint au foyer est délaissée, sauf pour les conjoints et les conjointes séparé·e·s, et les veuves et les veufs qui ont la garde des enfants.

femmes est appelé à revoir sa position sur le salaire au travail ménager, cette fois défendu dans une perspective féministe marxiste.

3.1.3.4 Rencontre avec deux féministes marxistes

Dans le numéro de juin 1973, le Centre des femmes présente le compte-rendu d'une rencontre avec deux féministes marxistes, Mariarosa Dalla Costa et Selma James, ayant eu lieu en avril. Les deux militantes se trouvent alors à Montréal dans le cadre d'une tournée en Amérique du Nord visant à faire connaître la perspective du salaire au travail ménager. Cette rencontre, suivie d'une conférence publique à laquelle les militantes ont également participé, permet de revoir la position du Centre au sujet du salaire au travail ménager. Bien que les militantes n'adhèrent pas à la perspective du salaire, au sortir de cette rencontre, une transformation dans la conception des ménagères se dégage du discours du Centre des femmes. D'un rôle subordonné, le statut de la ménagère devient par la suite une position à partir de laquelle lutter. La ménagère émerge désormais comme une figure d'avant-plan. Il s'agit alors d'un premier contact, pour les féministes québécoises, avec le mouvement du salaire au travail ménager⁶¹.

Selon Dalla Costa, la famille est perçue à la fois comme le centre du conditionnement et de la consommation, comme une réserve de main-d'œuvre et comme un centre de production sociale. Or, en refusant de considérer la famille comme faisant partie de la production sociale, le marxisme traditionnel néglige de reconnaître le travail des ménagères. Le caractère productif de ce travail octroie pourtant aux ménagères un pouvoir social important ; si les ménagères cessent leurs activités, c'est le système capitaliste qui sera affecté⁶², et non seulement la famille. Le foyer et le quartier ne sont

⁶¹ Louise Toupin, *Le salaire au travail ménager. Chronique d'une lutte féministe internationale (1972-1977)*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 2014, p.142.

⁶² « Rencontre avec deux féministes marxistes », *Québécoises deboutte!*, vol. 1, no. 6, juin 1973, p.27, dans Véronique O'Leary et Louise Toupin, *op. cit.*, 1983, p.191.

donc pas des endroits de détente et de loisirs, mais sont au cœur de l'exploitation capitaliste⁶³.

Le travail des ménagères constituerait ainsi un levier important dans la lutte des classes. Comme elles sont doublement exploitées, à la fois dans le foyer et au travail, les ménagères seraient plus aptes à formuler des critiques radicales sur l'ensemble de la domination capitaliste. Les luttes ouvrières doivent donc inclure les ménagères, car l'institution familiale se situe au cœur du capitalisme, et non en marge. Lutter à partir des endroits où elles se trouvent déjà, où elles sont déjà exploitées, permettrait l'ouverture de perspectives complètement nouvelles : « Pour les femmes commencer à organiser la lutte voulait dire en finir avec la tradition que le travail ménager n'est pas un travail. Les femmes ont commencé à exiger que le travail ménager soit rémunéré comme tous les travaux qui sont faits dans le système capitaliste »⁶⁴.

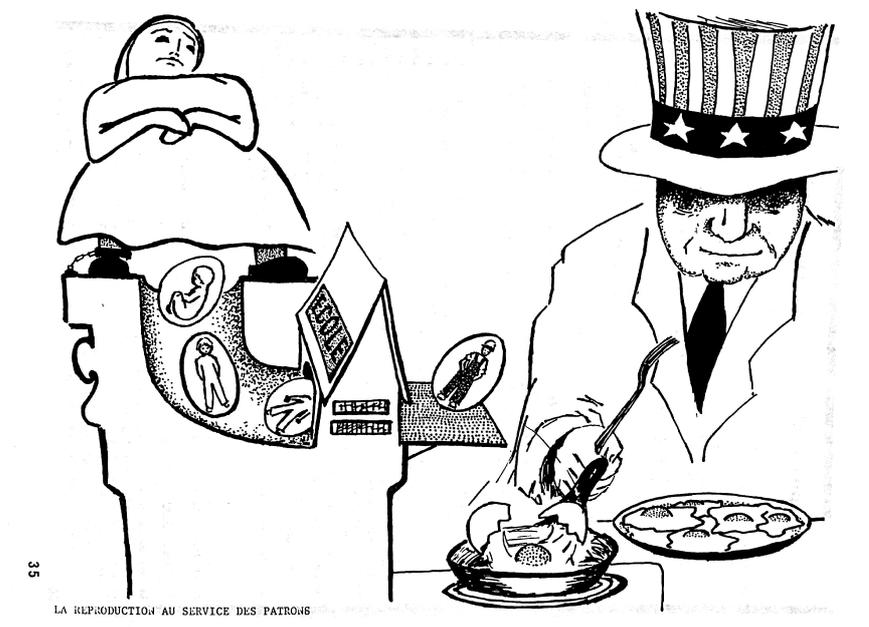


Figure 3.3 « La reproduction au service des patrons »⁶⁵

⁶³ *Ibid.*, p. 193.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 200.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 199.

Selon Dalla Costa et James, poser la question du salaire au travail ménager permet de révéler la valeur sociale de ce travail en le dissociant de son caractère féminin, naturel et affectif. En s'appuyant sur le précédent des luttes des Noir·e·s, les deux auteures affirment que ce serait à partir du moment où les plus exploité·e·s lutteraient pour de meilleures conditions de travail dans certains domaines que ces emplois cesseraient d'être ségrégués ; autrement dit, si les femmes luttèrent pour salarier le travail ménager, ce ne seraient plus exclusivement les femmes qui l'effectueraient gratuitement.

Le salaire au travail ménager permettrait également d'amoinrir les rapports de dépendance et de domination économique à l'intérieur de la famille. La lutte pour le salaire au travail ménager est d'abord politique : « Car il faut bien savoir que cette revendication n'est pas une demande partielle et réformiste. Elle remet en cause toute l'organisation capitaliste du travail et toute la structure familiale traditionnelle »⁶⁶. Un salaire offrirait aux femmes de gagner un minimum d'indépendance, leur donnant la possibilité d'intervenir collectivement au niveau des quartiers et des foyers, généralement délaissés par la gauche traditionnelle. La mise sur pied de services communautaires, ou la socialisation du travail ménager, ne serait pas l'envers du salaire, mais plutôt partie intégrante de cette perspective. Les femmes, en plus d'exiger une rémunération pour leur travail, peuvent ainsi réclamer la diminution de leurs heures en exigeant la mise sur pied de services communautaires.

3.1.4 Feminist Symposium Féministe

En juin 1973, la tournée de Mariarosa Dalla Costa et de Selma James en Amérique du Nord s'achève à Montréal, à l'occasion d'un Symposium féministe ayant lieu à

⁶⁶ *Ibid.*, p.201.

l'Université McGill. Entre 800 et 1000 personnes assistent à l'événement, mais les groupes féministes francophones n'y participent pas par principe politique, en raison de son déroulement en anglais⁶⁷. Selon Louise Toupin, « l'absence de militantes francophones, doublée de celle de Mariarosa Dalla Costa, qui parlait français et qui avait dû retourner en Italie, seraient au nombre des facteurs pouvant expliquer la difficulté de pénétration de la perspective du salaire au travail ménager au Québec »⁶⁸. L'initiative du Symposium provenait d'un petit groupe de femmes anglophones réunies en janvier 1973 à l'invitation d'Anne Cools⁶⁹. L'événement était d'une grande envergure, particulièrement pour un rassemblement à caractère féministe, tant au niveau du budget – 8 279\$, récoltés auprès de plusieurs organismes et compagnies privées – que de l'origine des participantes, provenant du Canada et de la côte Est américaine. La conférence d'ouverture de Selma James, « Revolutionary Feminism and the Kitchen », qui présentait la perspective du salaire au travail ménager, a suscité de vifs débats parmi les participantes. Tel que rapporté dans les comptes-rendus⁷⁰, certaines femmes auraient manifesté leur opposition : étant travailleuses, elles ne se considéraient pas comme ménagères. D'autres craignaient que de rémunérer les femmes pour le travail ménager les confinerait dans ce rôle. Après cinq heures de délibérations, la proposition suivante a été adoptée à l'unanimité :

Puisque le travail de production et de reproduction de la force de travail repose essentiellement sur les femmes ; puisque le travail de porter et d'élever les enfants (auquel il faut souvent ajouter un travail à l'extérieur) est une fonction sociale ; puisque le travail fait à la maison n'est pas payé, il est résolu que l'État paie un salaire aux ouvrières de la maison.⁷¹

⁶⁷ Louise Toupin, *op. cit.*, p.143.

⁶⁸ *Ibid.*, p.145.

⁶⁹ Anne Cools s'était illustrée lors de l'affaire Sir George Williams, où elle avait été arrêtée pour avoir occupé le local informatique de l'université.

⁷⁰ Maria Tell (1973), *Interim Report on the Montreal Conference, Juine 1-3*, p.1, Archives canadiennes du mouvement des femmes (boîte 115) et Margo (1973), «Feminist Symposium. A New Direction for the Canadian Movement », *The Other Woman*, vol. 1, no. 6, juillet-août, p.15. ; cité in Louise Toupin, *op. cit.*, p. 394.

⁷¹ Louise Toupin, *op. cit.*, p.148.

Il demeure tout de même surprenant qu'il y ait eu consensus sur une telle résolution, considérant que plusieurs féministes sont ressorties du symposium avec un sentiment de frustration. Ces dernières reprochaient l'orientation marxiste donnée à l'événement par certaines organisatrices⁷². Malgré l'envergure de ce symposium, les milieux féministes francophones ont été peu concernés et la conférence internationale suivante, organisée à Montréal en 1975, a une portée beaucoup moins grande auprès de ces féministes.

3.1.5 Le Montreal Power of Women Collective

Bien qu'aucun collectif francophone n'ait adhéré à la campagne internationale du salaire au travail ménager, un groupe de féministes anglophones s'est joint à celle-ci. Créé en novembre 1974, le *Montreal Power of Women Collective* (MPWC) réunissait entre dix et quinze femmes qui s'étaient rassemblées après avoir, pour la plupart, assisté à une conférence à New York au sujet du salaire au travail ménager⁷³. En 1975, le collectif édite une brochure⁷⁴ qui s'inscrivait dans la série des *Wages for Housework Notebook*⁷⁵. Ce premier *Notebook* contenait trois articles publiés entre 1972 et 1974 par Guiliana Pompei, Silvia Federici (pour le collectif de New York) et le London Power of Women Collective. Il est difficile de connaître la portée de ce document à Montréal lors de sa sortie. En 1981, des extraits du texte *Wages Against Housework* de Silvia Federici seront reproduits en français dans un dossier spécial de *La Vie en rose* afin de défendre la perspective du salaire au travail ménager.

⁷² *Idem.*

⁷³ « Housework : The question here is wages », *The Montreal Gazette*, 18 février 1975, p.42.

⁷⁴ *Wages for Housework Notebook*, no1. « What is Wages for Housework ». Edited by the Montreal Power of Women Collective, 1975, 18 p.

⁷⁵ Ces brochures étaient surtout destinées aux groupes du Collectif féministe international et visaient à partager des textes théoriques. Le second *notebook* aurait été publié par le New York Wages for Housework Collective.

En février 1975, le *Montreal Power of Women Collective* organise une conférence, qui, tout comme le Symposium féministe de 1973, eut lieu à l'Université McGill, à l'invitation de la Women's Union of McGill University. Cette activité s'inscrivait dans une série d'*International Feminist Collective's Meetings* ayant également lieu à Londres, à New York, à Chicago et à Toronto dans le cadre du Collectif féministe international⁷⁶. Selon Louise Toupin, « [c]es conférences internationales constituaient les lieux par excellence d'échange d'information, de présentation de textes de réflexion et d'analyse, de discussions entourant les stratégies et les prises de décision au sujet d'actions communes »⁷⁷.

Cette conférence de Montréal, à laquelle environ 85 femmes ont participé, s'est ouverte sur certains malentendus quant à la participation d'individus et de collectifs extérieurs au réseau, alors que le rassemblement visait avant tout à réunir des groupes militants en faveur du salaire au travail ménager. Dans une entrevue donnée à *The Montreal Gazette*, Susan Wheeler, l'une des co-organisatrices, affirmait que « [t]he aim of this conference is to make people aware of the fact that housework is WORK and should be treated as such and is not a natural attribute of the female physique and personality or an internal need of her character »⁷⁸, laissant supposer que l'activité était destinée à un large public. Le déroulement de la conférence est annoncé comme un panel, rassemblant des intervenantes de plusieurs pays, suivi d'une période de questions.

De plus, pour certains groupes pour qui la nécessité d'une campagne internationale était tenue pour acquis, cette conférence visait surtout à en établir la stratégie. Pour d'autres, comme le *Montreal Power of Women Collective* et l'un des deux groupes de Toronto, « cette conférence devait plutôt clarifier la perspective politique du salaire au travail ménager et avait pour but d'en discuter très largement ; elle devait aussi soupeser

⁷⁶ Louise Toupin, *op. cit.*, p. 178.

⁷⁷ Louise Toupin, *op. cit.*, p.177.

⁷⁸ « Housework : The question here is wages », *loc. cit.*

le bien-fondé de la revendication du salaire, les pour et les contre, d'où l'idée d'une conférence publique »⁷⁹. De plus, les participantes ne s'entendaient pas à savoir si le salaire au travail ménager était un outil de conscientisation – une *perspective* –, ou une *revendication* matérielle⁸⁰. Il existait, dans le réseau, des tensions quant à l'aspect international de cette lutte, à savoir s'il devait y avoir des revendications et une orientation communes à tous les collectifs, ou si chaque groupe devrait mener une campagne locale et autonome, en ayant des revendications particulières – ce que défendait le Group 1 de Toronto. Le MPWC « (et probablement le Group 1 de Toronto) s'opposait à la supposée "direction autoritaire que le réseau était en train de développer", alors que certains autres groupes du réseau accusaient le groupe de Montréal (et le Group 1 de Toronto) d'être [...] *libertarian*⁸¹ »⁸². À la suite de plusieurs heures de débats, le Group 1 de Toronto est finalement expulsé du réseau par un vote de majorité. Ces divergences ont donné lieu, dans les mois qui ont suivi la conférence, à un échange de lettres initié par le MPWC, qui sera qualifié de « Post-Montreal Conference Debate »⁸³. Le MPWC a été exclu officiellement en n'étant pas invité à la conférence d'octobre 1975, organisée par le second groupe de Toronto. Ces débats internes montrent qu'au sein même du mouvement *Wages for Housework*, il existait différentes stratégies quant au salaire au travail ménager.

Quelques exemples des activités auxquelles ont pris part les membres du *Montreal Power of Women Collective* sont présentés dans une lettre adressée au réseau, datée du 31 mars 1975. Elles auraient participé à une manifestation pour les garderies – probablement dans le cadre du mouvement des garderies populaires –, envoyé des conférencières dans certains cégeps (*junior colleges*) et initié un débat au *McGill*

⁷⁹ Louise Toupin, *op. cit.*, p.181.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 182.

⁸¹ Louise Toupin traduit ce terme par « libertarien », mais il peut également être traduit par « libertaire », qui renvoie à l'anarchisme. Cette dernière traduction semble plus probable.

⁸² *Ibid.*, p. 182.

⁸³ *Ibid.*, p. 179.

Women's Collective Press au sujet du mouvement *Wages for Housework*. Le collectif aurait également été invité à plusieurs émissions de radio et travaillait à la mise en place d'un contingent de femmes pour la manifestation du premier mai. Au moment d'écrire cette lettre, leur objectif immédiat était de rencontrer d'autres groupes de femmes à Montréal afin de discuter de la perspective du salaire au travail ménager⁸⁴. Nous ignorons toutefois si cette démarche a porté fruit et si des groupes francophones ont été approchés.

3.1.6 L'Intergroupe

Après la dissolution du Centre des femmes en 1975, d'anciennes militantes poursuivent leur engagement dans différents collectifs. L'Intergroupe est créé en 1976, comme instance de formation politique, de débats théoriques et d'actions communes entre le Comité de lutte pour l'avortement et la contraception libres et gratuits, le Théâtre des cuisines, les Éditions du Remue-Ménage et le Centre de santé des femmes du Plateau Mont-Royal. En continuité avec le travail théorique entrepris par le Centre des femmes, l'Intergroupe reprend certaines préoccupations sur la question du travail ménager. Par exemple, les Éditions du Remue-Ménage sont fondées, entre autres, pour traduire et offrir au public québécois⁸⁵ les publications liées au mouvement du salaire au travail ménager⁸⁶. Globalement, l'Intergroupe se montre favorable à la perspective du salaire au travail ménager, mais sans joindre la campagne concrète pour le revendiquer – notamment en raison de l'absence de consensus parmi les différents groupes sur cette question⁸⁷.

⁸⁴ Montreal Power of Women Collective (31 mars 1975), « Dear Sisters », Archives canadiennes du mouvement des femmes (boîte 624.8).

⁸⁵ Louise Toupin, *op. cit.*, p.22.

⁸⁶ Hormis la publication de *Môman travaille pas, a trop d'ouvrage*, et la distribution du livre *Le foyer de l'insurrection*, réunissant des textes du mouvement *Wages for Housework*, ce projet de faire connaître la revendication du salaire au travail ménager ne sera pas concrétisé.

⁸⁷ Louise Toupin, *op. cit.*, p. 274.

Le 8 mars 1976, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, Sylvie Dupont, une militante féministe, lisait devant une foule « La lutte des ménagères est la lutte de toute la classe ouvrière », un texte rédigé par l'Intergroupe. Prononcé lors d'une manifestation organisée conjointement par des groupes autonomes de femmes et des comités de condition féminine des centrales syndicales, ce texte présentait une analyse du travail invisible des femmes à travers le prisme du capitalisme. Après un bref retour sur les « luttes de [leurs] mères et de [leurs] grand-mères », les militantes présentent le travail ménager comme « la base matérielle sur laquelle est organisée l'exploitation des femmes par les capitalistes »⁸⁸. Elles décrivent en ces mots la nature de ce travail :

c'est nous qui avons les enfants, qui produisons la main-d'œuvre dont a besoin le capitalisme; en d'autres mots, nous produisons la force de travail. C'est aussi nous qui faisons les repas, le lavage, le magasinage, le ménage pour nos maris et nos enfants. Grâce à nous, nos maris peuvent retourner travailler jour après jour. Quant à nos enfants, ils peuvent ainsi grandir, aller à l'école et devenir à leur tour des travailleurs. En d'autres mots, nous reproduisons la force de travail.⁸⁹

Ainsi, la lutte des ménagères, des garderies aux comptoirs alimentaires, en passant par les mobilisations d'assistées sociales et les comités logement, se situerait au cœur des rapports d'exploitation capitalistes, notamment au niveau de la reproduction de la force de travail, de la gratuité du travail ménager, des types d'emplois occupés par les femmes et des conséquences du gel des allocations familiales sur les ménagères. L'Intergroupe appelle également à briser les « attitudes traditionnelles » dans les luttes ouvrières et populaires et souhaite que les luttes des femmes ne soient plus considérées comme un « appendice à la lutte »⁹⁰. Ainsi, les ménagères, les chômeuses et les assistées sociales devaient cesser d'être vues comme marginales face à la lutte de la classe ouvrière : elles en font partie intégrante, et elles peuvent lutter à partir de leur

⁸⁸ *Ibid.*, p.209.

⁸⁹ *Idem.*

⁹⁰ *Idem.*

rapport spécifique au système capitaliste. Selon Louise Desmarais, ce discours « opère une rupture avec la gauche marxiste-léniniste et pour avoir proféré de telles hérésies, ces féministes seront traitées de "petites-bourgeoises contre-révolutionnaires" et de "crisses de folles" »⁹¹. Ce discours s'adresse donc non seulement aux femmes, mais également à une partie de la gauche qui reléguait les luttes des femmes au second plan. Finalement, à la suite des désaccords au sujet des luttes à mener, cette « structure peu structurée »⁹² est sabordée en 1977, même si les groupes membres continuent d'exister.

3.2 Productions culturelles

Si le travail ménager occupe une place importante dans les publications et les discours des groupes féministes, ce thème inspire également la production d'œuvres culturelles. D'abord du côté de la fiction, le Théâtre des cuisines en fait le sujet de sa seconde pièce, en mettant en scène une grève des ménagères. Puis, en 1978, la comédienne et réalisatrice Luce Guilbeault produit un documentaire sur le quotidien des ménagères québécoises. Dans les deux œuvres, il s'agit de porter un regard sur un thème qui touche toutes les femmes, à différents niveaux. La pièce de théâtre, comme le documentaire, connaissent une diffusion importante, avec des représentations dans plusieurs villes du Québec. Ces deux œuvres permettent ainsi de diffuser les réflexions sur le travail ménager, jusque là menées surtout par des collectifs féministes montréalais.

3.2.1 Môme travaille pas, a trop d'ouvrage

⁹¹ Louise Desmarais, *La bataille de l'avortement : Chronique québécoise*, Éditions du Remue-Ménage, Montréal, 2016, p. 62.

⁹² « Discours du 8 mars. La lutte des ménagères est la lutte de toute la classe ouvrière! », dans Véronique O'Leary et Louise Toupin, *op. cit.*, 1982, p.208.

En 1975, le Théâtre des cuisines lançait, dans une pièce, l'idée d'une grève des ménagères. Fondée en 1973, la troupe de théâtre féministe choisit alors le travail ménager comme thème central de sa seconde pièce, considérant qu'il s'agissait de « la base de l'exploitation des femmes ». Pour les militantes, l'objectif était de souligner l'importance de ce travail invisible dans la société, de montrer à qui il profitait et d'exiger sa reconnaissance. *Môman travaille pas, a trop d'ouvrage*⁹³ s'ouvre avec l'énumération des qualités recherchées chez une ménagère, à la manière d'une offre d'emploi – 79 heures par semaine, sans salaire, sans vacances et sans promotion. Tour à tour, trois ménages défilent sur scène : celui d'une femme qui travaille à l'extérieur, celui d'une assistée sociale monoparentale et celui d'une ménagère à temps plein. À travers chaque mise en scène, on découvre différents problèmes liés au travail ménager : double journée de travail, insuffisance de l'aide sociale, épuisement. De six heures et demie à minuit, elles travaillent sans arrêt, non sans un certain isolement. À partir de ce constat d'une exploitation commune, les trois femmes lancent un chant de révolte ; la grève s'impose alors comme moyen de pression⁹⁴.

Au premier jour de grève des ménagères, les hommes ne savent plus où donner de la tête. Plus une femme n'est disponible pour changer les couches, habiller les enfants, préparer le déjeuner ou aider à terminer un devoir. Le débrayage des femmes perturbe aussi la production : à bout de souffle, les ouvriers se présentent au travail en retard avec leurs enfants et les confient à leur *boss*. Le premier ministre ne tarde pas à intervenir et lance une injonction aux ménagères, dont la grève est jugée illégale car elles ne sont pas considérées comme des travailleuses. Au procès, les trois ménagères comparent leurs conditions de travail à celles des employés salariés. Contrairement à ces derniers, elles n'ont droit à aucun congé, aucune journée de maladie, aucune

⁹³ Le titre de la pièce est emprunté à un monologue de l'humoriste Yvon Deschamps.

⁹⁴ Théâtre des cuisines, *Môman travaille pas, a trop d'ouvrage*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 1976, p. 35.

protection pour les accidents de travail et elles doivent être disponibles toute la journée, de jour comme de nuit.



Figure 3.4 « Mais que c'est qui leur prend à matin? y sont-tu en train de virer folles? »⁹⁵

Dans la première version de la pièce, à la fin du procès, les trois ménagères exigent un salaire pour leur travail. En introduction du texte de la pièce, publié aux *Éditions du Remue-Ménage*, les militantes expliquent qu'elles souhaitent provoquer un débat en lançant la revendication du salaire au travail ménager. Lors des discussions suivant la représentation de la pièce, plusieurs femmes s'y opposaient vivement. À un point où les comédiennes ont décidé de transformer cette partie :

Au bout d'un certain temps, nous nous sommes trouvées incapables d'assumer la direction de ce débat avec le public. L'idée que nous lançons, celle du salaire, avait des répercussions que nous ne pouvions plus contrôler. [...] Le problème n'est pas résolu. Il reste que prouver que le travail ménager est un

⁹⁵ *Ibid.*, p. 36.

travail sans parler de sa rémunération est une chose bien délicate. Nous savons que l'ambiguïté demeure mais pour le moment nous préférons nous en tenir à ce que nous sommes vraiment capables de défendre.⁹⁶

Dans la seconde version, les trois ménagères revendiquent plutôt des garderies gratuites et de qualité, des cantines, des cliniques de santé et la participation des hommes au travail ménager – et ne mentionnent pas la question du salaire. Hormis la controverse autour de la revendication du salaire, la pièce a été relativement bien reçue lors des représentations qui ont eu lieu à Montréal, dans le Bas-du-Fleuve, en Gaspésie et sur la Côte-Nord.

3.2.2 D'abord ménagères

En 1978, Luce Guilbeault présente le documentaire *D'abord ménagères*, qui tente de cerner le travail ménager, tel qu'il est alors vécu par plusieurs générations de femmes.

En ses propres mots, Luce Guilbeault introduisait le documentaire ainsi :

J'aimerais que le spectateur se mette à l'écoute d'un rythme qui n'a pas la violence du sensationnel [*sic*]. Il s'agit du travail dans son ingratitude. Le film se veut aussi un exercice de style. J'ai filmé ce que je croyais connaître le mieux. J'ai filmé des gestes, une mécanique. [...] C'est l'histoire de générations et de générations de femmes qui sont parvenues à composer entre la force brutale et l'ennui. C'est mon histoire aussi.⁹⁷

Au départ, le documentaire ne devait pas porter sur les ménagères. C'est plutôt en cours de réalisation que le thème du travail ménager s'est imposé :

J'étais partie [...] avec l'intention de filmer le travail des femmes... qui travaillent (entendre qui ont un emploi rémunéré). À mesure que mes contacts se multipliaient avec ces travailleuses québécoises, un dénominateur commun apparaissait, les définissant toutes. Quels que soient leur âge, leur milieu, leur position sociale, leur type d'emploi, elles étaient... d'abord ménagères.⁹⁸

⁹⁶ *Ibid.*, p. 9.

⁹⁷ « D'abord ménagères » [fiche technique], médiathèque Guy-L.-Côté (boîte 32).

⁹⁸ Huguette Roberge, « D'abord ménagères : Des gestes qui en ont long à dire... », Télé Presse, 23 février au 1^{er} mars 1980, médiathèque Guy-L.-Côté (boîte 32).

D'abord ménagères se déroule donc comme une série de portraits qui se succèdent en un long vingt-quatre heures, du dimanche soir au lundi soir. Ce film s'inscrit dans le courant du cinéma direct, ou cinéma vérité⁹⁹, marqué par l'utilisation de nouvel équipement de tournage plus léger, une prise de son directe, et une volonté de présenter des images qui rendent la réalité avec le plus de fidélité et de spontanéité possible¹⁰⁰. En ce sens, *D'abord ménagères* se veut une suite de prises de paroles dirigées vers un protagoniste hors-champ, sans encadrement documentaire ni narration. Le film s'ouvre sur un cours d'économie familiale. En guise de générique, des femmes sont montrées pendant qu'elles peignent sur un mur de briques, en chantant, un immense graffiti: « Toutes les femmes sont d'abord ménagères ».



Figure 3.5 Graffiti : « Toutes les femmes sont d'abord ménagères »¹⁰¹

L'une des premières scènes présente un dialogue entre plusieurs femmes d'une même famille, issues de quatre générations. Elles abordent ce qu'elles préfèrent et ce qui leur

⁹⁹ Les œuvres de Pierre Perrault, de Michel Brault et de plusieurs cinéastes affiliés à l'Office national du film du Canada au tournant des années 1960, demeurent emblématiques de ce courant.

¹⁰⁰ Henri-Paul Senécal, « Qu'est-ce que le cinéma vérité? », *Séquences : la revue du cinéma*, no. 34, 1963, p.4-9.

¹⁰¹ Affiche « Toutes les femmes sont d'abord ménagères », photo de Raymonde Lamothe (1978), Éditions du Remue-Ménage, 2016.

déplaît dans le travail ménager, ainsi que la transmission des savoirs et l'apprentissage des tâches. Si pour celles qui sont veuves, le travail salarié a été vécu comme une épreuve difficile, pour une jeune mariée qui vit dans l'isolement du foyer, le monde du travail apparaît comme attrayant et potentiellement émancipateur : « Mais des fois j'aimerais ça aller travailler en dehors. J't'année d'être dans maison. Mais mon mari veut pas »¹⁰².

Certains problèmes liés à la condition des ménagères sont abordés. Quelques femmes révèlent qu'elles ressentent de l'anxiété, un certain mal-être, de l'ennui, et de la difficulté à rester entre quatre murs. La réalisatrice montre également les obstacles que rencontrent les mères lorsqu'elles souhaitent occuper un emploi à l'extérieur, ou se reclasser après plusieurs années passées au foyer. Bien que le documentaire porte essentiellement sur les femmes, il présente une entrevue réalisée avec un père monoparental qui avoue les difficultés qu'il rencontre à concilier travail, tâches ménagères et travail affectif. Le documentaire se conclut avec un dialogue entre Solange Collin, chercheuse, et Carmen St-Louis, une femme au foyer, qui abordent les possibilités d'organisation collective entre les ménagères, elles qui ont toutes les « mêmes problèmes ». Elles font un retour sur leur participation dans un groupe de femmes, puis sur l'organisation des femmes à l'échelle du quartier, et évoquent la possibilité de se battre pour obtenir ce qu'elles appellent des « gains monétaires ».

Ce documentaire est novateur, en ce sens qu'il prend pour décor des lieux habituellement privés et montre les gestes et les tâches qui sont normalement cachés au cinéma, ou jugés inintéressants. La documentariste rencontre les femmes dans leur cuisine, dans leur salle de bain, alors qu'elles font les courses ou travaillent à l'extérieur. Au fil des discussions, ces dernières continuent à effectuer machinalement

¹⁰² Luce Guilbeault (réalisation), *D'abord ménagères*, Productions Les reines du foyer, 1978, film 16mm couleur, 86 minutes. [Transcription libre, 17min 37s à 17min 45s]

les mille et un gestes liés au travail ménager. Les dialogues sont entrecoupés de repas préparés, de soins donnés à un enfant, ou de nettoyage, montrant que le travail ménager ne s'arrête jamais vraiment. En entrevue, Luce Guilbeault affirmait que « Tout le long du tournage, je me suis revue en train de faire les mêmes gestes que les femmes qu'on filmait »¹⁰³.

Le documentaire a connu une bonne diffusion, d'abord en étant présenté en avant-première, salle comble, à la soirée de clôture du Festival international du film de la Critique québécoise, à Montréal¹⁰⁴. Ensuite, d'autres projections ont eu lieu dans des cinémas et chez des groupes de femmes, souvent suivies de discussions animées. Les critiques ont été, somme toute, positives. Plusieurs ont souligné l'actualité du thème abordé par le documentaire : « *D'abord ménagères* est un constat très actuel. On voudrait qu'il ne soit pas nécessaire, qu'on en soit déjà à l'étape suivante. Mais les commentaires émis à la suite du film en démontrent l'utilité, surtout auprès d'un certain public »¹⁰⁵. Bien qu'il montre l'ampleur du travail qu'il reste à accomplir, le documentaire ne porte pas un regard misérabiliste sur les ménagères. La dernière séquence, qui évoque la possibilité que des femmes se regroupent et luttent ensemble est évocatrice de ce nouveau tournant dans le mouvement féministe, qui accorde une place centrale, plutôt que périphérique, au travail ménager.

3.3 Conclusion

Si plusieurs féministes du début du XX^e siècle soulignent l'importance du travail maternel, et revendiquent des droits en s'appuyant sur un discours axé sur la différence

¹⁰³ Louise Vandelac, « Luce Guilbeault », *Châtelaine*, vol. 20, no. 10, octobre 1979, p. 164.

¹⁰⁴ Jean-Pierre Tadros, « Luce Guilbeault, cinéaste et... ménagère », *Cinéma Québec*, no. 57, juillet-août 1978, p. 14.

¹⁰⁵ Françoise Wera, « D'abord ménagères », *Le Journal du jeune cinéma québécois*, septembre 1978, p. 17.

biologique, les féministes des années 1970 dissocient le travail ménager de toute nature féminine et posent la reconnaissance de ce travail comme condition nécessaire à la libération des femmes. Cette démarche théorique s'inscrit dans la recherche d'une oppression commune à toutes les femmes, et dans l'idée d'une « communauté de situation ».¹⁰⁶ Le travail domestique non rémunéré apparaît alors comme le « plus petit dénominateur commun »¹⁰⁷, et un fardeau inhérent à la condition de toutes les femmes, peu importe leur statut civil, leur âge, leur classe sociale ou leur occupation. Les féministes considèrent désormais que la division sexuelle du travail n'inscrit pas le travail des femmes dans un rapport complémentaire au travail des hommes, mais que le travail ménager s'inscrit plutôt dans un rapport hiérarchique de subordination.

Dans le cadre du renouveau féministe, c'est d'abord à travers une lecture marxiste que des féministes analysent le travail ménager. Selon l'analyse de Mariarosa Dalla Costa et Selma James, le foyer et le quartier sont conçus comme une « usine sociale », où la force de travail est produite et reproduite¹⁰⁸. En les considérant d'abord comme des travailleuses, les féministes marxistes transforment les ménagères en actrices politiques du changement social¹⁰⁹. Cette posture théorique va directement à l'encontre des discours socialistes et marxistes de l'époque, qui estimaient que la libération des femmes passait d'abord par l'intégration des femmes au travail salarié. Ces théoriciennes estiment que la reproduction du système capitaliste repose sur le travail gratuit des femmes. Les ménagères occupent donc une position névralgique dans le processus d'accumulation capitaliste, et détiennent par conséquent un puissant pouvoir de subversion¹¹⁰.

¹⁰⁶ Diane Lamoureux, *Fragments et collages. Essai sur le féminisme québécois des années 1970*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 1986, p.95.

¹⁰⁷ Louise Toupin, « L'épouvantail dans le jardin : salaire au travail ménager », *La Vie en rose*, Hors-série, septembre 2005, p. 70.

¹⁰⁸ Louise Toupin, *op. cit.*, p. 82.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 86.

¹¹⁰ *Idem.*

Pour la période étudiée, l'émergence d'un discours sur le travail ménager est liée au courant féministe socialiste anticolonial, dans le cas du FLF, puis au féminisme marxiste, dont se réclamait le Centre des femmes. Dans les analyses mises de l'avant par ces collectifs, on constate qu'ils ne sont pas, dans un premier temps, inspirés directement par les publications d'autres féministes marxistes défendant la perspective du salaire au travail ménager, mais qu'ils proposent une lecture féministe de l'oppression domestique des femmes à travers un cadre marxiste renouvelé, qui inclut le travail des ménagères. Les termes choisis sont fortement inspirés par l'analyse de la production dans le capitalisme, dont le travail ménager serait le pendant invisible. Plus largement, la portée sociale du travail ménager, compris comme travail productif, permet de revoir la porosité des frontières entre la sphère privée et la sphère publique.

Toutefois, le mouvement féministe est profondément divisé quant aux moyens de reconnaissance du travail ménager. Si la perspective du salaire au travail ménager est aussi controversée, c'est notamment car certaines féministes y voient un renforcement, plutôt qu'une libération, de cette division sexuelle du travail. La revendication du salaire au travail ménager a connu peu de succès dans le milieu féministe francophone au début des années 1970. Plusieurs féministes craignent que la mise en place d'une telle mesure ait pour effet d'aggraver le confinement des femmes au foyer, comme la critique du Centre des femmes le laisse entendre, et prônent plutôt une socialisation de ce travail, notamment par les garderies populaires et la mise en place de services communautaires. Toutefois, la rencontre avec Mariarosa Dalla Costa et Selma James permet de consolider les perspectives de lutte liées à l'identité de ménagère et d'envisager le pouvoir de subversion de la revendication d'un salaire. Cette ouverture théorique a donné lieu à une pièce de théâtre réclamant un salaire au travail ménager, ainsi que le projet de traduire en français les publications du mouvement portant cette revendication. Pour cette première moitié des années 1970, les débats sur la reconnaissance du travail ménager sont donc relativement polarisés entre la

revendication du salaire au travail ménager, et la socialisation, par la mise en place de différents services visant à alléger la charge de travail ménager des femmes.

CHAPITRE IV

LE TRAVAIL MÉNAGER COMME PROBLÈME SOCIAL (1973-1985)

À partir de 1976, on assiste à plusieurs transformations au sein du mouvement féministe autonome. Avec la fin du journal *Québécoises deboutte!*, le féminisme socialiste et le féminisme marxiste, qui avaient donné le ton au mouvement pour la première moitié des années 1970, sont peu à peu écartés de la presse féministe militante. Le journal *Les Têtes de pioche*, qui publie des numéros de 1976 à 1979, met de l'avant une lecture féministe radicale, qui cible le patriarcat comme cause intrinsèque de l'oppression des femmes. Par la suite, le magazine *La Vie en rose* reprend le flambeau de la presse féministe, et publie un dossier spécial sur le travail ménager, en 1981. Par ce dossier, l'équipe éditoriale du magazine tente de relancer les débats entourant la revendication du salaire au travail ménager.

Dès la seconde moitié des années 1970, plusieurs regroupements de femmes s'intéressent également au travail ménager, aux moyens d'en permettre la reconnaissance et d'en rendre le partage plus égalitaire. Deux associations féminines nationales, la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et l'Action féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), abordent le thème du travail ménager dans leurs instances. À l'intérieur des centrales syndicales, les comités de condition féminine se penchent sur la question de l'accès des femmes au travail social¹. En 1973, un

¹ « Travail social » est le terme utilisé, dans les sources consultées, pour désigner le travail rémunéré et considéré comme productif. Dans la théorie marxiste, ce terme renvoie au temps de travail socialement nécessaire pour produire une marchandise donnée. Dans *Le Mouvement des femmes au Québec : étude des groupes montréalais et nationaux*, les auteures définissent ce terme ainsi : « Par travail social, on désignait le travail reconnu comme tel par la société, c'est-à-dire rémunéré. Cette notion visait à montrer la particularité du travail salarié (celui qui est reconnu socialement) alors que le travail ménager n'est pas reconnu socialement, il est gratuit ». Voir : Violette Brodeur *et al.*, *Le mouvement des femmes au Québec, étude des groupes montréalais et nationaux*, Montréal, Éditions Centre de formation populaire, 1982, p.42.

premier document de réflexion est publié ; il s'agit de *Travailleuses et syndiquées*, préparé en vue du congrès de la Fédération des travailleurs du Québec. L'obstacle principal à cet accès au travail demeure, selon les militantes syndicales, le poids, pour les femmes, des charges domestiques et familiales. Du côté de l'État, enfin, le Conseil consultatif de la situation de la femme, au niveau fédéral, et le Conseil du statut de la femme, au niveau provincial, tous deux formés en 1973, commandent chacun des études sur le travail ménager. Durant cette période, les débats entourant la reconnaissance du travail ménager sont articulés autour de trois avenues. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, le mouvement féministe autonome est d'abord divisé entre la socialisation et la salarisation du travail ménager. Alors que les associations féminines réformistes et les organismes de condition féminine s'intéressent également à cette question, plusieurs réformes sont proposées. Le travail ménager est alors envisagé, par ces associations et ces organismes, comme un problème social, qui a des conséquences sur l'accès des femmes à l'emploi et à la sphère publique.

Dans un premier temps, nous analyserons les discours sur le travail ménager portés par le mouvement féministe autonome ; courant plus militant qui, rappelons-le, se distinguait, par son analyse antipatriarcale centrale, à la fois du féminisme réformiste et de la gauche nationaliste et socialiste. Ensuite, nous présenterons les publications des associations féminines sur le travail ménager et sur les moyens d'en reconnaître la valeur sociale. Puis, nous exposerons les propositions des comités de condition féminine des trois grandes centrales syndicales, afin de décharger les femmes de la responsabilité du travail domestique. Enfin, nous nous pencherons sur les analyses produites par les organismes gouvernementaux de condition féminine.

4.1 La presse féministe autonome

À mesure que le mouvement féministe autonome se transforme, la place du travail ménager dans la presse féministe semble se modifier d'autant. Dans un premier temps, le journal *Les Têtes de pioche* délaisse l'analyse systémique du travail ménager, entreprise par le Centre des femmes avec le journal *Québécoises deboutte!*. Par la suite, *La Vie en rose* reprend le flambeau de la presse féministe et remet de l'avant un discours féministe sur le travail ménager, en s'appuyant sur les publications du mouvement international *Wages for Housework*.

4.1.1 Les Têtes de Pioche

Le journal *Les Têtes de pioche* publie un premier numéro en mars 1976, soit deux ans après le dernier numéro de *Québécoises deboutte!*. Le journal délaisse l'analyse anticapitaliste et met plutôt de l'avant un discours féministe radical qui cible le patriarcat comme principale cause de l'oppression des femmes². Bien que *Les Têtes de pioche* proposent quelques articles sur le travail ménager, ce travail est surtout présenté comme un aspect, parmi d'autres, de la condition des femmes. L'idée que l'exploitation commune à toutes les femmes se situe dans le travail ménager est délaissée. Le lieu de cette oppression commune est plutôt logé, pour les radicales, dans le patriarcat, dont le travail ménager est une manifestation parmi d'autres. Ainsi, l'agentivité des ménagères que mettait de l'avant le discours féministe marxiste est moins présente. D'autres thèmes se taillent une place importante, comme la contraception, l'avortement, les garderies, les relations de couple, la violence envers les femmes, la politique et le

² Manon Thibert, « Le courant radical du féminisme au Québec de 1969 à 1984 », mémoire de M.A. (histoire), Montréal, Université du Québec à Montréal, 1986, p. 53.

lesbianisme. Le dernier numéro des *Têtes de pioche* paraît en juin 1979, après le départ de plusieurs membres du collectif. Au total, vingt-trois numéros auront été publiés.

Après un peu moins d'un an d'existence, l'équipe du journal est divisée par des tensions entre féminisme marxiste et féminisme radical. Dans le septième numéro, paru en novembre 1976, les deux premières pages intérieures présentent, côte-à-côte, des articles adoptant chacun des deux points de vue. Selon Marie-Andrée Bergeron, qui a étudié la presse féministe au Québec, ces deux conceptions du féminisme s'affrontent sur la question de l'autonomie :

Pour les radicales, représentées dans le numéro par Raymonde Lorrain, il n'est possible de trouver l'autonomie qu'en s'affranchissant de l'analyse et du référent marxiste pensé et promu par des hommes. Pour les féministes marxistes, l'autonomie complète ne peut être atteinte et vécue dans la pratique du quotidien qu'en considérant de manière aussi importante la lutte des classes que la lutte des femmes et en combattant à la fois les deux oppressions que vivent les femmes ouvrières dans leurs milieux de travail, à l'extérieur ou à la maison.³

Dans le numéro suivant, publié en décembre 1976, l'éditorial annonce, à mots couverts encore – et en parlant plutôt d'une « rupture » –, l'expulsion des membres du journal qui défendaient le point de vue du féminisme marxiste. À la suite de ce conflit, seulement trois membres fondatrices demeurent au journal. Ce conflit interne révèle, dans les faits, une certaine reconfiguration du mouvement féministe québécois. Si les féministes marxistes, ou féministes révolutionnaires, étaient assez influentes au début des années 1970, l'arrivée des *Têtes de pioche* marque le commencement d'une nouvelle ère. L'analyse anticapitaliste et antiétatique, mise de l'avant dans *Québécoises deboutte!* disparaît virtuellement de la presse féministe.

³ Marie-Andrée Bergeron, « Nous avons voulu parler de nous » : *Le discours éditorial des féministes québécoises (1972-1987) dans Québécoises deboutte!, Les Têtes de pioche et La Vie en rose*, thèse de Ph.D. (études littéraires), Université Laval, 2013, p. 149.

Avec la place importante donnée au féminisme radical, la centralité du travail ménager semble globalement délaissée du journal, au profit d'autres oppressions. La condition des ménagères est parfois abordée, mais surtout sous forme de témoignages individuels. Dans le second numéro, en avril 1976, une femme revient sur le vécu difficile de sa mère, qui devait élever seule ses onze enfants : « Le soir tu raccommodais le linge des enfants ou tu repassais. Le jour tu pétrissais le pain, préparais les repas, cousais, lavais et surveillais les enfants, tu t'inquiétais et les soignais [*sic*] quand ils étaient malades et moi je t'aidais comme je pouvais »⁴. Dans le quatrième numéro, dans un texte qui semble être adressé à un homme, Agathe Martin écrit : « Tu m'as obligée à devenir la bonne à tout faire, la nettoyeuse de merde, la femme de chambre, la torcheuse de culs, la femme de ménage, la femme de peine aux balais et aux torchons de tes bureaux et édifices, ta ménagère, ta cuisinière, ta secrétaire, ta ravaudeuse de bas sales »⁵.

Ce n'est qu'en mars 1977, dans le dixième numéro, que l'équipe éditoriale publie ses revendications face au travail ménager. Les militantes réclament « la reconnaissance du travail domestique, de tout ce qui consiste en travail de tous les jours : prendre soin de la vie, la protéger, l'entretenir pour qu'elle puisse s'épanouir »⁶. Dans le numéro suivant, une illustration et un poème abordent l'épuisement des ménagères.

⁴ Eliette Rioux, « Je ne peux pas tout dire », *Les Têtes de pioche*, no. 2, avril 1976, p.4, dans *Les Têtes de pioche. Journal des femmes, op. cit.*, p.24.

⁵ Agathe Martin, « La colère des femmes ou l'apprentissage du casse-noix », *Les Têtes de pioche*, no. 4, juin 1976, p. 2, dans *Les Têtes de pioche. Journal des femmes, op. cit.*, p. 38.

⁶ Collectif, « Éditorial », *Les Têtes de pioche*, vol. 2, no. 1, mars 1977, p. 1, dans *Les Têtes de pioche. Journal des femmes, op. cit.*, p.85.



Figure 4.1 Illustration sur l'épuisement des ménagères⁷

En mai 1977, le numéro du journal est consacré en entier au travail des femmes, dont celui des ménagères. En couverture, un bref article de Michèle Jean, “Faites” des mères, dénonce l'exploitation des femmes par l'assignation exclusive à la maternité. Dans l'éditorial, le collectif affirme qu'il est difficile de déterminer si le travail ménager profite à l'État, au capitalisme ou aux hommes, mais il est certain qu'il « bénéficie à tous les mâles »⁸. Quant au mariage, il est présenté comme « la plus importante entreprise privée. Une gigantesque affaire gérée par les maris, où chacun y trouve son profit »⁹. Il semble donc que le travail ménager profiterait avant tout à la classe des

⁷ Illustration sans titre, *Les Têtes de pioche*, vol. 2, no. 2, avril 1977, p. 1, dans *Les Têtes de pioche. Journal des femmes*, op. cit., p.93.

⁸ Collectif, « Éditorial », *Les Têtes de pioche*, vol. 2, no. 3, mai 1977, p. 2, dans *Les Têtes de pioche. Journal des femmes*, op. cit., p.102.

⁹ *Idem.*

hommes, et non au système capitaliste. Dans le même numéro, un article présente un compte-rendu de l'enquête de l'AFEAS sur les femmes collaboratrices du mari ; il s'agit de femmes qui travaillent pour l'entreprise de leur époux, mais qui ne reçoivent pas de salaire. D'autres articles traitent du travail salarié des femmes, notamment dans l'industrie textile et comme secrétaires.

En mai 1978, un article de Michèle Jean traite quant à lui de la fatigue des ménagères. Si le foyer est pour les hommes un endroit de repos, il s'agit essentiellement, pour les femmes, d'un lieu de travail et d'épuisement. Dans la mesure où le travail ménager n'est pas reconnu, cette fatigue serait cependant perçue comme illégitime. Un emploi à l'extérieur n'est pas non plus garant de périodes de repos pour les femmes, car « revenant du travail, elle devra faire, à la maison, tout ce qu'elle y faisait avant d'aller travailler à l'extérieur. Puisque, ce qu'on fait à la maison, n'est pas fatigant »¹⁰. Ainsi, l'auteure réclame le droit à la fatigue, fatigue qui ne saurait demeurer le seul privilège du mari qui rentre chez lui ; la fatigue serait aussi « le lot de celles qui y sont demeurées toute la journée ou qui assument, à la fois, un travail en dehors et en dedans »¹¹.

Une lecture attentive du journal *Les Têtes de pioche* révèle que le thème du travail ménager est très peu présent, en comparaison avec l'analyse portée par le Centre des femmes au sein du journal *Québécoises deboutte!*. Alors que le travail ménager était d'abord considéré comme l'oppression commune à toutes les femmes, et analysé à travers son utilité pour le capitalisme, il sera davantage considéré, par la suite, comme un aspect, parmi d'autres, de l'exploitation spécifique des femmes dans un système patriarcal. Ce changement dans les thèmes présents à l'agenda de la frange la plus radicale du mouvement féministe traduit, selon nous, une certaine multiplication des points de vue. En effet, il n'existe plus seulement une opposition théorique entre

¹⁰ Michèle Jean, « La femme à la maison n'a pas le droit d'être fatiguée », *Les Têtes de pioche*, vol. 3, no. 3, mai 1978, p. 3, dans *Les Têtes de pioche. Journal des femmes, op. cit.*, p.171.

¹¹ *Idem.*

féministes réformistes et féministes marxistes, mais d'autres conflits, cette fois entre féministes radicales et féministes marxistes. L'exemple le plus probant de cette fragmentation du discours est l'expulsion de certaines femmes de l'équipe éditoriale des *Têtes de pioche*.

4.1.2 La Vie en rose

En mars 1980, *La Vie en rose* publie son premier numéro, d'abord en supplément du trimestriel *Le Temps fou*, une revue contre-culturelle. Dès ses débuts au sein d'une autre plate-forme, *La Vie en rose* atteint ainsi un tirage de 10 000 exemplaires, puis d'environ 20 000 exemplaires distribués par numéro. L'équipe du magazine¹² tente, en quelque sorte, de remettre l'actualité et la nécessité du féminisme à l'ordre du jour¹³. Après quatre numéros dans *Le Temps fou*, *La Vie en rose* est publiée séparément dès mars 1981.

À cette occasion, le magazine présente un dossier spécial sur le salaire au travail ménager. Par ce dossier, l'équipe de *La Vie en rose* souhaite relancer le débat sur cette question : « l'équipe [...] voulait questionner la certitude viscérale de tous ceux et toutes celles qui sont contre le salaire au travail ménager parce que, jusqu'à maintenant, leurs arguments n'ont pas réussi à nous convaincre »¹⁴. Dans l'éditorial du dossier, l'équipe prend ouvertement position en faveur de celui-ci : « Nous sommes d'accord pour dire qu'il faut socialiser le travail ménager, mais nous n'arrivons pas à imaginer comment on pourrait le faire sans lui accorder la reconnaissance *sociale* du fait que c'est un travail : le salaire »¹⁵. Ce faisant, *La Vie en rose* pose le salaire au travail ménager

¹² *La Vie en rose* a été créé par sept anciennes militantes du Comité de lutte pour l'avortement libre et gratuit.

¹³ Marie-Andrée Bergeron, *op. cit.*, p. 168.

¹⁴ Sylvie Dupont, sans titre, *La Vie en rose*, no. 1, mars-avril-mai 1981, p.20.

¹⁵ *Idem*.

comme condition préalable et nécessaire à la socialisation du travail ménager. Hormis la position défendue par le FLF dans un document interne, il s'agit, jusque là, de la seule publication féministe québécoise et francophone qui a pris ouvertement parti en faveur du salaire au travail ménager.



Figure 4.2 Couverture du numéro 1 de *La Vie en rose*¹⁶
La femme représentée est Donalda, du téléroman *Les Belles Histoire des pays d'en haut*.

En introduction de ce dossier, une distinction est faite entre les allocations, qui sont une sorte d'assistance sociale à la famille, le salaire à la ménagère, qui suppose que seules les femmes sont aptes à exécuter le travail au foyer, et enfin avec le salaire au travail ménager, qui consiste en une reconnaissance de ce travail, peu importe le genre de la personne qui l'effectue. Plusieurs extraits du texte-manifeste *Wages against Housework* de Silvia Federici sont publiés en français et, en marge de ce dossier, apparaissent les positions de différentes organisations de gauche, d'organismes de

¹⁶ *La Vie en rose*, no. 1, mars-avril-mai 1981, p.1.

femmes, et de partis politiques sur le salaire au travail ménager. Les extraits présentés remettent de l'avant une analyse féministe marxiste :

Si le travail ménager a dû être transformé en attribut naturel, plutôt qu'être reconnu comme un contrat social, c'est que dès le début du capitalisme, ce travail devait être non payé. Et afin de nous faire accepter notre travail non payé, le capital a dû nous convaincre que c'était une activité naturelle, inévitable et même enrichissante. De plus, la condition matérielle du travail non payé de la ménagère a été l'arme la plus puissante pour renforcer l'idée généralement répandue que le *travail ménager n'est pas un travail*, ce qui empêche les femmes de lutter contre ce travail, sinon dans le cadre privé de la cuisine-chambre à coucher.¹⁷

Non seulement le capitalisme profite du travail gratuit des ménagères, mais le foyer sert également de refuge aux ouvriers, rendant leur oppression plus acceptable. La lutte pour le salaire au travail ménager serait révolutionnaire en ce sens qu'elle ne vise pas à réformer la situation des femmes. Elle vise plutôt à refuser l'institution et la reproduction d'un rôle social : « De la même manière, il y a une différence qualitative entre les luttes d'un ouvrier salarié et les luttes d'une esclave qui demande *un salaire pour sortir de l'esclavage* »¹⁸. Ainsi, la revendication d'un salaire serait un premier pas vers le refus du travail ménager, et à travers ce refus, vers la fin de son association naturelle avec la féminité.

Quant à la perspective d'intégration au marché du travail défendue par une grande partie de la gauche, elle ne garantirait pas l'émancipation des femmes :

Non seulement nous devenons toutes des serveuses, des institutrices, des secrétaires, des infirmières – toutes les fonctions pour lesquelles nous avons été formées au foyer! – mais encore nous nous retrouvons dans la même situation que celle qui bloque notre lutte dans la maison : l'isolement, le fait que la vie d'autres personnes dépende de nous, l'impossibilité de voir quand commence et quand finit notre travail, où il s'arrête et où commence notre désir.¹⁹

¹⁷ Silvia Federici [extraits traduits], *ibid.*, p.15.

¹⁸ *Ibid.*, p. 17.

¹⁹ *Ibid.*, p. 18.

Pour Federici, occuper un emploi à l'extérieur pousserait également les femmes plus privilégiées à déléguer leurs tâches domestiques à d'autres femmes, moins aisées. Pour toutes ces autres femmes, le travail domestique ne fait qu'accroître leur charge de travail, de sorte qu'elles ont moins de temps et d'énergie pour lutter. Le texte se conclut sur quelques phrases portant sur l'identité sociale de la ménagère. L'auteure soutient que les femmes ne devraient pas refuser de s'en revendiquer :

Nous sommes toutes des ménagères parce que, quelle que soit notre place, ils peuvent toujours compter sur nous pour faire plus de travail, pour être plus craintives à formuler nos revendications, pour faire moins de pressions sur eux pour avoir de l'argent, car heureusement pour eux, notre esprit est dirigé ailleurs, vers cet homme qui dans notre présent ou dans notre futur "prendra soin de nous".²⁰

Dans un texte signé par Sylvie Dupont au nom du comité de rédaction, les principales objections au salaire au travail ménager sont mises à l'épreuve des faits. L'auteure soutient que, tout comme les travailleuses domestiques qui demandent une amélioration de leur salaire et de leurs conditions de travail, les femmes devraient être en mesure de réclamer un salaire sans qu'on leur rétorque que ce salaire les enchaînerait au foyer. Alors que les gouvernements parlent du droit des femmes au travail social, aucune mesure politique ne leur rend possible l'exercice de ce droit ; ni garderies, ni congés de maternité, ni salaire égal, ni perspective d'emploi. L'auteure conclut en affirmant que le travail ménager des femmes est un travail comme les autres, et que s'opposer aux luttes pour obtenir un salaire reviendrait à « nier notre propre travail, [à] nous nier nous-mêmes »²¹.

Dans un texte de synthèse, Nicole Lacelle présente quant à elle les bases théoriques de cette revendication, en s'inspirant des publications du Réseau international pour le salaire au travail ménager. Elle propose d'abord une critique de la gauche marxiste qui,

²⁰ *Ibid.*, p. 19.

²¹ *Idem.*

au nom de la lutte des classes, jugée centrale, a techniquement relégué les ménagères à un rôle de soutien²². Dans la mesure où cette gauche considère le salaire comme le principal critère distinctif entre le travail et le non-travail, « la quantité énorme de travail non payé que les femmes du monde entier produisent pour le capital a complètement échappé à leur analyse et à leur stratégie »²³. Ainsi, pour les marxistes, le foyer domestique en serait encore à un stade pré-capitaliste. Pour que les ménagères rejoignent la lutte, elles devraient d'abord faire leur entrée elles aussi dans les rapports capitalistes, à travers le travail salarié à l'extérieur du foyer.

La réception du dossier a été mitigée et n'a pas eu l'effet escompté de relancer le débat sur la revendication du salaire au travail ménager. Au final, peu de voix féministes se sont portées à la défense de la revendication du salaire au travail ménager. Dans le numéro d'automne 1981 de *La Vie en rose*, néanmoins, une lectrice, Diane Bélisle²⁴, revient sur ce dossier. Elle soulève le paradoxe qui consiste à salarier le travail domestique lorsqu'il est effectué pour des inconnus, alors qu'il est considéré comme un acte d'amour et un devoir féminin, sans possibilité d'en négocier les conditions d'exercice, lorsqu'il est effectué pour des proches. En affirmant que l'intégration des femmes au marché du travail « réglerait » la question du travail ménager, on perpétuait, pour cette lectrice, une division passant entre femmes « émancipées » et femmes « aliénées », entraînant ainsi la dépréciation et le mépris des ménagères – mépris souvent véhiculé et repris par certaines féministes. Selon l'auteure, il serait « impossible d'en finir avec les différentes formes de l'oppression et de l'exploitation des femmes sans en attaquer la légitimation la plus insidieuse, le travail ménager non-salarié »²⁵. Celui-ci serait le nœud de l'infériorisation des femmes. L'auteure soulève toutefois un point

²² Nicole Lacelle, sans titre, *ibid.*, p. 22.

²³ *Idem.*

²⁴ Bien qu'elle écrive ici à titre de lectrice, Diane Bélisle est impliquée dans les débats entourant la reconnaissance du travail ménager. Elle est employée par le Conseil du statut de la femme pour réaliser l'étude *Du travail et de l'amour*, dont le premier rapport est déposé en 1981.

²⁵ Diane Bélisle, « Sur le salaire au travail ménager », *La Vie en rose*, no. 3, septembre-octobre-novembre 1981, p. 8.

d'importance, soit que cette perspective de lutte ne doive pas se limiter à une revendication face à l'État, mais qu'elle doive viser aussi les privilèges des hommes, qui bénéficient en premier lieu de la division inégale du travail ménager.

Dans ce dossier de *La Vie en rose*, le travail ménager est donc remis de l'avant comme condition commune à toutes les femmes, qu'elles soient hétérosexuelles ou lesbiennes, employées ou femmes au foyer. Ce faisant, les membres de l'équipe du magazine poursuivent le travail théorique entrepris par certaines féministes durant la première moitié des années 1970, notamment avec le journal *Québécoises deboutte!*. Cette fois, elles vont s'appuyer sur les textes du Réseau international du salaire au travail ménager. Cette démarche peut paraître surprenante, considérant la disparition du Réseau depuis plusieurs années²⁶, mais montre que les débats autour de la reconnaissance du travail ménager continuaient d'être un enjeu important dans le mouvement féministe – comme en témoignent les nombreuses positions présentées en marge du dossier. C'est également la première fois, dans le Québec francophone, qu'un collectif féministe défend, argumentaire à l'appui, la revendication du salaire au travail ménager. Ce faisant, l'équipe de *La Vie en rose* se montre donc moins hésitante que le Centre des femmes quant à la légitimité de cette revendication. Enfin, les militantes tentent de dépasser l'opposition entre la salarisation et la socialisation du travail ménager, qui a divisé le mouvement féministe durant les années 1970, en les présentant comme des positions complémentaires.

4.2 Regroupements de femmes nationaux

²⁶ Le Réseau international cesse ses activités en 1977. D'autres collectifs locaux vont toutefois poursuivre leur action sous l'étiquette de l'*International Wages for Housework Campaign*, animé à Londres par Selma James.

Dès la seconde moitié des années 1970, plusieurs regroupements de femmes s'intéressent également au travail ménager, aux moyens d'en favoriser la reconnaissance, et aux mesures à prendre pour rendre son partage plus égalitaire. C'est aussi durant cette période que plusieurs consultations ont lieu sur la revendication du salaire au travail ménager. Ce thème occupe en effet une place importante dans les documents d'analyses et les stratégies de mobilisation de la Fédération des femmes du Québec et de l'Action féminine d'éducation et d'action sociale, deux regroupements de femmes nationaux.

4.2.1 La Fédération des femmes du Québec

Comme plusieurs organisations du tournant des années 1980, la FFQ s'est aussi penchée sur la question de la reconnaissance du travail domestique des femmes, notamment par le biais du salaire au travail ménager. Dans le bulletin spécial précédant le congrès national de juillet 1980, deux articles visent à préparer les consultations sur la revendication d'un salaire au travail ménager. Le premier article, signé par Ruth-Rose Lizée, professeure de sciences économiques à l'Université du Québec à Montréal, explique en quoi consiste cette revendication. Le salaire au travail ménager est ici présenté non pas comme un moyen d'empêcher l'intégration des femmes au marché du travail, mais comme une façon de leur fournir des conditions de vie décentes, et la possibilité – ce que le marché de l'emploi ne leur garantit pas nécessairement – de faire un choix. Ainsi :

Certains groupes féministes considèrent que toutes les femmes ont droit à une compensation pour le travail de ménage accompli et que dans les conditions actuelles, où les seuls emplois disponibles pour beaucoup de femmes sont sous-payés, sans sécurité et très pénibles, *les femmes ne devraient pas être obligées d'entrer sur le marché du travail*. Pour ces groupes, le salaire ménager est une façon de forcer la société à prendre en charge le travail domestique et de le mettre éventuellement sur *un pied d'égalité* avec le travail actuellement rémunéré. Ces groupes sont d'avis, d'ailleurs, que dans notre société le travail

social est avantageux et que les femmes choisiront de l'exercer *si elles peuvent le faire sous des conditions décentes*.²⁷ [Nous soulignons en italique.]

Même s'ils ne revendiquent pas directement un salaire, plusieurs groupes de femmes et des syndicats réclament en effet une révision de la fiscalité, dans le but de rendre les femmes, et particulièrement les mères de jeunes enfants, moins financièrement dépendantes du conjoint. L'exemption d'impôt offerte²⁸ aux contribuables ayant une ou plusieurs personnes à charge est par exemple critiquée, car plutôt que d'apporter un revenu au conjoint ou à la conjointe au foyer, cette exemption fournit dans les faits une somme d'argent supplémentaire à la personne qui, elle, reçoit déjà un salaire. Les mesures fiscales pour personnes à charge risquent également de décourager les femmes d'occuper un emploi à l'extérieur, puisque ce travail rémunéré entraînerait des impôts plus élevés pour leur conjoint, en le brimant des exemptions fiscales associées au soutien du foyer.

Somme toute, ce texte montre un point de vue généralement favorable à la reconnaissance, à travers différentes mesures financières, du travail ménager, en couvrant un large spectre de tâches, de l'éducation des enfants au soin des personnes dépendantes. La rémunération de ce travail lié au soin est présentée sous l'angle plus général de multiples mesures de compensation, soit les crédits d'impôt, les allocations, et le revenu minimum garanti. Bien que l'auteure mentionne l'existence de certains groupes défendant le salaire au travail ménager, seul un texte de Silvia Federici, présenté dans le recueil *Le foyer de l'insurrection*, est cité en référence. Pour le Québec, l'auteure néglige d'évoquer les positions des collectifs féministes plus radicaux, et seules les recommandations du CSF et les résolutions du Réseau d'action et d'information pour les femmes – sur lesquelles nous reviendrons – sont présentées.

²⁷ Ruth-Rose Lisée, « Le salaire ménager : Qu'est-ce que c'est? », *Bulletin de la Fédération des femmes du Québec*, vol. 10, no. 4, avril 1980, p.12.

²⁸ Il s'agirait, pour l'année 1979, d'une exemption 2320\$ au niveau fédéral et de 3700\$ au niveau provincial.

Dans le même bulletin de la FFQ, un autre texte, de Jeannine McNeil, présente une vision beaucoup plus conservatrice des rôles respectifs de chacun des conjoints au sein de la famille nucléaire. L'auteure, professeure à l'École des Hautes Études Commerciales, affirme que « [l]a division traditionnelle du travail [...] n'est pas synonyme de dépendance matérielle de la femme. Cette dépendance n'est sexiste que si l'homme considère le revenu extérieur qu'il gagne comme étant sa propriété exclusive, ce qui n'est pas nécessairement vrai »²⁹. Aux yeux de l'auteure, les ménagères bénéficieraient déjà d'une forme de rémunération, en ce que le travail accompli pour soi-même produit en quelque sorte un revenu, si on considère comme « gagné » l'argent qui n'a pas été dépensé pour se procurer ces mêmes services sur le marché. Ainsi, la famille recevrait « un revenu monétaire pour le travail extérieur au foyer du père, et un revenu imputé pour le travail au foyer de la mère »³⁰. La répartition du revenu entre les membres de la famille dépendrait alors des « désirs » de chacun d'eux – en supposant qu'il s'agisse d'une négociation sur une base égalitaire. La dépendance économique de la mère et des enfants n'existerait donc, pour l'auteure, que si ces derniers acceptent la prémisse que l'ensemble du revenu monétaire n'appartienne qu'au père, ce qui constituerait, selon elle, une position extravagante.

Il est également question de la « rémunération de la femme au foyer », et non de salaire au travail ménager qui pourrait être octroyé aux femmes *et* aux hommes. L'auteure prend nommément position contre une telle rémunération, en mentionnant que cette mesure pourrait entraîner une augmentation des impôts, et donc une baisse du revenu du mari³¹. De plus, pour l'auteure, les tâches éducatives et ménagères seraient essentiellement qualitatives, de sorte qu'aucune rémunération monétaire ne pourrait en

²⁹ Jeannine McNeil, « La rémunération de la femme au foyer », *Bulletin de la Fédération des femmes du Québec*, vol. 10, no. 4, avril 1980, p. 15.

³⁰ *Idem.*

³¹ *Idem.*

déterminer la valeur, et qu'un tel salaire ne mènerait pas nécessairement à une véritable revalorisation de ces tâches. Il faudrait plutôt, selon l'auteure, faire reconnaître socialement la valeur et l'utilité de ces tâches, et valoriser les individus sur la seule base de leurs « qualités intrinsèques », et non sur leur stricte valeur monétaire.

Les faits saillants du Congrès de 1980 de la FFQ, qui avait pour thème la pauvreté des femmes, et l'absence de pouvoir sur leurs propres conditions de vie, sont présentés dans le bulletin de juillet. Durant le premier atelier, qui portait sur la famille, les participantes ont discuté de la revendication du salaire au travail ménager, mais sans en arriver à un consensus. Dans le compte-rendu de l'atelier, Sylvie Tourigny explique l'absence de consensus en ces termes : « Il nous semble y avoir trop de répercussions possibles à une multiplicité de niveaux, de sorte qu'une évaluation brève de la question ne pourrait y rendre justice et pourrait fort bien amener des retombées dont l'impact futur est et demeurera sans doute pour un moment inconnu »³². Parmi les recommandations finales émises par le Congrès, aucune ne mentionne la revendication d'un salaire au travail ménager. Les différentes propositions mettent plutôt de l'avant des mesures générales pour faciliter la garde des enfants, pour l'accès des femmes au marché du travail, pour une meilleure représentation des femmes dans la vie politique, et pour l'accès au crédit et au financement. Au final, la plupart des mesures visent donc la mise en place de réformes, notamment pour accorder un plus grand accès des femmes à la sphère publique.

³² Louise Geoffrion-Gosselin, « Atelier 2 : La femme et l'argent », *Bulletin de la Fédération des femmes du Québec*, vol. 10, no. 5, juillet 1980, p.11.

4.2.2 L'Action féminine d'éducation et d'action sociale

Dès 1975, l'AFEAS entreprend la production d'une étude sur la situation des femmes collaboratrices de leur mari dans l'entreprise familiale. Bien que cette campagne ne traite pas directement du travail ménager, elle a tout de même permis d'aborder la situation précaire des femmes qui travaillent dans une entreprise appartenant à leur mari, souvent sans salaire et sans avantages sociaux. À la suite de ce premier travail, l'AFEAS décide, lors de son congrès d'orientation d'août 1981, de lancer une recherche-action portant cette fois sur la situation des femmes au foyer. À ce moment, près de 60% des 35 000 membres de l'Association travaillent exclusivement au foyer³³. L'AFEAS estime par ailleurs que ce thème concerne « toutes les femmes qui, en général, assument la plus grande partie des travaux ménagers et des soins aux enfants »³⁴. La recherche-action vise d'abord à offrir aux femmes au foyer un statut et une reconnaissance pour la valeur sociale et économique de leur travail³⁵. En 1982, afin de documenter la condition des ménagères, l'Association consulte près de 700 femmes par questionnaire : on retrouve parmi celles-ci des femmes au foyer et des femmes qui travaillent à l'extérieur. Le rapport de recherche révèle que les femmes au foyer « ne sont pas malheureuses et qu'elles retirent des satisfactions de leur rôle »³⁶. Malgré tout, elles peuvent rencontrer dans les faits une certaine insécurité financière, et manquer d'autonomie. Une majorité (92,1%) des répondantes sont mères de famille et la plupart (85,3%) sont mariées. Quant aux raisons qui poussent les femmes à demeurer au foyer,

[c]'est parce que la présence à assurer auprès des enfants et le travail ménager sont considérés comme des rôles féminins [...]. Si la charge de travail est lourde et si le gain prévisible d'un emploi est peu élevé, une femme choisira de demeurer au foyer à plein temps lorsque le revenu du conjoint est suffisant. Le

³³ Michelle Ouellet, *Moi aussi j'travaille - au foyer. Rapport du colloque national tenu à l'UQAM le 26 mai 1984*, Montréal, AFÉAS, 1985, p. 4.

³⁴ *Idem.*

³⁵ *Ibid.*, p. 6.

³⁶ *Ibid.*, p. 9.

choix pourrait être différent si les tâches étaient partagées autrement au sein de la famille et si le marché du travail était intéressant pour les femmes.³⁷

Le fait de travailler uniquement au foyer aurait ainsi de lourdes conséquences sur l'avenir de ces femmes, dont l'éventuelle réinsertion professionnelle pourrait être compromise, notamment en cas de divorce, ou de perte d'emploi ou d'invalidité du conjoint. Par ailleurs, plusieurs répondantes déclarent éprouver de la difficulté à obtenir de l'argent de leur conjoint pour leurs dépenses personnelles. Plus de 80% des répondantes n'ont jamais cotisé à un régime de retraite, et environ la moitié des unions sont faites en séparation de biens – ce qui laisse peu de sécurité financière aux femmes en cas de partage du patrimoine. Dans ces unions, le mari est l'unique propriétaire de la maison familiale dans 68,6% des cas³⁸. L'enquête révèle aussi une division sexuelle des tâches assez traditionnelle : « Les femmes ont la responsabilité des tâches ménagères, du bien-être et de l'harmonie dans la famille. Les hommes possèdent le pouvoir économique et ont le choix d'aider ou non dans les autres domaines tels l'entretien de la maison, [et] l'éducation des enfants »³⁹.

Dans son rapport, l'AFEAS souligne l'utilité du travail au foyer pour l'économie nationale. Les femmes, en élevant leurs enfants, contribuent à former la future main-d'œuvre ; en entretenant leur mari, elles le rendent disponible au travail. Les auteures peuvent ainsi affirmer que « [l]es femmes produisent le capital humain et l'entretiennent »⁴⁰. En moyenne, ce travail demande aux femmes sept à huit heures par jour, sept jours par semaine. Le rapport aborde enfin les problèmes de santé des femmes au foyer, en ne spécifiant pas toutefois s'il s'agit de santé physique ou de santé mentale. Parmi les causes des problèmes de santé identifiés, on retrouve la répétition des tâches, la non-reconnaissance monétaire, la surcharge de travail, et l'isolement.

³⁷ *Ibid.*, p. 11.

³⁸ *Ibid.*, p. 12.

³⁹ *Ibid.*, p. 13.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 15.

À partir de septembre 1982, les 600 cercles de l'AFEAS, qui agissent comme regroupements locaux, procèdent à l'analyse des données de l'enquête, et émettent certaines recommandations, qui sont ensuite emmenées devant les congrès régionaux, puis au Congrès provincial de 1983. En janvier 1984, l'Association lance une vaste campagne de sensibilisation à travers toute la province, campagne devant mener à dix-huit colloques régionaux ayant rassemblé 2300 personnes au total⁴¹, puis à un colloque national. La campagne « Moi aussi j'travail au foyer » s'adressait à la fois aux femmes au foyer, aux femmes sur le marché du travail, et aux hommes. Environ 400 rencontres auraient eu lieu au total lors de cette campagne, chaque événement réunissant de 10 à 100 personnes⁴². Ces activités de campagne ont alors permis de mobiliser des femmes dans plusieurs régions du Québec, notamment à travers des articles, des kiosques d'information, du matériel de mobilisation, et une pièce de théâtre-animation mettant en scène des travailleuses au foyer.

Le colloque national « Moi aussi j'travail au foyer » s'est quant à lui déroulé le 26 mai 1984 à l'Université du Québec à Montréal. Plusieurs organismes y ont pris part, notamment la Fédération des femmes du Québec, l'Association des femmes collaboratrices, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, l'Association des familles monoparentales, le Réveil des assistés sociaux, l'Union des femmes arabes du Canada, et le Comité féminin de la Société St-Jean Baptiste ; on y retrouve aussi plusieurs intervenantes de centres de femmes, des membres de ministères, de partis politiques, de comités de condition féminine et de syndicats. Les participantes et participants étaient originaires du Québec, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Manitoba et de l'Alberta.

⁴¹ *Ibid.*, p. 26.

⁴² *Ibid.*, p. 22.



Le coeur représente la base de notre vie de femme, l'amour. Son contour délimite la société dans laquelle nous vivons. Le coeur plein évoque les années du travail au foyer. Il exprime la reconnaissance affective, émotive et familiale reconnue pour ce travail.

Les figures stylisées symbolisent la place que chaque travailleuse au foyer désire dans la société: sa place.

Le "\$" illustre le désir d'une reconnaissance légale et financière.

Figure 4.3 Logo de la campagne « Moi aussi j'travaille au foyer »⁴³

Les ateliers du colloque portent surtout sur la valeur du travail au foyer, sa reconnaissance légale et financière, les mesures sociales gouvernementales, le partage de responsabilités entre les conjoints, et la santé des femmes. Au total, vingt-huit recommandations viseront à répondre aux différentes problématiques soulevées lors des ateliers. Parmi celles-ci, on retrouve l'octroi, par les gouvernements, d'un statut de travailleuse ou de travailleur au foyer pour la personne qui occupe ce rôle, ainsi que la comptabilisation du travail au foyer dans le produit national brut⁴⁴. Certains avantages sociaux reliés au statut de la travailleuse ou du travailleur au foyer sont aussi réclamés, tels l'accès au régime des rentes publiques, et le droit aux mêmes congés que les autres travailleuses et travailleurs en cas de maladie, de maternité ou d'accident de travail. L'AFEAS réclame enfin que ces personnes soient considérées comme une partie de la population active, et non comme des individus à charge. Tout comme ce fut le cas avec l'Association des femmes collaboratrices, représentant les femmes travaillant dans les entreprises familiales, il est proposé que les travailleuses au foyer soient regroupées dans une corporation.

⁴³ *Ibid.*, p. 21.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 56.

La neuvième proposition vise enfin qu'un « salaire soit versé à toutes(tous) les travailleuses(eurs) au foyer selon le statut qui sera défini »⁴⁵. Ce faisant, l'AFEAS est l'une des rares organisations féministes à s'être prononcées en faveur du salaire au travail ménager. Dans le rapport du colloque, il est cependant spécifié que les membres de l'AFEAS avaient déjà rejeté une telle proposition, mais qu'elle sera étudiée à nouveau lors des assemblées générales annuelles, en 1985. Une autre recommandation demande aussi au gouvernement d'octroyer aux femmes seules qui sont aussi cheffes de famille monoparentale un montant équivalent au placement des enfants en foyer nourricier⁴⁶. D'autres propositions visent enfin à agir sur les conditions des travailleuses du foyer, notamment sur leur santé, et leur organisation collective sous forme de syndicats. Dans une perspective de lutte, le rapport du colloque invite en dernier lieu à la concertation entre l'action collective et les actions individuelles. Les moyens d'action mis de l'avant visent l'information et la mobilisation, la signature de pétitions, et la pression auprès des députés et des gouvernements.

Par cette campagne, l'AFEAS poursuit et élargit en quelque sorte l'analyse des activités domestiques, considérées ici comme véritable travail méritant une forme de reconnaissance – démarche qui avait d'abord été initiée par le FLF et le Centre des femmes. Le poids de ce travail gratuit dans l'économie nationale n'est pas non plus à négliger dans la tenue d'une aussi vaste campagne. Par ses recommandations, l'AFEAS met aussi de l'avant plusieurs mesures afin de reconnaître le travail ménager, et afin d'améliorer la condition des personnes qui l'exercent. Il s'agissait de la toute première consultation d'une aussi grande envergure portant spécifiquement sur le travail ménager.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 58.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 59.

Si l'analyse systémique du travail ménager a d'abord été, au début des années 1970, l'apanage de la frange la plus radicale du mouvement féministe, par la suite, les regroupements de femmes plus réformistes ou encore des organismes gouvernementaux poursuivent activement l'étude de la condition des ménagères, et la recherche de moyens pour gagner une meilleure reconnaissance du travail ménager. Cette continuité dans la théorisation du travail ménager démontre bien en quoi cet enjeu traverse le mouvement des femmes et s'élargit pour atteindre des regroupements jugés plus « féminins » ou réformistes, que féministes. D'autres regroupements de femmes, tels que le Young Women's Christian Association, la Ligue des femmes, et le Cercle des fermières, tiennent également des débats sur le salaire au travail ménager, sans toutefois endosser la défense d'un tel salaire. Les revendications mises de l'avant par ces groupes visent plutôt une amélioration des services publics, une plus grande admissibilité des ménagères aux différents programmes de protection sociale, des changements dans l'éducation et la socialisation des enfants, et l'inclusion du travail invisible dans le produit national brut. Au final, seule l'AFEAS met de l'avant une campagne de mobilisation et de consultation d'envergure, véritable travail de terrain sur la question du travail ménager.

4.3 Les comités de condition féminine en milieu syndical

Dès le début des années 1970, des militantes des trois principales centrales syndicales ont souligné la nécessité de tenir compte des enjeux spécifiques aux travailleuses au sein du mouvement syndical. Des comités de condition féminine sont ainsi mis sur pied, ou alors relancés, comme dans le cas de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Ces divers comités se penchent alors sur les difficultés que rencontrent les travailleuses dans leur emploi, et sur la condition particulière des femmes en contexte

de militantisme syndical⁴⁷. L'absence de ces dernières sur les postes de pouvoir dans les milieux syndicaux renvoie à la question de « la conciliation entre les tâches familiales et ménagères d'une part, professionnelles et militantes d'autre part »⁴⁸. Enfin, ces comités s'attaquent aussi à l'épineuse question de l'accès des femmes au marché du travail. Dans trois brochures, les comités proposent enfin différentes avenues afin que le travail ménager cesse d'être attribué exclusivement aux femmes, notamment afin de favoriser leur accès au travail.

4.3.1 La Fédération des travailleurs du Québec

Des employées et des militantes de la FTQ se réunissent pour une première fois en 1972 afin d'analyser leur condition en tant que travailleuses. Suivant leurs recommandations, la direction de la FTQ forme, en janvier 1973, un comité dont le mandat consiste à préparer une intervention pour le congrès de décembre 1973, et à penser globalement la condition des femmes en milieu de travail. Au niveau interne, le comité cherche à trouver les causes de l'absence « quasi totale des femmes dans les structures de pouvoir et de responsabilité de la FTQ et de ses syndicats affiliés »⁴⁹. Les membres de ce comité sont recommandées ou désignées par leurs directions syndicales, ou simplement volontaires. Ces militantes produisent la brochure *Travailleuses et syndiquées*, dont la diffusion a été ratifiée par le congrès de 1973.

Sans surprise, la place des femmes dans différents secteurs d'emploi serait étroitement liée, pour les auteures de *Travailleuses et syndiquées*, au partage des rôles masculins et féminins dans la société. L'idée demeure en effet ancrée, pour plusieurs personnes, que

⁴⁷ Mona-Josée Gagnon, « Les comités syndicaux de condition féminine », *Travailleuses et féministes. Les femmes dans la société québécoise*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 165.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 174.

⁴⁹ Mona-Josée Gagnon, « Les femmes dans le mouvement syndical québécois », *ibid.*, p. 152.

« la femme a des devoirs maternels, familiaux, domestiques, dont elle doit s'acquitter, et ces devoirs passent avant l'exercice de leur droit au travail ; le travail féminin ne doit pas "bousculer", déranger la vie familiale »⁵⁰. Tant que le droit au travail des femmes sera conditionnel à l'acquittement de ces responsabilités familiales, les femmes demeureront « moins payées, cantonnées aux emplois subalternes, mises à pied les premières. On continuera à les considérer comme des voleuses d'emplois, qui prennent la place des pères de famille et qui devraient rester à la maison »⁵¹.



Figure 4.4 Illustration d'une ménagère préparant un repas⁵²
Première image présentée dans la brochure *Travailleuses et syndiquées*.

⁵⁰ Fédération des travailleurs du Québec, *Travailleuses et syndiquées*, Rapport du Comité FTQ sur la situation de la femme, FTQ, 13^e congrès, 3-7 décembre 1973, p. 12.

⁵¹ *Ibid.*, p. 13.

⁵² *Ibid.*, p. 8.

Du côté des politiques sociales, les congés de maternité se révèlent insuffisants et le réseau de garderies populaires, pas assez financé. Par ailleurs, les auteures déplorent que les allocations familiales n'incitent pas les femmes à travailler. Elles se positionnent aussi contre le salaire versé à la femme au foyer, car il exercerait une pression sur les femmes afin qu'elles demeurent à la maison, et rendrait encore plus difficile la reconnaissance de leur droit au travail. De plus, un salaire « ne réussirait pas à donner l'indépendance financière aux femmes, car la somme serait minime et purement symbolique ; il [...] briserait toute possibilité de partage équitable des tâches ménagères à l'intérieur du couple »⁵³. Enfin, les conditions d'application d'une telle mesure demeurent incertaines, et laissent croire aux travailleuses que les femmes qui travaillent à l'extérieur du foyer ne pourraient toucher cette rémunération. Quant au salaire au conjoint au foyer, il serait sans doute peu réclamé par les hommes, puisque peu d'indices laissent croire que la division sexuelle du travail serait renversée.

Pour instaurer l'égalité, dans la famille comme dans la société, c'est donc d'abord la division traditionnelle des rôles entre hommes et femmes qu'il est nécessaire de revoir. Pour les auteures, il ne s'agirait pas d'un ordre naturel, mais plutôt d'un produit de la socialisation et de l'éducation⁵⁴. Quant aux femmes qui demeurent à la maison, les auteures leur font porter une part importante de responsabilité dans l'atteinte de l'égalité : « tant qu[']elles se prévaudront de ce droit *en tant que femmes* et non en tant qu'individus qui, à l'intérieur d'un couple, auront librement opté pour cette solution, elles empêcheront les femmes travailleuses de conquérir l'égalité à laquelle elles ont droit »⁵⁵. En somme, le comité de la FTQ penche plutôt du côté du partage du travail ménager, et vers la mise en place de politiques gouvernementales afin de bonifier certaines mesures, tels que les congés de maternité, et pour mettre sur pied des garderies. Du côté de l'emploi, le comité réclame un salaire égal pour un travail égal,

⁵³ *Ibid.*, p. 19.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 35.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 36.

une révision de la structure salariale, et la nécessité d'abolir les « ghettos d'emplois »⁵⁶ qui confinent les femmes aux secteurs d'emplois sous-payés.

4.2.3 La Confédération des syndicats nationaux

Du côté de la CSN, un premier comité de condition féminine avait été formé en 1953, puis dissout en 1966. En 1973, des salariées et des syndiquées de la centrale se réunissent à nouveau pour discuter de condition féminine, avant que la création du comité ne soit officialisée lors du congrès de 1974. Son mandat consiste à produire une étude sur la condition des femmes, afin de susciter un débat en vue de l'adoption d'une politique générale au congrès de 1976. Globalement, le comité réclame l'accès des femmes au travail social productif, dans un rapport intitulé *La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs*.

La première partie du document est consacrée à retracer la source de l'oppression spécifique des femmes, à travers une relecture de *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, de Friedrich Engels. Le comité explique ainsi l'origine de l'inégalité entre les sexes à travers la création des cellules familiales, d'abord par l'apparition de la propriété privée et des classes sociales, puis avec l'apparition de la division sexuelle du travail⁵⁷. Ce faisant, le comité de condition féminine propose une analyse très semblable à celle présentée dans *Québécoises deboutte!*. Selon le comité, le travail invisible des femmes se décline en deux catégories : les tâches familiales, qui désignent le soin des enfants, et les tâches ménagères, qui répondent aux besoins des membres de la famille, et couvrent l'entretien général du foyer. Bien que plusieurs services soient disponibles sur le marché pour prendre en charge une partie du travail

⁵⁶ *Ibid.*, p. 66.

⁵⁷ Hélène David, *La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs*, Rapport du comité de la condition féminine, Confédération des syndicats nationaux, 47^e congrès, juin 1976, p. 8.

ménager (restauration, services de buanderie, garderies, etc.), ils sont pour la plupart inaccessibles à la majorité des travailleurs⁵⁸.

Pour les auteures, un salaire pour les tâches domestiques ne permettrait pas une émancipation complète des femmes, car elles seraient encore exclues de la participation au travail salarié et à la vie sociale et politique⁵⁹. Bien que les auteures soutiennent que leur libération passe d'abord par la participation des femmes au travail salarié, elles soulignent cependant que les services en place sont insuffisants pour rendre cette participation effective sans que les femmes n'aient à assumer, seules, une double journée de travail. Les auteures préconisent en ce sens l'allègement des charges domestiques à travers des équipements collectifs gratuits ou à prix modiques, gérés par les usagers⁶⁰ : garderies, cantines ou cafétérias dans les quartiers, les écoles et les entreprises ; mais aussi services d'entretien domestique, et centres de loisirs, récréatifs et sportifs⁶¹. En parallèle, les hommes « doivent changer leurs attitudes et leurs comportements à l'égard des femmes, en particulier dans leur propre famille »⁶² en partageant les tâches avec leur conjointe. Enfin, les auteures défendent également une perspective anticapitaliste : elles visent le dépassement du système capitaliste dans la mesure où il constituerait la cause profonde de l'oppression envers les femmes⁶³. Ainsi, les auteures appellent les ménagères et les travailleuses à lutter simultanément « contre leur oppression et participe[nt] à la lutte politique pour l'instauration du socialisme »⁶⁴.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 17.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 17.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 30.

⁶¹ *Ibid.*, p. 31.

⁶² *Ibid.*, p. 33.

⁶³ *Ibid.*, p. 54.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 19.

4.2.4 La Centrale de l'enseignement au Québec

Du côté de la CEQ, un premier comité de condition féminine est officiellement mis sur pied lors du congrès de juillet 1973⁶⁵. En 1972, la CEQ désirait déjà collaborer avec d'autres mouvements sociaux afin de « faire l'étude des avantages que pourrait comporter la revendication de la rémunération du travail des femmes à la maison, [et] que cette étude vérifie si cette revendication contribuerait à améliorer les conditions objectives favorisant la participation accrue des femmes à l'action sociale et politique »⁶⁶. Toutefois, dans un document de 1980, le Comité Laure-Gaudreault se distancie de toute revendication visant l'instauration d'un salaire au travail ménager. Les propositions de ce comité vont plutôt dans le sens de l'intégration des femmes au travail salarié qui, bien qu'imparfaite et parfois précaire, demeure « le premier pas à faire dans la voie de l'autonomie, la seule façon de rompre l'isolement et la dépendance »⁶⁷.

Dans ce document de 1980, le travail ménager est d'abord analysé à travers ses caractéristiques fondamentales au sein de la société capitaliste. Reprenant les constats de *L'Analyse socio-économique de la ménagère québécoise*, le Comité Laure-Gaudreault considère le travail ménager comme privé, invisible et gratuit⁶⁸. L'assignation des femmes à ce travail les maintient dans l'isolement de leur foyer, et les exclut non seulement de la production, mais aussi des centres de décisions politiques, économiques et sociaux⁶⁹. Ainsi, un « salaire à la ménagère » serait une « mesure-piège »⁷⁰ qui renforcerait l'oppression des femmes en les maintenant dans un

⁶⁵ Violette Brodeur *et al.*, *Le mouvement des femmes au Québec, étude des groupes montréalais et nationaux*, Montréal, Éditions Centre de formation populaire, 1982, p. 34.

⁶⁶ Centrale des enseignants du Québec, *Le droit au travail social pour toutes les femmes*, 27^e congrès général, 26-30 juin 1980, p. 7.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 6.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 9.

⁶⁹ *Idem.*

⁷⁰ *Idem.*

rôle traditionnel d'épouse et de mère. De plus, les auteures supposent qu'un salaire versé à la mère au foyer serait minime, et ne permettrait pas réellement de libérer les femmes de la dépendance économique qu'elles subissent face à leur mari. Ainsi, selon le comité,

[c]hercher dans la revendication du salaire à la ménagère une stratégie de libération des femmes [...] semble bien illusoire. Il serait d'une part plus pertinent de lutter pour l'abolition du travail domestique en tant que responsabilité dévolue seulement à l'épouse-ménagère, et de redistribuer ce travail équitablement entre homme et femme.⁷¹

À l'instar des autres comités de condition féminine, le Comité Laure-Gaudreault prône donc une socialisation du travail domestique comme perspective de lutte globale, notamment par la mise en place de différents services (garderies, équipements collectifs), puis l'amélioration des politiques actuelles (tels les congés de maternité) afin d'alléger le fardeau domestique des femmes, et favoriser leur intégration au travail social. Le comité revendique également une formation scolaire et une orientation professionnelle non sexistes afin de rompre avec les stéréotypes de genre, et avec la division sexuelle du travail.

Il semble en définitive que les comités de condition féminine vont uniformément dans le sens d'une plus grande intégration des femmes au travail salarié, et visent en substance la socialisation du travail ménager. À travers les trois documents, il est possible de noter certaines similitudes avec le discours porté par les féministes marxistes dans *Québécoises deboutte!* et *L'Analyse socio-économique de la ménagère québécoise*. Toutefois, les comités de condition de féminine contribuent à dépolitiser le statut de ménagère en le dissociant de la condition « universelle » des femmes. Ce faisant, ces militantes n'envisagent pas de possibilité de lutte à partir de ce statut, et posent plutôt la libération des femmes à travers le travail salarié.

⁷¹ *Ibid.*, p. 10.

4.4 Organismes de condition féminine

Au niveau fédéral et provincial, des organismes de condition féminine sont créés en 1973 avec le mandat d'émettre des recommandations concernant la condition des femmes. Le Conseil consultatif de la situation de la femme et le Conseil du statut de la femme publient tous deux, en 1978, des rapports abordant la condition des ménagères et envisageant des moyens de reconnaissance du travail ménager, à travers la mise en place de réformes. Cette intervention de l'État dans le champ du féminisme cause certaines frictions. Le rapport du Conseil du statut de la femme, de même que le processus consultatif employé, sont critiqués par une partie du mouvement féministe qui n'estime pas que l'organisme le représente. À cet effet, le Réseau d'action et d'information pour les femmes formule, en 1979, sa propre réplique à *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*. Enfin, au début des années 1980, le Conseil du statut de la femme mandate une équipe de chercheuses pour la production d'un rapport de recherche sur le travail ménager. *Du travail et de l'amour* se présente alors comme une analyse critique du travail domestique. Les publications de ces organismes gouvernementaux nous laisse croire que la question du travail ménager constituait un véritable problème social, entravant la possibilité de participation des femmes à la sphère publique.

4.4.1 Le Conseil consultatif de la situation de la femme

Suivant les recommandations de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, le gouvernement fédéral crée, en 1973, le Conseil consultatif de la situation de la femme. Le mandat de ce bureau indépendant consiste à émettre des recommandations à l'attention du gouvernement, et à informer le public sur les préoccupations des femmes. À la fin des années 1970, le Conseil consultatif entreprend la publication d'une série de trois études portant sur les femmes et le travail. La

première étude, rédigée par Monique Proulx, traite de la situation des femmes au foyer. *Cinq millions de femmes : une étude de la femme canadienne au foyer*, rapport paru en 1978, propose un état des lieux du travail domestique et de la situation de celles qui l'exercent. Dans un premier temps, Monique Proulx présente une recension des principales études portant sur le temps consacré au travail ménager et sur la valeur économique de ce travail.

Sur le temps consacré au travail ménager, plusieurs études révèlent que les nouveaux appareils ménagers n'ont pas permis de réduire le temps de travail, probablement en raison de l'accroissement des exigences, en quantité et en qualité, relatives aux services ménagers⁷². Quant à la valeur monétaire du travail ménager, les différentes méthodes proposent de l'évaluer selon le salaire horaire que gagnerait la ménagère si elle était sur le marché du travail, le coût d'embauche d'un ou d'une domestique, ou selon le coût de substitution sur le marché, de chaque service rendu au foyer, que ce soit en restauration, en entretien ménager, en gardiennage des enfants ou en buanderie.

En dernière partie de ce rapport, Monique Proulx présente différentes options pour obtenir une plus grande reconnaissance du travail au foyer. Bien qu'il s'agisse d'une mesure essentiellement symbolique, l'inclusion de la valeur de ce travail dans le calcul du produit national brut pourrait offrir aux femmes au foyer une plus grande reconnaissance sociale. La perspective du salaire au travail au foyer est ensuite mise de l'avant, comme moyen de réduire la dépendance et l'insécurité économique des femmes, et de reconnaître leur apport dans l'entretien et le maintien de la main-d'œuvre. Ce salaire pourrait en premier lieu être versé, comme le revendiquent les militantes du mouvement *Wages for Housework*, par l'État. Un tel programme, toutefois, en plus d'inciter les femmes à se retirer du marché du travail, implique un

⁷² Monique Proulx, *La femme et le travail : cinq millions de femmes : une étude de la femme canadienne au foyer*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1978, p. 26.

coût important pour les contribuables. Il est peu probable que les gouvernements soient disposés à verser de telles sommes⁷³. En deuxième lieu, un salaire pourrait être versé aux femmes au foyer par l'employeur du mari, pour compenser cette fois les services d'entretien de la force de travail. Cette mesure entraînerait cependant une discrimination négative à l'emploi pour les hommes mariés⁷⁴. En troisième lieu, une autre option consisterait à rendre obligatoire le partage du revenu familial avec le conjoint au foyer – mesure qui peut toutefois être perçue comme intrusive et inefficace, dans le cas des familles à très bas revenu, entre autres. En quatrième lieu, un salaire aux mères au foyer pourrait être mis en place, notamment pour subvenir aux besoins des enfants d'âge préscolaire. Toutefois, cette proposition privilégie le système de garde des enfants en milieu familial, et encourage la natalité – un point de vue qui peut alors être perçu comme rétrograde. En cinquième lieu, enfin, un salaire pourrait être versé à toutes les mères de jeunes enfants, qu'elles soient ou non sur le marché du travail. Cette dernière option permettrait aux femmes de faire un libre choix quant à leur volonté de travailler, mais risquerait en retour de renforcer le stéréotype voulant que les femmes soient les premières responsables du soin des enfants. Dans la perspective de lutter contre ces stéréotypes, verser un salaire à l'un ou l'autre des parents ayant la charge des enfants permettrait de rompre avec la division sexuelle des rôles. Une telle mesure risquerait cependant de consacrer une grande partie des fonds à des « gens qui n'en ont pas besoin, au détriment de groupes plus défavorisés »⁷⁵. À la lumière de cette revue des positions sur le salaire au travail ménager, aucun réel consensus n'émerge, tant du côté du mouvement des femmes que des chercheur·e·s.

Une autre avenue pour reconnaître le travail ménager consiste à permettre la participation des femmes au foyer au Régime de pensions du Canada, tel que l'avait recommandé la Commission Bird : cette contribution peut se faire en fonction des

⁷³ *Ibid.*, p. 59.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 61.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 64.

contributions du mari ou à titre de « travailleur autonome ». Enfin, quelques mesures de sécurité sociale, bien qu'elles ne visent pas exclusivement les ménagères, permettraient également d'améliorer leur condition. Au Canada, dès 1973, on observe une tentative de mettre en place un programme de sécurité de revenu familial garanti qui visait à assurer un revenu de base acceptable pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. Cette initiative n'est pas sans rappeler l'une des recommandations de la Commission Bird, qui visait la mise en place d'un revenu annuel garanti pour tout chef de famille seul et au foyer, considéré comme « économiquement faible ». Cependant, ce programme n'a jamais vu le jour : trois provinces seulement avaient donné leur accord pour y participer⁷⁶. Une autre possibilité, soulevée par Monique Proulx, consiste à inclure les femmes au foyer dans les programmes généraux d'assurance sociale, couvrant les compensations liées à la maladie, la maternité, l'invalidité, la vieillesse, ou la perte temporaire ou permanente de support financier.

En somme, la plupart des mesures mises à l'examen dans cette étude se révèlent être partielles, et ne suscitent pas de consensus. L'auteure constate que la plupart des études et des propositions sont basées sur des modèles traditionnels, où la femme est au foyer et où le mari agit à titre de seul soutien de famille, mais que ce modèle est appelé à changer. En ce sens, les mesures proposées à plus long terme devront tenir compte de ces nouvelles réalités. L'auteure encourage également la reconnaissance du travail au foyer par son inclusion dans la comptabilité nationale, et par l'admissibilité des femmes au foyer aux programmes d'assurance sociale. Plus largement, les mesures législatives se révéleraient insuffisantes, tant que les attitudes concernant la « place des femmes » dans la société demeurent inchangées⁷⁷. En ce sens, des changements de fond doivent se manifester dans l'éducation et dans la préparation à l'âge adulte des enfants. L'auteure évoque également la possibilité d'une « éducation permanente », qui

⁷⁶ *Ibid.*, p. 74.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 89.

faciliterait l'admission des femmes à l'université par le biais de la reconnaissance de leur expérience en dehors du monde académique. Enfin, Monique Proulx appelle à revoir la définition même du travail, qui se limite trop souvent aux activités rémunérées.

Cette étude contribue à documenter et à effectuer un suivi sur la situation des femmes au foyer, dix ans après la Commission Bird ; certaines des avenues explorées font, d'ailleurs, directement ou indirectement référence aux recommandations de la Commission. Les différentes études recensées révèlent que la division sexuelle du travail dans le couple est demeurée relativement traditionnelle, bien que les mentalités soient appelées à changer. L'étude présente l'une des synthèses les plus complètes, à ce jour, sur les différents moyens de reconnaissance financière du travail ménager, et l'auteure complète cette démonstration avec les inconvénients et objections liées à chaque proposition. Les recommandations mises de l'avant – dont l'inclusion du travail ménager dans la comptabilité nationale, les programmes sociaux, et une transformation des mentalités à travers l'éducation – s'inscrivent davantage dans un féminisme réformiste, également partagé par le Conseil du statut de la femme.

4.4.2 Le Conseil du statut de la femme

Dans la foulée des recommandations de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, un organisme provincial est également mis sur pied afin de défendre et de faire connaître les intérêts des Québécoises. En 1972, un projet de loi est déposé à l'Assemblée nationale par Marie-Claire Kirkland. Ce projet de loi vise la création du Conseil du statut de la femme (CSF). La loi est adoptée l'année suivante, et le Conseil est doté d'une première présidente en septembre 1973. En 1978, le Conseil du statut de la femme publie son rapport *Pour les Québécoises : égalité et*

*indépendance*⁷⁸. Il s'agit cette fois d'une proposition de politique globale qui vise à modifier considérablement la condition des femmes. Parmi les mémoires, études et recommandations déposées au CSF, seulement quelques uns portent spécifiquement sur le travail au foyer, montrant une certaine difficulté à en faire un thème central de l'exploitation des femmes.

Dans cette étude, le CSF adopte ouvertement une approche féministe⁷⁹ et affirme notamment que l'inégalité entre les sexes provient de la division sexuelle du travail : « On l'observe encore dans la famille où d'une part on confie à la femme la responsabilité affective, l'éducation des enfants et les tâches domestiques, et d'autre part, à l'homme la responsabilité économique. On la constate par la suite dans tous les domaines de la vie sociale »⁸⁰. Cette division proviendrait d'abord de la socialisation, et particulièrement du milieu familial. Dès l'enfance, les fillettes sont encouragées à se conformer à certains rôles de genre, notamment par le jeu et les jouets⁸¹. Aux yeux des enfants, la figure de la mère est généralement perçue comme inactive, ne disposant pas de travail, ni d'horaire, de salaire, ou de congés. Les tâches qu'elle accomplit pour sa famille sont considérées comme une « manifestation naturelle » de son amour⁸².

Dans cette étude, le CSF rejette, tout comme le Conseil consultatif, le « salaire versé à la femme au foyer », car cette mesure perpétuerait la dépendance des femmes face au mari, leur assignation au travail ménager, et leur situation d'exclusion devant le marché du travail⁸³. Le Conseil se prononce à la fois contre le partage obligatoire du salaire du travailleur, et contre un salaire versé par l'État à la personne qui effectue le travail ménager. D'un côté, on estime que ce partage forcé n'aurait pas pour effet d'accroître

⁷⁸ Conseil du statut de la femme, *Pour les Québécoises : Égalité et indépendance*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, 381 p.

⁷⁹ *Ibid.*, p.25.

⁸⁰ *Ibid.*, p.26.

⁸¹ *Ibid.*, p. 39.

⁸² *Ibid.*, p. 36.

⁸³ *Ibid.*, p. 172.

les revenus familiaux, et qu'il reposerait entièrement sur l'état civil du couple, et non sur la reconnaissance du travail réalisé dans le cadre du foyer⁸⁴. Par ailleurs, le salaire versé par l'État est jugé trop coûteux. Les auteures considèrent qu'il serait illogique que le gouvernement paie pour des services dont le mari est *le seul* à bénéficier. Le CSF vise plutôt, dans ses objectifs immédiats, un meilleur partage du patrimoine familial, des responsabilités familiales entre les parents⁸⁵, l'amélioration des régimes d'allocations, et la mise sur pied de services de garde d'enfants par l'État⁸⁶. Hormis le partage des tâches entre les conjoints, ces deux dernières mesures constituent donc des réformes afin d'alléger les charges liées au travail ménager, pour enfin faciliter l'accès des femmes à l'emploi.

4.4.3 Le Réseau d'action et d'information pour les femmes

En réaction à l'étude du Conseil du statut de la femme, et estimant qu'elle n'est pas représentative de l'ensemble du mouvement des femmes, le Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF)⁸⁷ publie, l'année suivante, sa propre étude. En avant-propos, les auteures expliquent que plusieurs regroupements ont refusé de participer aux consultations du CSF, afin de

préserver leur indépendance envers un organisme officiel que le gouvernement a déjà trop tendance à considérer comme le seul interlocuteur valable pour tout ce qui concerne les femmes[,] comme si celles-ci ne pouvaient, comme les syndicats et les autres secteurs de la population, parler pour elles-mêmes.⁸⁸

⁸⁴ *Ibid.*, p. 173.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 174.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 176.

⁸⁷ Cette organisation, fondée en 1973 dans la ville de Québec, est constituée de plusieurs réseaux à travers la province. Le RAIF vise à former, regrouper et organiser les femmes afin de défendre leurs droits et intérêts, et de lutter contre les discriminations dont elles sont la cible. Le Réseau se finance notamment par une revue vendue aux membres, et demeure indépendant de tout financement gouvernemental afin de conserver une distance critique.

⁸⁸ Réseau d'action et d'information pour les femmes, *Le livre rouge de la condition féminine*, Sillery, Québec, 1979, p.x-11.

Elles ajoutent également que les membres du CSF ne sont pas élues par des femmes, mais qu'elles sont plutôt nommées « au bon plaisir du gouvernement en place »⁸⁹. C'est donc notamment par désir d'autonomie pour le mouvement des femmes que paraît, en 1979, *Le livre rouge de la condition féminine*. Sur l'origine des conflits dans les rapports entre les sexes, le RAIF soutient qu'ils ne proviendraient pas d'abord de la répartition des tâches, mais plutôt de la dévalorisation globale des femmes. D'emblée, le RAIF évite de se positionner en faveur d'un salaire au travail ménager : il souhaite plutôt « redonner aux femmes à la maison leurs droits d'individu »⁹⁰ par le biais d'une plus grande autonomie financière. Tant qu'une politique de revenu minimum garanti n'est pas établie, le Réseau propose que les femmes touchent les exemptions d'impôts dont bénéficient actuellement les hommes, dont la femme est considérée comme « à charge ». Le partage des revenus des conjoints est également préconisé, incluant le salaire, les rentes et les revenus indépendants. Enfin, le RAIF encourage l'élargissement des mesures d'assistance sociale pour couvrir les ménagères, notamment en cas d'accident de travail. Bien que le revenu minimum garanti ne constitue pas un salaire au travail ménager, il s'agit tout de même d'une forme de prestation versée par l'État, dont plusieurs ménagères pourraient potentiellement bénéficier.

4.4.4 Les femmes : une force économique insoupçonnée

En 1983, le Conseil du statut de la femme organise un forum ayant pour thème la contribution des femmes à l'économie. Cet apport ne se limite pas au travail salarié, mais comprend également le travail ménager – ou travail domestique, selon le vocabulaire employé. Ainsi, les participantes privilégient le terme « production

⁸⁹ *Ibid.*, p. 12.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 107.

sociale » pour rendre compte de l'ensemble des activités des femmes. Lors de ce forum, les différentes avenues de reconnaissance et de partage du travail ménager sont abordées dans deux des dix ateliers.

Dans ces deux ateliers, la production domestique est analysée à travers sa dimension privée – les échanges de services personnels dans la famille – et sa dimension publique – l'entretien de la force de travail et l'éducation des futurs travailleurs et futures travailleuses⁹¹. Les formes de reconnaissance proposées dans le cahier d'ateliers ne constituent pas des positions fermes, mais plutôt des pistes de réflexion, sous forme de questions posées. Parmi celles-ci figurent la mise en place d'un revenu minimum garanti et d'un crédit d'impôt pour satisfaire les besoins essentiels, une couverture universelle du Régime des rentes du Québec, l'inclusion du travail domestique dans la Loi sur la santé et la sécurité au travail, une bonification des allocations familiales, l'attribution d'un salaire au conjoint ou à la conjointe au foyer et une réforme de la fiscalité. Enfin, l'assouplissement du temps de travail salarié – notamment avec des congés lorsque des enfants tombent malades et des horaires plus flexibles – est présenté comme une solution possible pour que les deux parents soient également disponibles pour leurs enfants et pour exécuter les tâches domestiques⁹².

Ce forum permet de mobiliser beaucoup de femmes ; au total, plus de 1200 personnes y participent. Bien que des femmes sur le marché de l'emploi et des femmes au foyer y prennent part, 98% d'entre elles s'identifient, au moment de leur inscription, comme « productrices domestiques »⁹³. C'est le terme privilégié dans les études du Conseil du statut de la femme, plutôt que « ménagère ». Ce changement de vocabulaire marque une certaine rupture avec le travail théorique entrepris par les féministes autonomes, à

⁹¹ Conseil du statut de la femme, *Les femmes : une force économique insoupçonnée*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1983, p. 9.

⁹² *Ibid.*, p. 19.

⁹³ Sylvie Bélanger, « Forum économique du CSF : 1200 économistes au Forum », *La Vie en rose*, no. 15, janvier-février 1984, p. 46.

mesure que les organismes gouvernementaux de condition féminine font du travail ménager un thème central de leurs publications. En effet, le CSF mandate, dès 1981, une équipe de chercheuses afin de produire une série de rapports⁹⁴ sur le travail domestique, menant, quatre ans plus tard, à la publication de l'étude *Du travail et de l'amour*.

4.4.5 Du travail et de l'amour. Les dessous de la production domestique

En 1985, les Éditions Albert Saint-Martin publient la synthèse, destinée au grand public, d'une recherche commandée par le Conseil du statut de la femme, et produite sous la direction de Louise Vandelac. Il s'agit d'un projet de recherche d'envergure, réalisé en deux ans et demi, par sept personnes. Ce projet mène à la publication d'un rapport de recherche de 950 pages⁹⁵. Avec cette étude, le Conseil du statut de la femme souhaite d'abord amorcer une réflexion sur « la réalité complexe que constitue le travail des femmes au foyer et sur les moyens susceptibles d'en permettre la reconnaissance »⁹⁶. L'ouvrage *Du travail et de l'amour* prend la forme d'une analyse critique du travail domestique. Ce dernier y est nommément défini comme le carrefour de la sexualité, de la maternité, et de ces « mille et un gestes non payés qui font et

⁹⁴ Louise Vandelac, *Recherche sur la production domestique : Rapport d'étape*, Montréal, Québec, Conseil du statut de la femme, 1981 ; Diane Bélisle et Louise Vandelac, *Le temps de travail ménager sous le prisme et l'emprise du temps marchand*, Québec, Conseil du statut de la femme, 1983, 75 p. ; Diane Bélisle, *Certains courants de pensée : la magie des mots ou l'art de nous faire avaler notre mission domestique*, Montréal, Conseil du statut de la femme, 1983, 55 p. ; Louise Vandelac et Anne Gauthier, *Les politiques sociales et le travail domestique ou une liaison entre les femmes et l'État*, Québec, Conseil du statut de la femme, 1983, 126 p. ; Louise Vandelac, *Les dessous domestiques de l'histoire. Quelques aspects de la production domestique au Québec de 1850 à 1960. À la lumière des influences américaines, françaises et anglaises, et éléments d'analyse théorique*, Montréal, Conseil du statut de la femme, 1983, 12 p. ; Louise Vandelac, *Le partage des tâches domestiques : mythe ou réalités*, Québec, Conseil du statut de la femme, 1983, 112 p. ; Louise Vandelac, *L'économie domestique à la sauce marchande ou les évaluations monétaires du travail domestique*, Québec, Conseil du statut de la femme, 1984, 35 p.

⁹⁵ Diane Bélisle, Anne Gauthier, Yolande Pinard et Louise Vandelac, « Avant-propos », *Du travail et de l'amour : les dessous de la production domestique*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1985, p. 21.

⁹⁶ Michelle Boivin, *op. cit.*, p.7.

entretiennent la vie quotidienne »⁹⁷. Pour le groupe de recherche, le travail domestique ferait cependant l'objet d'une véritable « myopie collective ». Intériorisé par les femmes depuis l'enfance, ce type d'activités serait, en quelque sorte, « la face honteuse des amours, du travail et de la maternité »⁹⁸ ; il est enfin présenté comme un anachronisme social, et condamné, aux yeux de plusieurs, à disparaître.

L'ouvrage est divisé en six chapitres qui abordent tour à tour l'histoire du travail domestique, le temps de travail domestique, sa valeur monétaire, les politiques sociales en lien avec ce travail, et le partage des tâches. En avant-propos, les auteures affirment privilégier le terme *travail domestique* à l'énoncé *travail ménager*, car ce dernier terme serait trop connoté ; *travail ménager* serait en effet lié, pour les auteures, aux analyses de budgets-temps, ou encore aux « premières analyses sur le sujet, comme celles d'Ann Oakley »⁹⁹ et, au Québec, aux groupes « du salaire au travail ménager »¹⁰⁰. Selon les auteures, ce terme désignerait surtout « une addition de tâches domestiques, découpées, mesurées et comparables au marché »¹⁰¹. Le terme *travail domestique* est alors privilégié, car il recouvre l'ensemble des relations et des rapports de production dans le cadre du foyer, ainsi que tout le travail gratuit, effectué pour autrui dans le cadre du ménage ou de la famille, suivant en cela la définition qu'en donne Christine Delphy¹⁰². Même si les auteures se situent volontairement en rupture avec le mouvement du salaire au travail ménager, elles savent tout de même reconnaître son apport, théorique et militant¹⁰³.

Bien qu'une majorité de femmes soient désormais travailleuses salariées, la charge de travail domestique n'a pas disparu pour autant selon les auteures :

⁹⁷ Diane Bélisle, Anne Gauthier, Yolande Pinard et Louise Vandelac, *op. cit.*, p.13.

⁹⁸ *Idem.*

⁹⁹ *Ibid.*, p. 371

¹⁰⁰ *Idem.*

¹⁰¹ *Idem.*

¹⁰² *Idem.*

¹⁰³ *Ibid.*, p.21.

Ces ménagères ont toutefois un *new look* salarié, *new look* étrangement associé avec la fin du travail domestique, voire confondu avec la *libération des femmes*. En effet, on a présenté comme étant *la* libération sexuelle, l'entrée sur le marché du travail et la remise en question du rôle de ménagère, et cela a certes été profitable. Cependant, peut-être a-t-on confondu libération sexuelle et disponibilité sexuelle, libération des femmes et libération de leur force de travail, libération des ménagères et libération des hommes de leur rôle de pourvoyeur¹⁰⁴.

L'autonomie financière des femmes est donc acquise au prix d'une double charge de travail – les hommes n'assumant pas la moitié des tâches –, de salaires moins élevés, et de frais de gardiennage à déboursier. Reprenant les termes de l'analyse marxiste, les auteures affirment que la reproduction domestique ne serait pas qu'un résidu anodin issu d'un mode de production antérieur, pré-capitaliste ; la reproduction de la sphère domestique serait plutôt la base et le complément de la société capitaliste.

Plusieurs facteurs auraient incité les femmes à délaisser progressivement le modèle ménagère/pourvoyeur. Le contexte de la crise économique de 1973 aurait mis à rude épreuve la capacité des hommes à assurer seuls la subsistance du ménage. Sous la contrainte de la crise, et de plus, avec les hauts taux de divorce, « non seulement le mariage n'est plus un gage de sécurité économique mais avoir des enfants et/ou être ménagère à temps plein représentent de sérieux risques économiques »¹⁰⁵.

En conclusion de cet énoncé de problématique, les auteures se distancient volontairement du débat entourant le salaire au travail ménager :

D'ailleurs, non seulement avons-nous délibérément refusé de répondre à la sempiternelle question : « mais enfin, êtes-vous pour ou contre le salaire au travail ménager? », mais nous avons même tenté de déjouer à toutes les occasions l'enfermement des deux perspectives trop souvent présentées comme rivales : libération des femmes par le travail salarié ou par le « salaire au travail ménager ». Quoi que nous les ayons abordées à l'occasion, et que la question

¹⁰⁴ Louise Vandelac et Anne Gauthier, « Problématique, ce travail domestique... », *ibid.*, p. 26.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 31.

du « salaire contre le travail domestique » ait largement contribué à rendre visible le travail domestique au sein du mouvement des femmes, ces revendications ne constituent ni l'axe général de nos réflexions, ni l'apport principal de cette recherche. Nous avons aussi voulu échapper à cette farouche opposition entre les stéréotypes fumeux de la salariée libérée et de la ménagère coincée afin de mieux comprendre l'articulation entre le travail domestique et salarié et le rôle central de la domination masculine dans l'organisation de cette société.¹⁰⁶

Les auteures estiment ainsi que ces deux perspectives participent d'une même logique productiviste et ne constituent pas des réponses mutuellement exclusives. Bien que les auteures ne se prononcent pas explicitement en défaveur d'un salaire pour le travail domestique, elles émettent certaines réserves face à cette stratégie, anticipant notamment le confinement et l'isolement des femmes, mais aussi la difficulté de mettre en place un tel salaire, et d'en établir les modalités. Au yeux des auteures, l'enjeu serait moins de décider des modalités d'insertion des femmes dans le salariat, que de questionner la société salariale elle-même¹⁰⁷. Cette remise en question du salariat s'effectuerait notamment à travers une critique du discours économiciste et en remettant en question l'actuel modèle de production, en adoptant cette fois une perspective féministe¹⁰⁸.

Le quatrième chapitre porte sur les évaluations monétaires du travail domestique, une piste d'analyse que Louise Vandelac qualifie d'impasse. Puisqu'elles assimilent et confondent les sphères domestique et marchande, les évaluations monétaires du travail domestique masqueraient en fait la nature et le fonctionnement des rapports sociaux de sexe et de classes au sein même de la famille¹⁰⁹. Par ailleurs, bien que cette comptabilité permette d'intégrer les ménagères dans le prolétariat, l'analyse féministe marxiste pose problème, en assimilant le travail domestique à la sphère économique. Selon Christine

¹⁰⁶ *Ibid.*, pp. 57-58.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p.62.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p.63.

¹⁰⁹ Louise Vandelac, « L'économie à la sauce marchande... ou les évaluations monétaires du travail domestique », *ibid.*, p. 187.

Delphy, citée par Vandelac, la gratuité du travail domestique ne s'expliquerait ni par sa nature propre, ni par le lieu où il est effectué, mais plutôt par le système autonome de rapports sociaux dans lequel il s'inscrit, c'est-à-dire la famille¹¹⁰.

Louise Vandelac présente ensuite les principales études réalisées autour de la valeur monétaire du travail ménager, ainsi que les différentes méthodologies employées. Il ressort de cette analyse comparative que les estimations de la valeur du travail ménager varient fortement en fonction de leurs équivalences sur le marché : faut-il alors évaluer chaque tâche selon les taux en vigueur pour un travail équivalent, ou alors comparer le travail des ménagères à celui d'une aide domestique? Plus largement, l'analyse de la valeur monétaire de ce travail pousse à interroger l'existence même des rapports salariaux : « Autrement dit, le salaire peut-il exister, en termes théoriques et pratiques, autrement que sur la base du non-salaire constitué, entre autres, par la reproduction domestique et les autres composantes de l'économie informelle? »¹¹¹. L'auteure craint que ces évaluations monétaires, plutôt que de faire éclater les contradictions du système économique et social, accroissent plutôt son emprise et son hégémonie. L'analyse proposée vise alors à recentrer le débat – et les luttes – autour des rapports de sexes, et autour du contrôle de la sexualité et de la reproduction.

Dans le cinquième chapitre, Anne Gauthier analyse ensuite les rapports entre le mouvement féministe, les femmes et l'État-providence. Au Québec, l'État se présente en effet comme un interlocuteur privilégié du mouvement féministe, dans la mesure où plusieurs regroupements de femmes s'adressent directement au gouvernement pour revendiquer ou critiquer différents programmes sociaux¹¹². L'auteure s'intéresse ainsi à la question de la double dépendance des femmes face au mari et à l'État, ainsi qu'aux

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 192.

¹¹¹ *Ibid.*, p.240.

¹¹² Anne Gauthier, « État-mari, État-papa. Les politiques sociales et le travail domestique », *ibid.*, p. 258.

critiques formulées à l'endroit des politiques sociales. En ce qui concerne les crédits d'impôt, cette double dépendance fait en sorte que les hommes ont « droit à une exemption pour une personne devenue dépendante d'eux par amour, et qu'à cause de son travail domestique, ils réduiront leurs impôts tout en gagnant du temps pour leur emploi et leurs loisirs »¹¹³. Pour la seule année 1981, l'ensemble des congés d'impôts liés à l'exemption fiscale pour personnes à charge s'élevait à 750 millions de dollars ; une somme d'argent qui, bien souvent, n'était pas destinée aux femmes elles-mêmes. Pour Gauthier, les politiques devraient plutôt viser l'autonomie des femmes à travers des mesures qui ciblent les individus, plutôt que les familles. En occultant le travail domestique des femmes et les rapports dans lesquels il s'inscrit, et en omettant de financer adéquatement la prise en charge sociale de ce travail par des services d'éducation et de santé, l'État contribue ainsi à légitimer et à maintenir « les relations sociales de dépendance et d'exploitation » au sein de la famille¹¹⁴.

Enfin, le dernier chapitre porte sur le partage des tâches entre les conjoints. Bien que la population soit généralement favorable à un partage plus équitable des tâches et que plusieurs hommes estiment faire leur part, il est clair que le temps consacré au travail domestique trahit des inégalités persistantes. La division du travail domestique est globalement réduite à des arrangements individuels qui, trop souvent, reposent sur l'initiative des femmes. Les contributions des conjoints ont peu d'impact sur la division du travail domestique, car les activités domestiques des hommes sont « périphériques, complémentaires et/ou inexpérimentées et demandent alors d'être supervisées »¹¹⁵. Ces derniers ont une vision « circonscrite et comptable »¹¹⁶ qui porte sur des objets délimités et précis du partage des tâches, et n'exécutent souvent que des tâches identifiées et calculées : « Ils lavent la vaisselle mais oublient de nettoyer le poêle ou

¹¹³ *Ibid.*, p. 301.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 305.

¹¹⁵ Louise Vandelac, « Le New Deal des rapports hommes-femmes : *big deal!* Les illusions du partage des tâches », *ibid.*, p. 315.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 317.

le frigo »¹¹⁷. Leur participation est occasionnelle et irrégulière, ou alors elle répond à l'urgence de réaliser certaines tâches lorsque les femmes ne sont pas disponibles. Enfin, les activités masculines ont généralement une plus grande visibilité, de par la nature des travaux (rénovations, travaux extérieurs), de par leur caractère exceptionnel, ou en raison des outils et appareils utilisés¹¹⁸. Quant à l'attention paternelle portée à l'égard des enfants, elle se limite bien souvent aux loisirs, négligeant les tâches les plus rebutantes¹¹⁹.

Pour les femmes, le travail domestique se décline souvent moins comme une stricte succession de tâches, mais plutôt comme un rapport de travail, où leur temps est complètement approprié et défini en fonction des besoins des autres. Ainsi, la question de la répartition du travail domestique les renvoie-t-elle à la qualité de leurs relations amoureuses et familiales « avec, en arrière-plan, ce malaise d'être considérées comme naturellement au constant service des autres »¹²⁰. Ce partage amoureux est en fait intimement lié à la répartition de l'argent, aux rapports de pouvoir, et à la responsabilité des femmes face à la contraception et au soin des enfants. Plus largement, la reproduction domestique ne se manifeste jamais pour les femmes comme une simple liste de tâches : ce travail demeure, pour elles, « la forme privée du rapport des femmes à cette société masculiniste »¹²¹.

Louise Vandelac rapporte que pour certains hommes et même pour certaines femmes, la question du partage du travail ménager est parfois classée du simple fait qu'une amélioration s'est produite. Il semble alors difficile, pour les femmes, de remettre en cause une autonomie tenue pour acquise par la société, et de s'avouer « que la libération par le travail salarié se solde par des semaines de 70 et 80 heures pour un demi ou un

¹¹⁷ *Idem.*

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 344.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 345.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 342.

¹²¹ *Ibid.*, p. 348.

quart de salaire »¹²². Pour les femmes au foyer ou travailleuses précaires, encore, « cette source de valorisation personnelle souligne le caractère indispensable de leur rôle dans la famille et constitue la monnaie d'échange de leur sécurité financière »¹²³. Plusieurs femmes, enfin, acceptent ou diminuent leurs attentes face à la répartition inégalitaire des tâches pour éviter de créer des conflits dans le couple, et compromettre ainsi leur sécurité sociale et financière¹²⁴. Au-delà des arrangements individuels, le partage des tâches n'aurait de sens que s'il est « global et total et s'il tient compte autant de la reproduction des marchandises que de la reproduction des individus »¹²⁵. En ce sens, ce débat dépasse la sphère privée et pose la question des rapports hommes-femmes, et des relations entre les femmes, leur famille, et le monde du travail.

D'emblée, l'ouvrage *Du travail et de l'amour* se distancie du débat entre salarisation du travail ménager et intégration des femmes au travail salarié qui avait polarisé le mouvement féministe jusque là. Plutôt que de débattre des moyens, les auteures entreprennent un travail théorique sur la condition des femmes sous l'angle du travail domestique. Quant aux possibles avenues de lutte, les auteures tirent exemple de grèves des femmes en France (1974) et en Islande (1975), et proposent une critique active de l'insuffisance des politiques gouvernementales ainsi qu'une remise en question de la distribution des tâches au sein des ménages. L'ouvrage constitue une étude complète, qui propose des analyses sociologiques, historiques, anthropologiques et économiques, pour mieux penser le travail ménager. Plus largement, ce travail de recherche marque une contribution décisive à une meilleure compréhension du travail domestique, pensé en termes de rapport social.

¹²² *Ibid.*, p. 321.

¹²³ *Idem.*

¹²⁴ *Ibid.*, p. 322.

¹²⁵ *Idem.*

L'analyse globale du travail ménager a d'abord été, au début des années 1970, l'apanage de la frange la plus radicale du mouvement féministe, par la suite, les regroupements de femmes plus réformistes ou encore des organismes gouvernementaux poursuivent activement l'étude de la condition des ménagères, et la recherche de moyens pour gagner une meilleure reconnaissance du travail ménager. Les différentes formes de rémunération du travail ménager sont pour la plupart rejetées. D'autres regroupements de femmes, tels que le *Young Women's Christian Association*, la Ligue des femmes, et le Cercle des fermières¹²⁶, tiennent également des débats sur le salaire au travail ménager, sans toutefois endosser la défense d'un tel salaire¹²⁷. Les revendications mises de l'avant par ces groupes visent plutôt une amélioration des services publics, une plus grande admissibilité des ménagères aux différents programmes de protection sociale, des changements dans l'éducation et la socialisation des enfants, et l'inclusion du travail invisible dans le produit national brut. Au final, seule l'AFEAS met de l'avant une campagne de mobilisation et de consultation d'envergure, véritable travail de terrain sur la question du travail ménager.

4.5 Conclusion

En somme, la seconde moitié des années 1970 est marquée par un déclin du féminisme marxiste dans la presse féministe, courant qui avait jusque-là porté une analyse globale du travail ménager, en le présentant comme cause commune de l'oppression des femmes. La tendance analytique marxiste perd en effet progressivement son rôle d'avant-garde militante, au profit de la multiplication des collectifs, des points de vue et des initiatives féministes. Ainsi, le journal *Les Têtes de pioche* met de l'avant de nouveaux thèmes. On y analyse désormais l'oppression des femmes non sous l'angle

¹²⁶ Nous n'avons pas privilégié l'étude de ces groupes se situant davantage en périphérie du mouvement féministe.

¹²⁷ *La Vie en rose*, no. 1, mars-avril-mai 1981, p. 16.

du travail, mais sous l'angle du patriarcat. Toutefois, *La Vie en rose* tente de remettre les débats sur le salaire au travail ménager à l'ordre du jour, avec la publication d'un dossier spécial qui rendait disponible, à un large public pour la première fois en français, plusieurs publications du mouvement *Wages for Housework*.

En continuité avec la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, des organismes gouvernementaux au niveau fédéral et provincial se penchent sur la situation des ménagères. Non seulement ces études documentent la condition des travailleuses au foyer, mais plusieurs politiques publiques sont mises de l'avant, défendant une plus grande protection sociale des ménagères. Toutefois cette ingérence de l'État dans le mouvement des femmes est critiquée, notamment par le RAIF et par d'anciennes militantes du Front de libération des femmes et du Centre des femmes, qui qualifient l'entreprise du CSF de « féminisme tout-sourire »¹²⁸ qui affadit et dépolitise le féminisme. D'autres groupes de femmes plus réformistes, comme la FFQ et l'AFEAS, poursuivent quant à eux l'analyse du travail ménager et les débats entourant sa reconnaissance. C'est du côté de l'AFEAS qu'on assiste à une mobilisation d'envergure nationale, à travers la campagne *Moi aussi j'travaille au foyer*. Au terme de cette campagne, l'AFEAS se positionne en faveur d'un salaire au travail ménager, avec des consultations à ce sujet prévues pour les assemblées générales annuelles subséquentes.

Dans les rangs des comités de condition féminine des centrales syndicales, on observe en milieu de travail un certain refus à penser les luttes ouvrières à partir de la condition de ménagère. Puisqu'ils expliquent essentiellement l'oppression des femmes par leur confinement historique dans la sphère privée, les comités de condition féminine sont

¹²⁸ Véronique O'Leary et Louise Toupin, « Pour ne pas toujours repartir à zéro », dans Véronique O'Leary et Louise Toupin, *Québécoises deboutte!*, tome 1 : *Une anthologie de textes du Front de libération des femmes (1969-1971) et du Centre des femmes (1972-1975)*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 1982, p.14.

réticents à penser le travail ménager comme terrain de lutte, et défendent plutôt une intégration des femmes à la sphère publique par le travail salarié. En comparaison des diverses propositions émises par les organismes gouvernementaux et les regroupements de femmes, les politiques revendiquées par les comités de condition féminine en milieu syndical vont plutôt dans le sens d'une socialisation du travail ménager, par la mise en place entre autres de garderies et de services collectifs, que dans le sens de réformes libérales ou vers la revendication d'un salaire au travail ménager. Dans le cas particulier du comité de la CSN, un point de vue socialiste est même revendiqué. Ce faisant, les comités de condition féminine reprennent une analyse qui ressemble étrangement à celles des regroupements marxistes de la même époque qui estimaient pour leur part que la libération des femmes passait par le travail « productif ». Ce point de vue évacue néanmoins les sensibilités de certaines féministes marxistes qui envisageaient d'abord les ménagères elles-mêmes comme des travailleuses.

En trame de fond de ces différents débats, il y aurait donc l'épineuse question de la libération des femmes. Selon plusieurs intervenants et intervenantes des milieux militants, le travail ménager était archaïque, et appelé à disparaître avec l'intégration massive des femmes au marché du travail. Plusieurs féministes éprouvent également certaines réserves à se revendiquer d'abord du statut de ménagère, dans la mesure où il s'agit d'une position d'opprimée, voire d'un statut passif. À cet effet, *La Vie en rose* encourageait pourtant les femmes à se revendiquer de cette identité, car il s'agissait aussi d'une posture à partir de laquelle lutter. En somme, bien que l'ensemble du mouvement des femmes et qu'une partie de la gauche accordent une place importante à l'analyse du travail ménager comme dimension centrale de l'oppression des femmes, aucun consensus n'émerge quant aux moyens de reconnaissance de ce qui est considéré, de plus en plus, comme un problème social.

CONCLUSION

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons retracé le développement d'un discours féministe sur le travail ménager, et exposé les débats entourant sa reconnaissance. Le travail ménager occupe une place importante dans les discours féministes dès les premières années du mouvement, au début du XX^e siècle. Les militantes s'appuient alors sur le travail des mères au foyer afin de revendiquer de nouveaux droits, en guise de reconnaissance de leur contribution à la société. Avec le renouveau féministe au début des années 1970, l'analyse du travail ménager est d'abord le fait de collectifs autonomes qui, à travers un cadre féministe inspiré du marxisme, y voient une oppression commune à toutes les femmes. Le Front de libération des femmes et le Centre des femmes théorisent les activités domestiques comme un véritable travail productif, dissocié de la féminité. Ces militantes analysent également le travail ménager à partir de son utilité pour le capitalisme et, éventuellement, envisagent le statut de ménagère comme position à partir de laquelle lutter. Après la fin du Centre des femmes, cette pensée continue à être partagée par les militantes de différents collectifs, coalisés au sein de l'Intergroupe. L'un de ces collectifs, le Théâtre des cuisines, présente même une pièce de théâtre dans laquelle les ménagères déclenchent une grève. Si, dans un premier temps, les *mômans* revendiquent un salaire pour leur travail au foyer, les comédiennes sont toutefois forcées de revoir la conclusion, à la suite d'importantes polémiques face à cette revendication. Ces réactions témoignent d'une certaine polarisation dans les milieux féministes quant à la revendication du salaire au travail ménager, d'une part, et, d'autre part, la socialisation du travail ménager, par la mise en place de services collectifs.

Au cours de la seconde moitié des années 1970, l'analyse systémique du travail ménager est mise de côté dans le journal féministe radical *Les Têtes de pioche* qui privilégie de nouveaux thèmes et considère le travail ménager comme une manifestation, parmi d'autres, du patriarcat. En 1981, le magazine *La Vie en rose*

propose un dossier complet sur le salaire au travail ménager, dans l'espoir de relancer les débats entourant cette revendication, et remettant ainsi à l'ordre du jour la question de la reconnaissance du travail au foyer. En effet, bien que de plus en plus de femmes accèdent au marché du travail, la charge du travail invisible continue de peser sur ces dernières. Du côté des associations féminines réformistes, comme la FFQ et l'AFEAS, des consultations ont lieu quant aux moyens à mettre en place afin d'améliorer la situation des ménagères. Avec sa campagne *Moi aussi j'travaille au foyer*, l'AFEAS mène une mobilisation d'envergure nationale, la plus importante à ce jour, au sujet du travail ménager.

Dans les centrales syndicales, les comités de condition féminine privilégient l'accès des femmes au travail salarié, avec la mise en place de services collectifs permettant de les décharger de leurs tâches domestiques. Faisant écho aux recommandations de la Commission Bird, les organismes gouvernementaux de condition féminine se penchent également sur la question du travail des ménagères, et envisagent quelques réformes, notamment en lien avec la fiscalité et les allocations. Malgré une certaine diversification des points de vue féministes, il ne se dégage pas de consensus clair dans le mouvement des femmes, qui demeure partagé entre la perspective du salaire au travail ménager, la socialisation du travail ménager, et les réformes gouvernementales.

Ainsi, les débats entourant le travail ménager ont suscité de nombreuses polémiques et ont laissé plusieurs questions en suspens. D'abord, quant à son origine – d'où venait cette division sexuelle du travail? –, et quant aux stratégies à adopter à moyen terme – devait-il être salarié, ou socialisé? – et à long terme – serait-il appelé à disparaître avec l'intégration des femmes au marché du travail, ou dans une société socialiste? –. L'identité même de ménagère était contestée, plusieurs femmes refusant de s'en revendiquer car elles l'associaient à un statut de subordination. Le graffiti « Toutes les femmes sont d'abord ménagères », peint sur un mur à Montréal, avait en ce sens quelque chose de provocateur. Si la libération des femmes était bien en marche, si le

mouvement féministe avait déjà obtenu plusieurs victoires, et si les femmes étaient de plus en plus présentes sur le marché du travail, comment expliquer, alors, qu'elles continuaient de porter, pratiquement seules, la charge du travail invisible, une fois de retour au foyer? En ce sens, le travail ménager a été, en quelques sortes, l'épine dans le pied de la libération des femmes. Bien qu'omniprésent dans les discours féministes des années 1970 et 1980, des collectifs plus radicaux aux associations féminines réformistes, il a été bien rapidement oublié dans les bilans et dans l'historiographie. Plus largement, l'idée persiste que le mouvement féministe « condamnait » les ménagères¹, en considérant que l'émancipation des femmes passait nécessairement par l'intégration du marché du travail. Cette vision évacue la subtilité des débats entre les militantes, et tout un pan intellectuel du féminisme.

Durant la seconde moitié des années 1980, l'analyse féministe du travail ménager est progressivement délaissée, bien que la question de sa reconnaissance ne soit pas résolue. Aujourd'hui, le terme en vogue de la « conciliation travail-famille » ne renvoie plus à la division sexuelle – inégale – du travail ménager. Ce concept nous laisse croire qu'il s'agit de mettre en place des mesures d'accommodement entre patrons et employé·e·s qui, bien que nécessaires, masquent les inégalités au sein des ménages eux-mêmes. À cet effet, une étude de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)², menée en 2014, révélait que les Canadiennes accomplissaient encore, en moyenne, une heure et demie de plus en travail ménager, que leur conjoint – soit environ dix heures par semaine. Dans une étude récente menée par Annabelle Seery auprès de jeunes féministes, celles-ci observent que les femmes continuent à

¹ L'Affaire des Yvettes, perçue par plusieurs comme une « condamnation » des femmes au foyer par Lise Payette, alors ministre de la Condition féminine, a largement contribué à cette impression. Plus récemment, dans un texte d'opinion, Michel Reid affirmait que « Dans les années 70, le mouvement [féministe] a commis l'erreur stratégique de mépriser le statut et la fonction de femme au foyer ». Voir : Michel Reid, « Les désolantes dérives du mouvement féministe », *La Presse*, 10 mars 2016. [En ligne.] http://plus.lapresse.ca/screens/66d1e30f-918c-4f04-a202-8aa6fdd722ed%7C_0.html

² Eve-Lyne Couturier et Julia Posca (2014). *Tâches domestiques : encore loin d'un partage équitable*. Montréal, Québec : Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 12 p.

accomplir la plus grande part du travail de reproduction sociale, en réalisant les tâches quotidiennes et répétitives, et en portant la « charge mentale » de l'organisation familiale³. Malgré une plus grande implication des conjoints depuis quelques années, leur participation demeure ponctuelle et est considérée comme exceptionnelle⁴. Quant au mouvement des femmes, les jeunes féministes « rapportent un silence, du moins une absence de réel débat sur la question dans le mouvement, comme si les discussions s'étaient closes au début des années 1980. Elles se questionnent à savoir si le travail de reproduction sociale n'est pas devenu un tabou du mouvement des femmes au Québec »⁵.

Face à ce constat, il semblait nécessaire de lever le voile sur cet épisode du mouvement des femmes. En analysant les publications de collectifs féministes, de groupes de femmes et d'organismes liés à la condition féminine, nous pouvons affirmer que le travail ménager a été un thème marquant pour le cheminement théorique et militant du mouvement des femmes, mais que le stigmate qui lui est associé a aussi paradoxalement causé la disparition des débats entourant sa reconnaissance. Le travail ménager disparaît alors non pas comme réalité vécue, mais comme perspective de lutte collective.

³ Annabelle Seery, *Travail de reproduction sociale, travail rémunéré et mouvement des femmes: constats, perceptions et propositions des jeunes féministes québécoises*, mémoire de M.A. (science politique), 2012, p.35.

⁴ *Ibid.*, p. 39.

⁵ *Ibid.*, p.40.

BIBLIOGRAPHIE

1 SOURCES

1.1 Journaux et revues

O'LEARY, Véronique et Louise TOUPIN, *Québécoises deboutte!, tome 1 : Une anthologie de textes du Front de libération des femmes (1969-1971) et du Centre des femmes (1972-1975)*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 1982, 212 p.

———, *Québécoises deboutte!, tome 2 : Collection complète des journaux (1972-1974)*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 1983, 370 p.

Partisans no. 54-55, *Libération des femmes, année zéro*, Paris, Maspero, 1970, 247 p.

Les Têtes de pioche. Journal des femmes, collection complète, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 1980, 207 p.

La Vie en rose, 1980-1985. [Collection numérisée]. Récupéré de <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2226107>

1.2 Brochures

Centrale des enseignants du Québec, *Le droit au travail social pour toutes les femmes*, 27^e congrès général, 26-30 juin 1980, 42 p.

COULOMBE-JOLY, Louise, *Les travaux de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale sur le dossier des travailleuses au foyer : 1980-1986*, Montréal, 1987, 43 p.

DAVID, Hélène, *La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs*, Rapport du comité de la condition féminine, CSN, 47^e congrès, juin 1976, 72 p.

Fédération des travailleurs du Québec, *Travailleuses et syndiquées*, Rapport du Comité FTQ sur la situation de la femme, FTQ, 13^e congrès, 3-7 décembre 1973, 88 p.

POMPEI, Guiliana, Silvia Federici et Catharine A MacKinnon, *What is Wages for Housework?*, Montreal Power of Women Collective, 1975, 18 p.

Recueil de textes sur le travail ménager et le salaire au travail ménager, sans date, sans éditeur, bibliothèque UQAM.

Wages for Housework Toronto Collective, *Wages for Housework*, Women in Struggle, 1977, 29 p.

1.3 Études

BÉLISLE, Diane et Louise Vandelac, *Le temps de travail ménager sous le prisme et l'emprise du temps marchand*, Québec, Conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec, 1983, 75 p.

BÉLISLE, Diane, Anne Gauthier, Yolande Pinard et Louise Vandelac, *Du travail et de l'amour : les dessous de la production domestique*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1985, 418 p.

BÉLISLE, Diane, *Certains courants de pensée : la magie des mots ou l'art de nous faire avaler notre mission domestique*, Montréal, Conseil du statut de la femme, 1983, 55 p.

Centre de recherche sur la femme, *Analyse socio-économique de la ménagère québécoise*, sans éditeur, 1972, 287 p.

Comité consultatif du régime de pensions du Canada, *Les femmes au foyer et le régime de pensions du Canada : rapports majoritaire et minoritaire présentés au ministre de la santé nationale et du bien-être social*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1983, 41 p.

Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1970, 540 p.

Conseil du statut de la femme, *Pour les Québécoises : Égalité et indépendance*, Québec, Gouvernement du Québec, 1978, 335 p.

PROULX, Monique, *La femme et le travail : cinq millions de femmes : une étude de la femme canadienne au foyer*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1978, 98 p.

Réseau d'action et d'information pour les femmes, *Le livre rouge de la condition féminine*, Québec, Sillery, 1979, 263 p.

Statistique Canada, *Estimating the value of household work in Canada 1971/L'estimation de la valeur du travail ménager au Canada 1971*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1978, 57 p.

THERRIEN, Rita et Louise COULOMBE-JOLY, *Rapport de l'AFEAS sur la situation des femmes au foyer*, Montréal, Boréal Express, 1984, 214 p.

VALLÉE-LEGUERRIER, Mireille, *La femme collaboratrice du mari dans une entreprise à but lucratif*, AFEAS, 1977, 221 p.

VANDELAC, Louise et Anne GAUTHIER, *Les politiques sociales et le travail domestique ou une liaison entre les femmes et l'État*, Québec, Conseil du statut de la femme, 1983, 126 p.

VANDELAC, Louise, *Les dessous domestiques de l'histoire. Quelques aspects de la production domestique au Québec de 1850 à 1960. À la lumière des influences américaines, françaises et anglaises, et éléments d'analyse théorique*, Montréal, Conseil du statut de la femme, 1983, 12 p.

———, *Recherche sur la production domestique : Rapport d'étape*, Montréal, Conseil du statut de la femme, 1981.

———, *Le partage des tâches domestiques : mythe ou réalités*, Québec, Conseil du statut de la femme, 1983, 112 p.

———, *L'économie domestique à la sauce marchande ou les évaluations monétaires du travail domestique*, Québec, Conseil du statut de la femme, 1984, 35 p.

1.5 Actes de colloque

OUELLET, Michelle, *Moi aussi j'travaille - au foyer*. Rapport du colloque national tenu à l'UQAM le 26 mai 1984, Montréal, AFEAS, 1985, 66 p.

1.6 Monographies

FRIEDAN, Betty, *La femme mystifiée*, Paris, Denoël, 1978, 212 p.

Collectif l'Insoumise, *Le Foyer de l'insurrection : textes sur le salaire pour le travail ménager*, Genève, Carouge, 1977, 174 p.

DALLA COSTA, Mariarosa et Selma James, *Le pouvoir des femmes et la subversion sociale*, Paris, Librairie Adversaire, 1973, 148 p.

Elena, Gabriella, Giorgio, Silvia Luisa, *Être exploitées*, Paris, Éditions des femmes, 1974, 283 p.

Power of Women Collective, *All Work and No Pay. Women, Housework and the Wages Due*, Londres, Falling Wall Press, 1975, 127 p.

1.7 Pièces de théâtre

Théâtre des cuisines, *Môman travaille pas, a trop d'ouvrage*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 1976, 78 p.

———, *As-tu vu? Les maisons s'emportent!*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 1981, 97 p.

2. ÉTUDES

2.1 Articles scientifiques

LAMOUREUX, Diane, «Les services féministes : de l'autonomie à l'extension de l'État-providence», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 3, no.2, automne 1990, p. 33-43.

LÉVESQUE, Andrée « Réflexions sur l'histoire des femmes dans l'histoire du Québec », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, no. 2, 1997, p. 271-284.

MAILLÉ, Chantal et Chantal Savoie, « Le Vingtième siècle québécois des femmes », *Globe*, vol. 3, no. 2, 2000, p. 17-22.

MILLS, Sean, « Québécoises deboutte! Le Front de libération des femmes du Québec, le Centre des femmes et le nationalisme », *Mens*, vol. 4, no. 2, printemps 2004, p. 183-210.

TOUPIN, Louise, « Une histoire du féminisme est-elle possible ? », *Recherches féministes*, vol. 6, no. 1, 1993, p. 25-52.

———, « L'épouvantail dans le jardin : salaire au travail ménager », *La Vie en rose*, Hors-série, septembre 2005, p.70-71.

2.2 Brochures

BÉLANGER, Lucie et Ginette BOYER, *Autonomie financière, reconnaissance économique du travail de maternage et crise de l'État-providence : la lutte de la coalition des femmes pour les allocations familiales*, 1989, 15 p.

TOUPIN, Louise, « Les courants de pensée féministe », *Qu'est-ce que le féminisme? Trousse d'information sur le féminisme québécois des vingt-cinq dernières années*, Montréal, Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine/Relais-femmes, 1997, 34 p.

2.3 Monographies

BAILLARGEON, Denyse, *Ménagères au temps de la crise*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 1993, 312 p.

———, *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Éditions du Boréal, 2012, 288 p.

BRADBURY, Bettina, *Familles ouvrières à Montréal. Âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*, Montréal, Éditions du Boréal, 1995, 372 p.

BRODEUR, Violette et al., *Le mouvement des femmes au Québec, étude des groupes montréalais et nationaux*, Montréal, Éditions Centre de formation populaire, 1982, 77 p.

CHRISTIE, Nancy, *Engendering the State. Family, Work, and Welfare in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2000, 459 p.

- COHEN, Yolande, *Femmes philanthropes. Catholiques, protestantes et juives dans les organisations caritatives au Québec (1880-1945)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010, 253 p.
- Collectif Clio (1982), *L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Quinze (rééd. Montréal, Le Jour, 1992), 649 p.
- DUMONT, Micheline, *Découvrir la mémoire des femmes. Une historienne face à l'histoire des femmes*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 2001, 159 p.
- DUMONT, Micheline, et Louise TOUPIN, *La pensée féministe au Québec. Anthologie: 1900-1985*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 2011, 752 p.
- FAHRNI, Magda, *Household Politics: Montreal Families and Postwar Reconstruction*, Toronto, University of Toronto Press, 2005, 279 p.
- FEDERICI, Silvia, *Revolution at Point Zero. Housework, Reproduction and Feminist Struggle*, Oakland, PM Press, 2012, 188 p.
- JOHNSON, Lesley et Justine Lloyd, *Sentenced to everyday life: feminism and the housewife*, New York, Berg, 2004, 182 p.
- LAMOUREUX, Diane, *Fragments et collages. Essai sur le féminisme québécois des années 1970*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage 1986, 168 p.
- LAMOUREUX, Jocelyne, Michèle Gélinas et Katy Tari, *Femmes en mouvement. Trajectoires de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, AFÉAS, 1966-1991*, Montréal, Éditions du Boréal, 1993, 263 p.
- LÉVESQUE, Andrée, *Éva Circé-Côté: Libre-penseuse. 1871-1949*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 2010, 478 p.
- MARSHALL, Dominique, *Aux origines sociales de l'État-providence: familles québécoises, obligation scolaire et allocations familiales, 1940-1955*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1998, 317 p.
- MONET-CHARTRAND, Simonne, Diane Cailhier et Alain Chartrand, *Pionnières québécoises et regroupements de femmes d'hier à aujourd'hui, 1970-1990*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 1994, 368 p.
- SAINT-JEAN, Armande, *Pour en finir avec le patriarcat*, Montréal, Éditions Primeur, 1983, 330 p.

TOUPIN, Louise, *Le salaire au travail ménager. Chronique d'une lutte féministe internationale (1972-1977)*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 2014, 451 p.

TROFIMENKOFF, Susan Mann, *Visions nationales. Une histoire du Québec*, Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 1986, 455 p.

VAILLANCOURT, Yves, *L'évolution des politiques sociales au Québec. 1940-1960*, Montréal, Les Presses de l'université de Montréal, 1988, p. 266.

2.4 Ouvrages de référence

FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, Dominique, « Le féminisme des années 1970 », *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, Les belles lettres, 2010, pp. 906-957.

2.5 Thèses et mémoires

BÉLISLE, Diane, *Le travail ménager : histoire, faits et théorie*, mémoire de M.A. (sociologie), UQAM, 1981, 218 p.

BERGERON, Marie-Andrée, « *Nous avons voulu parler de nous* » : *Le discours éditorial des féministes québécoises (1972-1987) dans Québécoises deboutte!*, Les Têtes de pioche et La Vie en rose, thèse de Ph.D. (études littéraires), Université Laval, 2013, 285 p.

CHARRON, Catherine, *La question du travail domestique au début du XXe siècle au Québec : Un enjeu à la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, 1900-1927*, mémoire de M.A. (histoire), Université Laval, 2007, 130 p.

GOYETTE, Line, *Le travail domestique : entre l'objectivité et la subjectivité (le cas des ménagères au Québec)*, mémoire de M.A. (science politique), Université Laval, 1983, 178 p.

KIRSCH, Chantal, *La division sexuelle du travail et l'infériorité sociale des femmes*, thèse de Ph.D. (anthropologie), Université de Montréal, 1974, 427 p.

LANCTÔT, Martine, *Genèse et évolution du mouvement féministe à Montréal*, mémoire de M.A. (histoire), UQAM, 1980, 2017 p.

SEERY, Annabelle, *Travail de reproduction sociale, travail rémunéré et mouvement des femmes: constats, perceptions et propositions des jeunes féministes québécoises*, mémoire de M.A. (science politique), 2012, 93 p.

TRUDEL, Flavie, *L'engagement des femmes en politique au Québec : histoire de la Fédération des femmes du Québec de 1966 à nos jours*, thèse de Ph.D. (histoire), UQAM, 2009, 510 p.